

Les Belgolâtres

Bulletin philatélique trimestriel
diffusé GRATUITEMENT par email sous PDF
Janvier – Avril – Juillet - Octobre
NUMERO 18 – AVRIL 2024



*Les envois
« échantillons sans valeur »
De 1556 à 1988*

Comité restreint



Philippe LINDEKENS



Thomas LINDEKENS



Daniel GOFFIN

Rédacteurs permanents



Jean-Claude
GUYAUX



Francis
KINARD



Mark
BOTTU



Mireille
LUTZ



Alain
PIPART



Lucien
JANSSENS



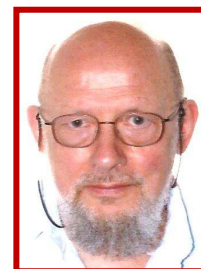
Roger
BAURAIN



Charly
BRUART



Luc
SELIS



Jean-Louis
DECHESNE



Yves
VERTOMMEN



Hubert
CAPRASSE



Jacques
PIROTTE



Gerard
LUDWIG

.....

Il reste encore des
places, lancez-vous.
Rejoignez-nous.

EDITORIAL

Tous les bulletins sont disponibles sur: all bulletins are available on: alle tijdschriften zijn beschikbaar op: www.philafrika.be/BELGOLATRES

Introduction

Ce numéro touchera une bonne partie des collectionneurs d'histoires postales. En effet, nous avons tous été confrontés à ces étiquettes d'échantillons sans valeur qui parfois étaient également contre remboursement, ce qui est un comble.

Pour la période des précurseurs, seuls quelques érudits peuvent après bien des recherches nous apporter la réponse aux tarifs appliqués. Et malgré leurs immenses connaissances, ils n'ont pu donner à certains documents des explications précises. Que ces personnes trouvent ici toute notre gratitude pour l'effort et les recherches effectués. Et, si l'un de vous peut nous apporter son aide pour préciser avec exactitude les tarifs qu'il se mette en rapport avec nous, nous ne manquerons pas dans un prochain numéro de publier les informations et errata des précédents numéros.

Nous aurions pu compléter ce travail en vous décrivant le contenu de ces « échantillons », malheureusement, dans la plupart des cas, les informations nous manquaient. Ce petit plus aurait été agréable afin de découvrir les choses qui ont été expédiées comme échantillons.

En espérant que cette modeste approche incitera certain à rechercher d'autres pièces et un jour à publier une étude complète sur le sujet.

Nous devons remercier MM Patrick Maselis, Yves Vertommen, Willy Vande Wiele, Jacques Stes, Guy Baudot, Alain Pierret, David Delhay, Jean-Louis Dechesne, Georges Allard, Vincent Schouberecht & Daniel Goffin pour leur participation ainsi que sur les archives de ventes et website Delcampe. Les publications de Pierre Kaiser, Claude Delbeke, Léo Declercq, E & M. Deneumostier, Lucien Herlant, Jean Vanhingeland ainsi que les articles publiés en Belgique dans :

- Le philatéliste belge
- Belgian Postal History
- Belgica
- Studiekring
- Wéfis-studie
- Marcophila

Les envois « échantillons sans valeur ».

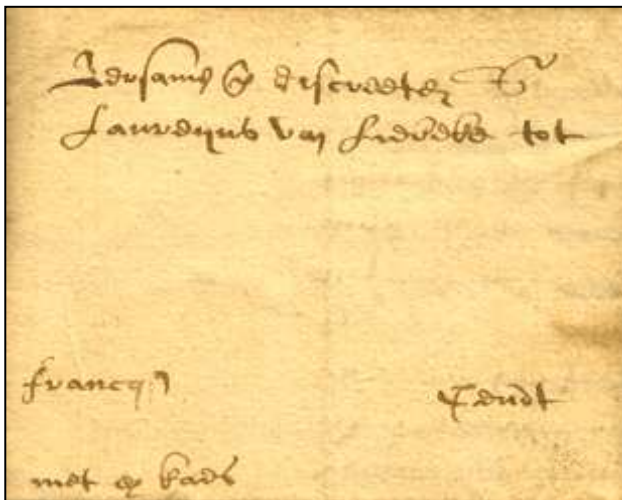
Il est indéniable que, depuis que l'homme est devenu un acteur du commerce, il a pris l'habitude de montrer à son interlocuteur un exemple de ce qu'il a créé dans le but de le vendre.

Ecrire est un excellent moyen de se faire remarquer, et inclure un échantillon de sa création avec son courrier est une manière efficace de le faire découvrir plus facilement à son destinataire.

Par ailleurs, la mention d'échantillon sans valeur dans la suscription pouvait dédouaner l'expéditeur de fraude d'articles d'argent, pratique absolument prohibée de tout temps par les autorités postales.

Les passionnés d'histoire postale n'ont pas encore exploré de façon exhaustive ce sujet complexe. Malgré les multiples tarifs et leur manque de clarté, cette étude modeste vise à présenter les grandes lignes de ces tarifs spécifiques. Nous espérons qu'à l'avenir, un chercheur relèvera le défi de rédiger une étude approfondie et complète. Nous vous souhaitons une bonne lecture.

Pays-Bas espagnols : 1556 à 1713.



Envoi expédié de Brugge le 26 aout 1639 vers Gent.

Dans le coin inférieur gauche apparaît la mention « franco met een pack ».

Envoi expédié d'Amsterdam
(Pays-Bas) vers Gent, le 4
novembre 1679.

Dans le coin inférieur gauche,
la mention : Met een casse
gemerkt : n G1 & een doose :
n-2

Avec une caisse maquée : n
G1 et une autre n 2.

A handwritten shipping label on aged paper. The text is written in a cursive script. At the top, it says 'O. Meijuff'. Below that, 'O. Meijuff de Wed. Van' followed by 'Dl. Pierre de Peirke zalq.' and 'wonen in de Wellet Straete'. There is a large flourish 'Sol' in the middle. Below that, 'Met een Casse' and 'gemerkt n G1' and 'eendooft n 2'. To the right, 'Gent' is written. At the bottom, there is a signature 'J. van der'.

A handwritten shipping label on aged paper. The text is written in a cursive script. At the top, it says 'Mynheer' with a large flourish. Below that, 'D'rees Jacques Coornaet' and 'Gent' with a flourish. At the bottom, 'Met eendooft droogen' and 'harink'.

Envoi expédié de Brugge vers Gent le 18 octobre 1680

Dans le coin inférieur gauche : Met en doose droogen harink / Avec une caisse de harengs séchés.

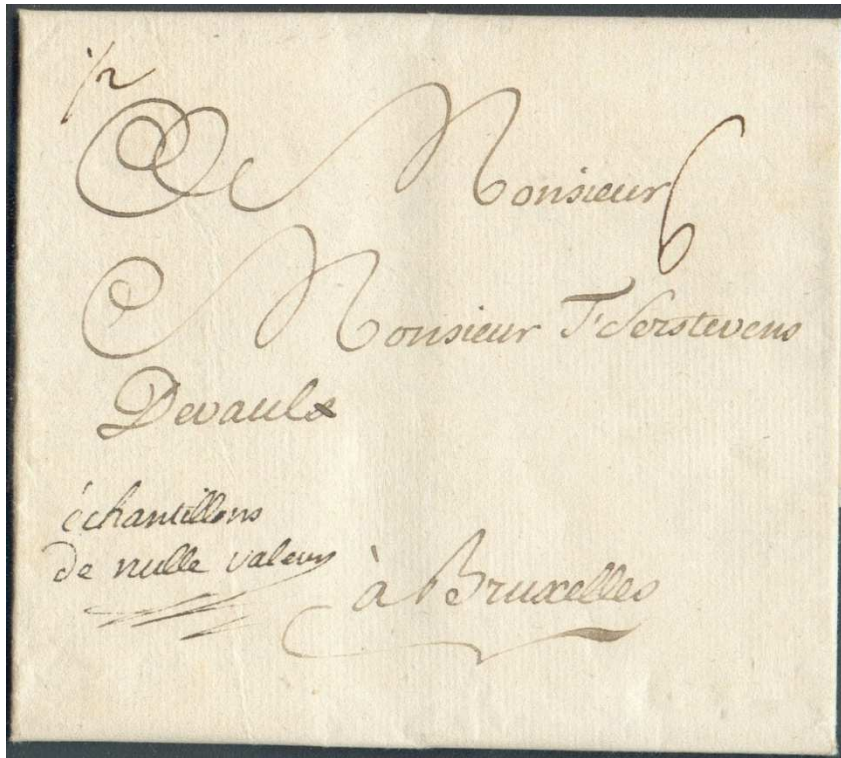
Pays-Bas autrichiens : 1713 à 1789.

Mijn heer De heer
 Jacobus Ganderbergh Capman
 Not. velt. Hender
 Vs ingesact. Schyppen veel voor vraght
 L R Aenden Schypp. Coort 2 10/ 0
 voor on. Koort te samen 0 8 0
 Bargievracht 2 18 0

Envoi expédié par barge de Bruxelles vers Oostende le 31 octobre 1761.
 Dans le coin inférieur droit le décompte du port payé : 2 gulden, 10 stuiver et 0 denier.
 + Bargievracht 0 : 8 : 0
 Totaal 2 : 18 : 0

4
 Monsieur
 Monsieur J. Disberg
 Fabricateur de tabac à
 avec un petit Gand.
 paquet marqué D.B. N°2:

Envoi de Bruxelles à Gand, le 20 août 1763
 En bas à gauche : avec un petit paquet marqué D.B. N°2 :



Envoi expédié de Dolhain vers Bruxelles en 11 mars 1780. Echantillons de nulle valeur, coin supérieur gauche ½. Tarif de 1729 : 1 once soit 12 sols : ½ once soit 6 sols.

Envoi de Liège vers St-Etienne par Lyon (France), le 13 octobre 1768

En bas à gauche : avec échantillons.

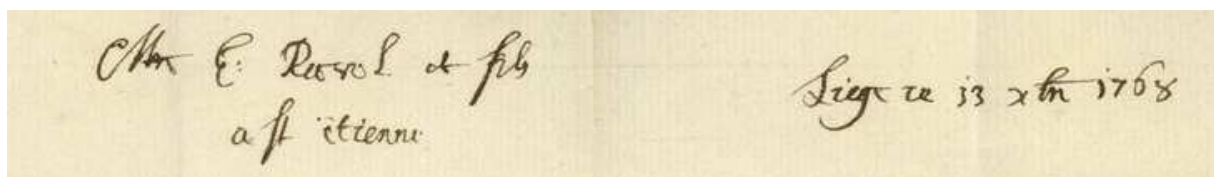
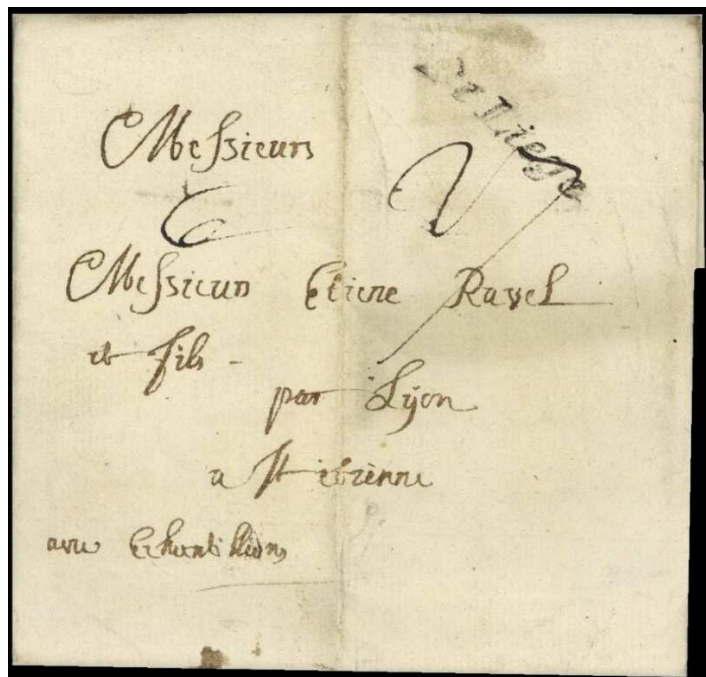
Tarif français de 1759 : de Liège à Paris = 12 sols + Paris à S-Etienne = 9 sols pour la lettre simple.

Ensemble 21 sols mais la lettre pèse un peu plus lourd à savoir 1/16 once

(boucle entre Messieurs / Messieurs)

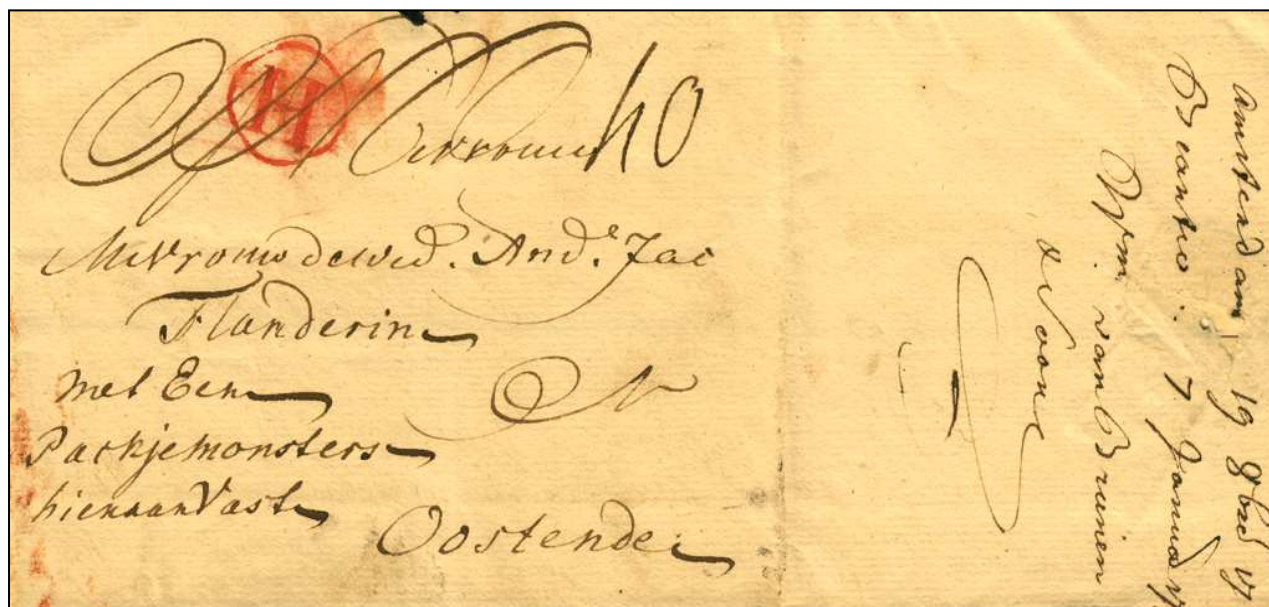
Pour 84 sols/once => $84/16 = +/- 6$ sols arrondis ensemble $21 + 6 = 27$ sols

En France, on travaille avec 1/16 d'once





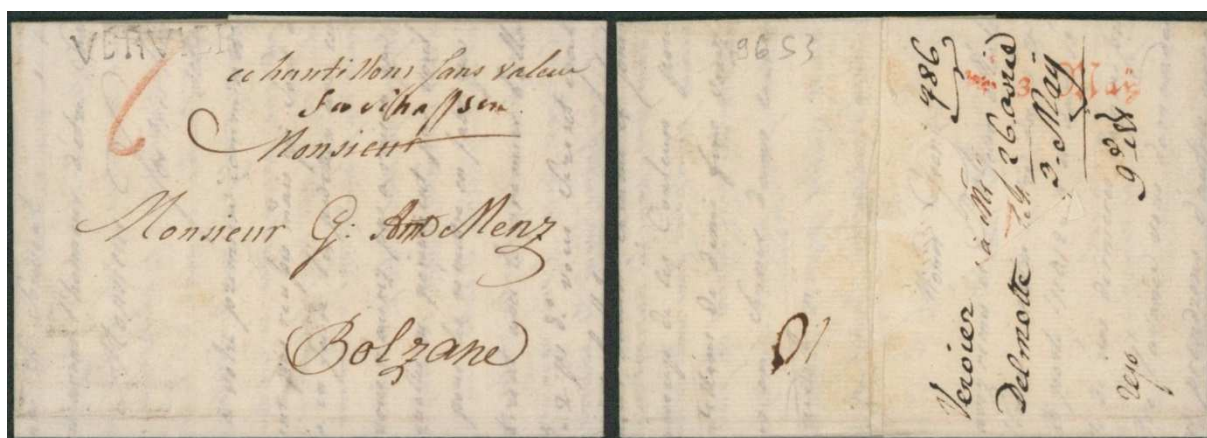
Envoi avec la mention « Monsters / Echantillons » expédié d'Amsterdam vers Ostende, le 20 février 1769.
 Tarif de 1729 : lettre double soit 10 sols payable à Ostende.



Envoi d'un poids de 2 onces avec la mention « met een packje monsters hiearaan vast / avec un paquet échantillons attaché » expédié de Rotterdam vers Oostende, le 19 octobre 1769.
 Tarif de 1729 : 2 onces = 40 sols payables à Ostende.

Tarif des ports de lettres au bureau des postes impériales à LIEGE vers 1764.

Localités sols	Simple	Double ou ½ once	once
Pour les petits Paquets d'échantillons venant d'Amsterdam < à 1 once ½	7		
Pour les petits paquets d'éch. venant d'Amsterdam < à 4 once	12		
Pour les petit paquets d'éch. venant d'autres villes d'Hollande	6		
Pour les paquets d'éch. venant d'autres villes d'Hollande < à 4 onces	10		
Venant de Luxembourg, Arlon, Sedan, Bouillon, Mézières, Charleville	7	10	14
Venant d'Italie, Autriche, la haute Allemagne, Francfort, Mayence, Wetzlaer, Stockhom, Copenhage, Hambourg, Courtrai, Tournai, Menin, Bruges, Ostende, Ypres, Nieuport	10	15	20
Venant de la Lorraine & Champagne	10	15	20
Venant de Paris	13	15	24
Venant de Bordeaux	20	30	40
Venant d'Espagne	25	40	50
Venant d'Andalousie et du Portugal	28	50	60

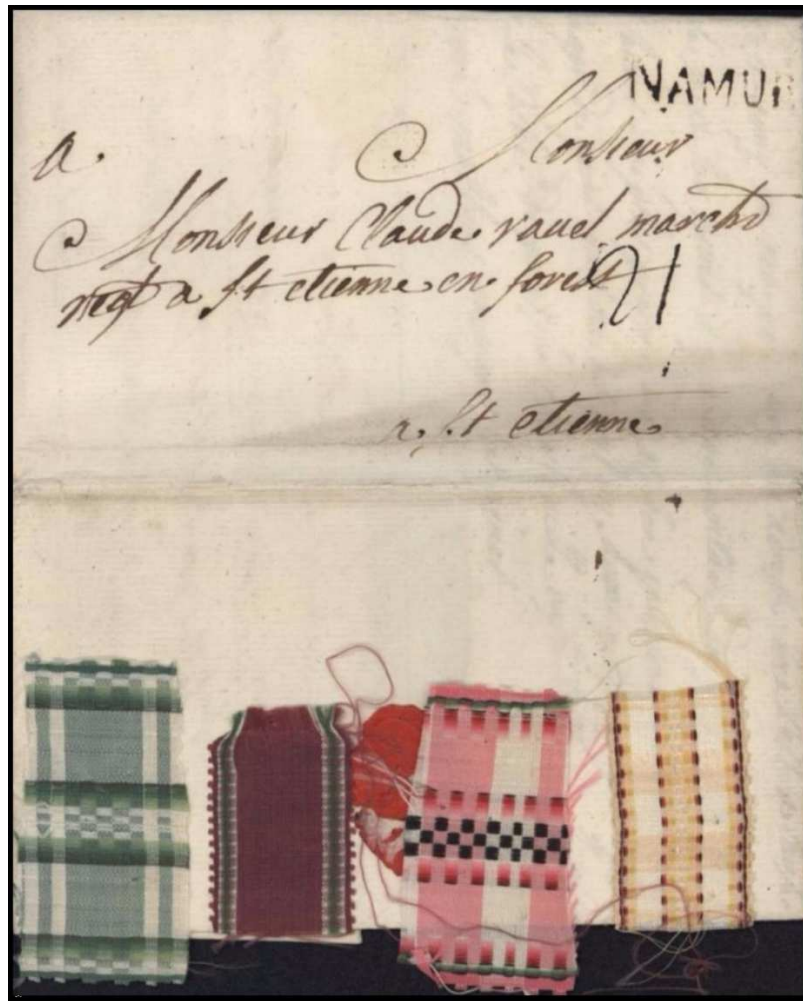


Envoi expédié en 1786, de Verviers vers Bolzano (Italie – Tyrol du Sud autrichien à cette époque).

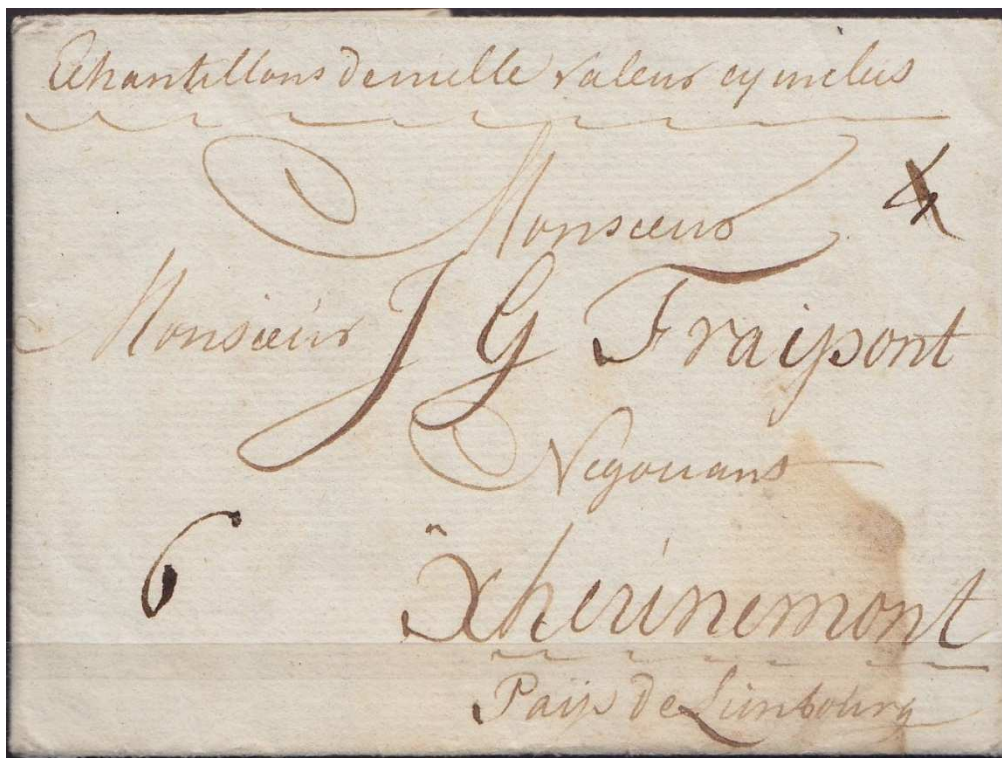
En haut à droite : échantillons sans valeur. En dessous : Franco Schaffsen

Le 6 rouge au recto est l'affranchissement autrichien payable à Bolzano à la réception et s'élève à 6 Kreuzer pour une lettre jusqu'à ½ lot (taux autrichien du 1er novembre 1751).

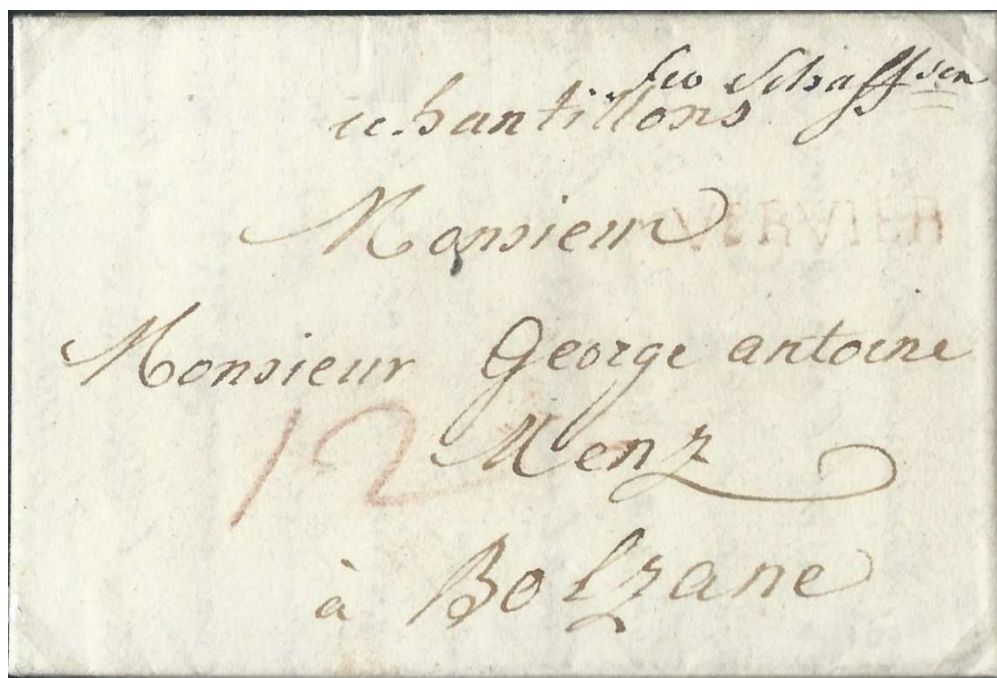
Les 10 sols (à l'encre noire) au verso correspondent à l'affranchissement de Verviers à Aschaffenburg (bureau frontière).



Envoi de Namur vers St-Etienne par Lyon (France) en 1786.
Les échantillons de tissus sont toujours accrochés à la lettre.
Tarif français de 1759 : Namur à Paris = 12 sols + Paris à St Etienne = 9 sols pour la lettre simple
total 21 sols.



Envoi expédié vers Xheneumont (Battice) province du Limbourg en 1786.
En haut : échantillons de nulle valeur cy inclus.
Port indiqué = 4 barré puis 6 sous



Envoi expédié de Verviers vers Bolzano (Tyrol du sud) en 1789.
En haut : échantillons + mention fco Schaffsen (franco Schaffhausen)
Marque rouge « 12 » correspond à l'affranchissement Autrichien de 12 Kreuzer payable à Bolzano.
Lettre antérieure au 1^{er} novembre 1789 avant l'application du nouveau tarif.

La Loi du 22 août 1791 et l'Instruction générale du 28 avril 1808 confèrent des titres de noblesse à l'échantillon sans valeur. Il y a lieu de prendre connaissance des dispositions fondamentales.

- L'Article 16 de la Loi et l'article 18 de l'Instruction Générale. La taxe des Échantillons sans valeur est réduite au tiers du port d'une lettre ordinaire.
- L'Article 220 de l'Instruction « Les échantillons ne jouissent, conformément à l'article 18 qui précède, de la réduction au tiers de la taxe des lettres, qu'autant qu'ils soient présentés sous bandes ou de manière à indiquer qu'ils sont réellement Échantillons. Le port ainsi modéré ne doit cependant jamais être inférieur à celui de la lettre simple.

Première Restauration autrichienne : 1790 à 1792.



Envoi expédié de Dolhain-Limbourg vers Bolzano (Italie) en 1791. B dans un cercle de Battice.

Echantillons de draps sans valeur + fco ffort (Franco Francfort) port payé au départ 2 sols.

Tarif autrichien du 1^{er} novembre 1789 = 16 Kreuzer.

Le 16 inscrit à la craie rouge sera le tarif payable à Bolzano, 8 Kreuzer pour une lettre simple d'½ lot et 16 Kreuzer pour un port double.

Les échantillons ne peuvent pas être chargés avec modération de taxe, parce que toute lettre ou tout paquet chargé doit être présenté sous cachets et donne droit à indemnité en cas qu'il soit égaré ou perdu.

La modération au tiers n'a lieu, pour les échantillons de et pour les pays étrangers, qu'en vertu de conventions expresses. Les directeurs ont été prévenus de celles faites à cet égard.

Le montant des échantillons taxés se confond sur la feuille d'avis avec celui des lettres taxées, et celui des échantillons affranchis avec les lettres affranchies. Il en est de même pour les enregistrements.

De 1791 au 01.05.1808 :

Le tarif du 29 juillet 1795 est de 10 sols français pour les lettres pesant jusqu'à 1/4 d'once (7 1/2 grammes) et voyageant moins de 50 lieues. Il augmentait de 5 sols par tranche supplémentaire de 50 lieues.

La loi postale du 27 décembre 1795 était le tarif dit "assignat". Les unités de poids et de distance sont restées inchangées, mais l'affranchissement peut désormais être payé en assignats ou en livres au comptant. Une livre avait une valeur de 20 sols français.

La loi postale du 24 juin 1796 double l'unité de poids de base, qui passe de 1/4 à 1/2 once, soit 15 grammes au lieu de 7 1/2 grammes. Les unités de distance restent à 50 lieues, le tarif de base devenant 6 sols français avec une majoration de 4 sols par tranche de 50 lieues supplémentaires.

La loi du 25 décembre 1796 reflète le passage au système décimal, à l'exception de la catégorie de poids qui reste à l'unité de 1/2 once. La distance est désormais mesurée en unités de 10 km ou myriamètres et une distinction tarifaire est faite entre le courrier expédié à l'intérieur d'un département, 2 décimes, et celui expédié vers un département limitrophe, 2 1/2 décimes. Le tarif de base pour une lettre pesant 15 grammes et voyageant moins de 15 myriamètres est de 3 décimes, avec une augmentation de 5 décimes pour chaque tranche supplémentaire de 5 myriamètres.

Une simplification est intervenue avec la loi du 18 décembre 1799. Le tarif pour une lettre simple de 7 grammes voyageant moins de 100 km était de 2 décimes avec une augmentation de 1 décime pour chaque unité de 100 km.

Les autorités postales françaises n'ont pas résisté à la tentation de poursuivre les réglages. La loi du 1er mai 1802 réduit le poids de base à 6 grammes, mais ne modifie rien d'autre.

Dans la loi du 24 avril 1806, sans doute pour maximiser les recettes du Trésor français, le poids de base d'une lettre est maintenu à 6 grammes et le tarif de base reste à 2 décimes, sauf qu'il s'applique désormais à une distance de 50 au lieu de 100 km. Pour une distance de 50 à 100 km, le tarif est de 3 décimes. Par la suite, les tarifs ont augmenté d'un décime par 100 km, soit 4 pour 100-200 km, 5 pour 200-300 km et ainsi de suite.

Première occupation française : novembre 1792 à mars 1793.

Seconde Restauration autrichienne : avril 1793 à octobre 1795.

République française, puis empire français : 1795 à 1814.

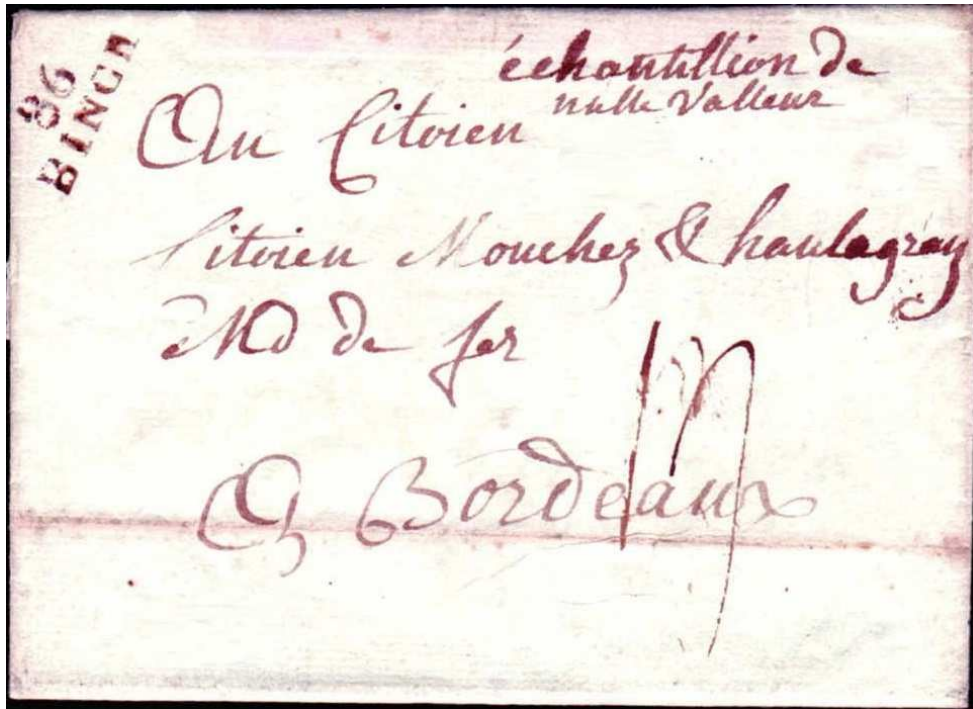


Envoi expédié d'Anvers vers Lille (France) en 1797. Distance Anvers - Lille = 30 à 40 lieues.

En bas : avec échantillons inclus & d'autres annexés de nulle valeur port à ménager S.V.P.

Tarif français du 5 nivôse an V ou 25 décembre 1796 pour une lettre simple de moins de $\frac{1}{2}$ once = 7 sols

Pour une lettre de $\frac{1}{2}$ once à moins de $\frac{3}{4}$ d'once, le port est double ou 14 sols.

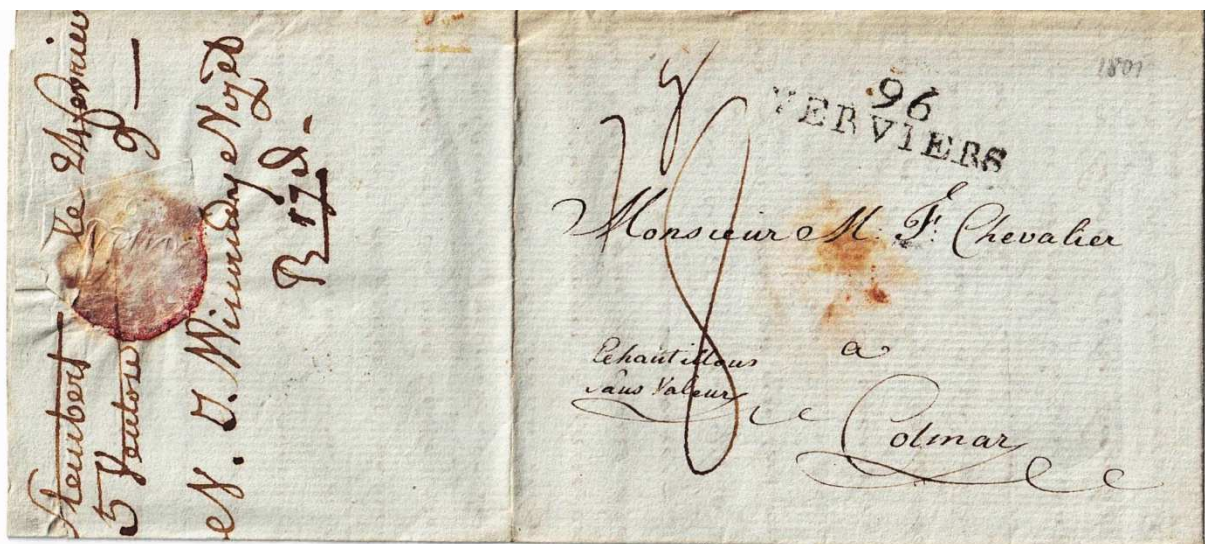


Envoi expédié de Binche (Hainaut) vers Bordeaux (France) en 1798.

En haut : Echantillon de nulle valeur. Tarif : 14 sous.

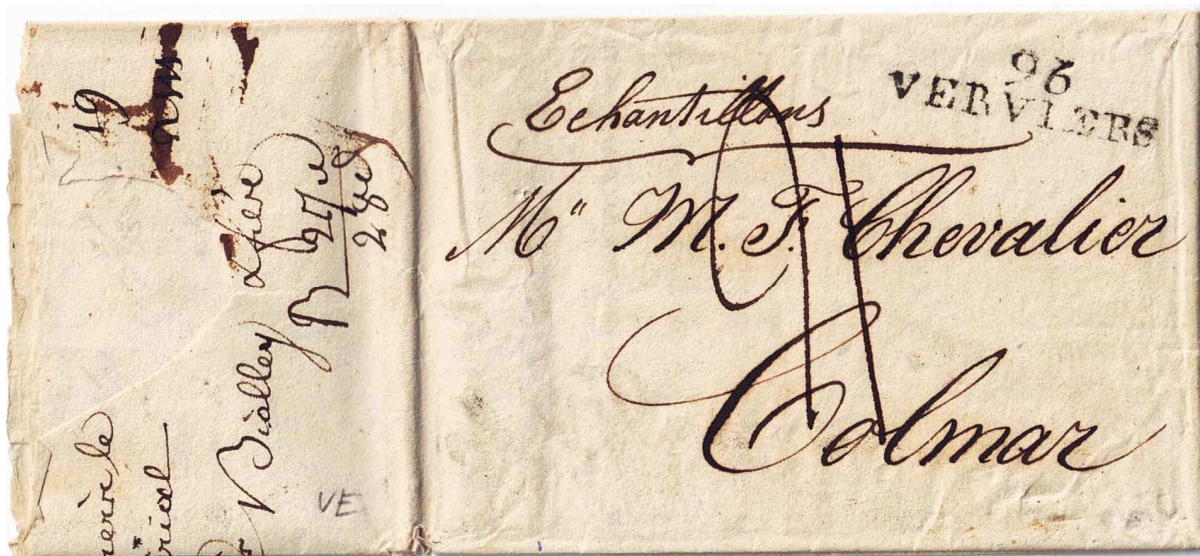
Cette lettre relève du tarif intérieur français du 5 nivôse an 5. Les lettres avec la mention "échantillon de nulle valeur" ou "échantillon à modérer" sont généralement taxées comme lettre. Une circulaire de l'an 6 indique qu'elles peuvent être modérées au 1/3 du tarif si l'échantillon est vérifiable mais que la taxe minimum est celle de la lettre simple. La taxe de ce tarif se calcule en fonction de la distance entre points centraux de départements. Cette distance se situe dans le palier de distances à 150 à 180 lieues (la lieue des tarifs de la Révolution est 4,45 km). La taxe de ce palier de distance selon le tarif du 5 nivôse an 5 est de 14 sous pour la lettre simple.

(Explications apportées par Mr Robert Abensur président de l'Académie Française de Philatélie)



Envoi de 96 Verviers vers Colmar le 24 février 1801 « Echantillons sans valeur » (draps)

Tarif Vendémiaire an 9 : 1,5 port soit 8 décimes



Envoi de 96 VERVIERS vers COLMAR le 8 juin 1805 « Echantillons »
 Tarif Thermidor An 10 (20 juillet 1802), 400 à 500 km, 25 à 30g : 3,5 ports, soit 21 décimes.

Dans le nord des Pays-Bas, le port était calculé en décimes et suite à l'arrêté du 18.01.1810, il le fut également dans le sud.

Suivant l'arrêté Royal du 18.01.1818, le port n'est plus calculé suivant la distance, mais bien suivant le temps du parcours, soit :

Moins de 6 heures	2 stuyvers
De 6 à 12 heures	3 stuyvers
De 12 à 20 heures	4 stuyvers
De 20 à 35 heures	5 stuyvers
De 35 à 50 heures	6 stuyvers
De 50 à 70 heures	7 stuyvers
Et ainsi de suite, en ajoutant 1 stuyver par 20 heures	



Envoi de 96 VERRIERS vers COLMAR le 27 février 1813 « Echantillons sans valeur »
 Tarif du 24 avril 1806, 300 – 400 km, 30 à 35 g : soit 20 décimes

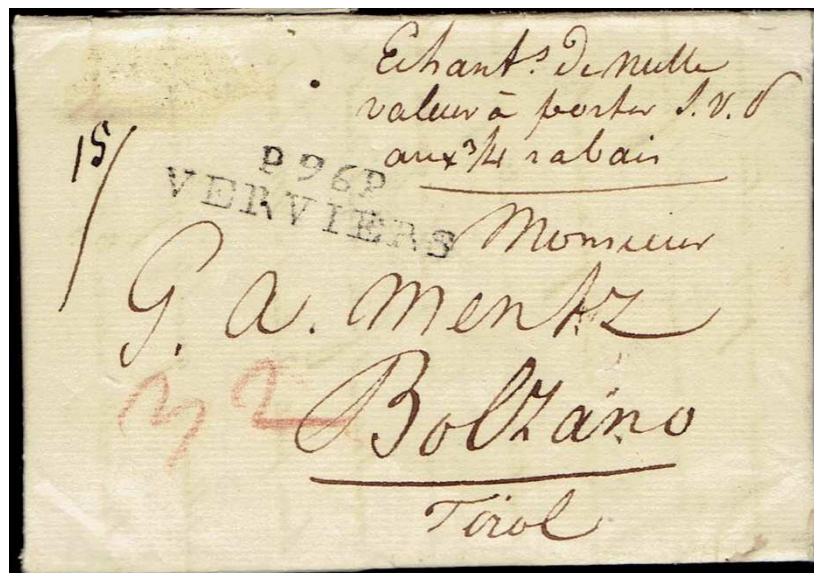


Envoi avec échantillons expédié de 96 Verviers vers la Suisse en 1813.
 Tarif : entre 400 et 500 km = 7 décimes ou 35 cents
 Quid 50 cents ??
 1 décime = 5 cents



Envoi d'échantillons sans valeur expédié de Bruxelles vers Lille (France) en 1814.
Tarif : entre 100 et 200 km = 4 décimes. Poids de 20 gr = 3 X le port => 4 x 3 = 12 décimes.

Royaume des Pays-Bas : 1814 à 1830.



Verviers le 24^e février 1815
Monsieur G. A. Mentz à Bolzano

Echantillons de 15 gr de nulle valeur expédié de Verviers vers Bolzano (Tyrol), le 24 février 1815. Selon le tarif autrichien du 1^{er} février 1814 au 16 mai 1815, une lettre jusqu'à 1 lot = 32 Kreuzer



Envoi d'Echantillons de nulle valeur à modérer, expédié de 96 Verviers vers Bolzano, le 7 juillet 1817.

Griffe Franco Frontières : port payé au verso 2 + cachet Auslage von Augsburg

Tarif : A la craie rouge : 12 Kreuzer autrichiens = Affranchissement intérieur autrichien.

En dessous à la craie rouge : 28 Kreuzer autrichiens = transit par la Bavière (double affranchissement)

Soit au total 40 Kreuzer autrichiens à payer par le destinataire à Bolzano

Les 18 Kreuzer autrichiens dans un cercle sont la bonification de l'Autriche à la Bavière pour la route à travers la Bavière.



Envoi avec échantillons sans valeur expédié de Verviers vers le Tyrol en 1817.

Lettre de 1 lot écrite dans le coin supérieur gauche

(soit 1,5 fois l'affranchissement de la lettre simple) de Verviers à Bolzano.

La lettre a été envoyée avec la griffe "Franco Aschaffenburg".

Au verso l'affranchissement payé de Verviers à Aschaffenburg (12 décimes).

A la craie rouge : 12 Kreuzer autrichiens = Affranchissement intérieur autrichien.

En dessous à la craie rouge : 28 Kreuzer autrichiens = transit par la Bavière (double affranchissement)

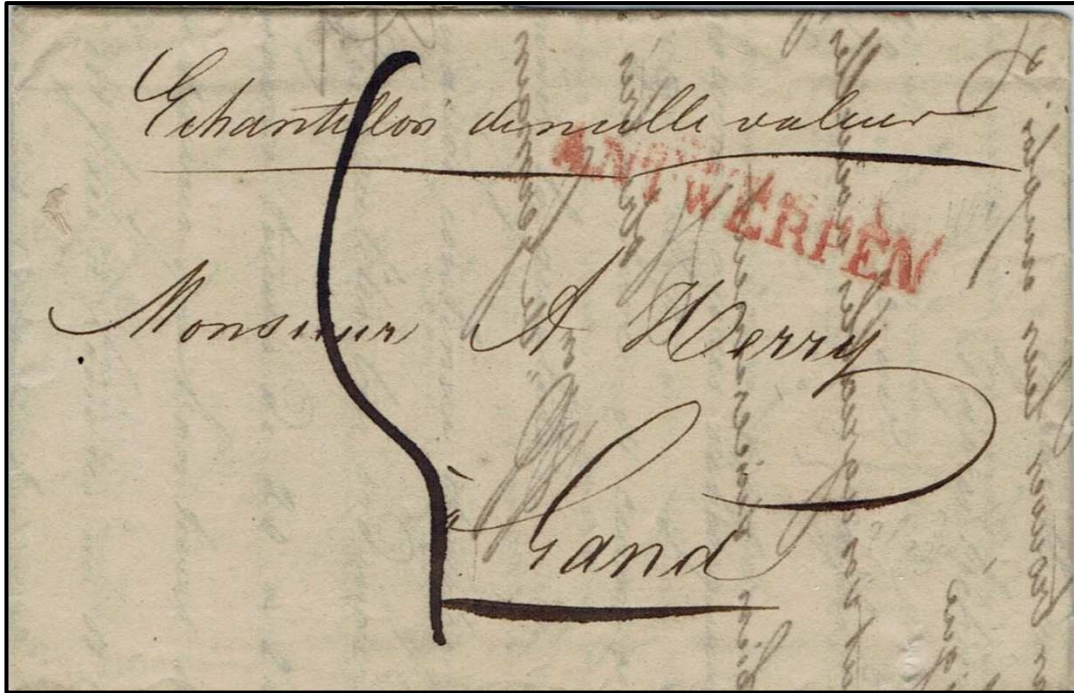
Soit au total 40 Kreuzer autrichiens à payer par le destinataire à Bolzano

Les 18 Kreuzer autrichiens dans un cercle sont la bonification de l'Autriche à la Bavière pour la route à travers la Bavière. (Explications apportées par Mr Willy Vande Wiele de l'Académie de Philatélie)

Valeur respective des diverses monnaies utilisées dans les Pays-Bas :
1 Gulden = 1 florin = 2 Francs = 20 stuivers ou décimes.



Envoi d'échantillons sans valeur expédié d'Antwerpen vers Verviers en 1823.
Distance calculée en "heures" (une heure correspond à environ 5 km) et pour la distance Anvers =>
Verviers +- 150 km = 30 heures, le port est de 5 stuivers (= 5 décimes).

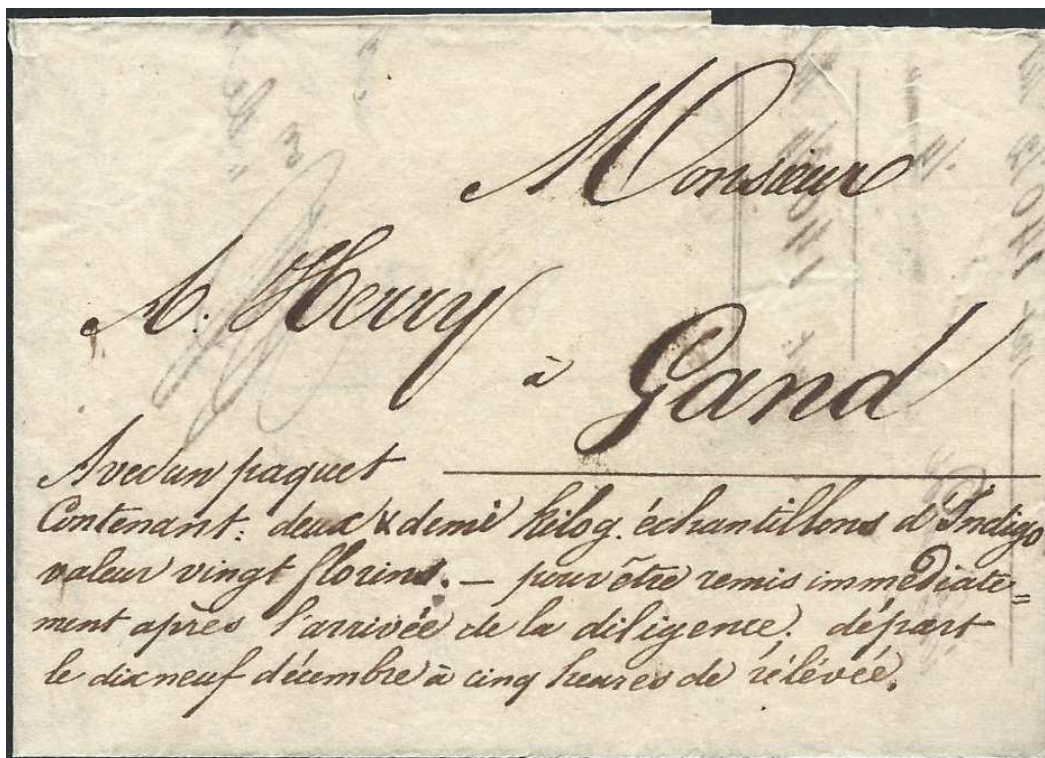


Envoi d'échantillons sans valeur expédié d'Antwerpen vers Gand en 1826.

Distance calculée en "heures" et à la distance Anvers => Gand +- 60 km ou 12 heures de marche.

L'affranchissement est de 3 stuivers (= 3 décimes) mais le poids 16 à 20 gr. donnent un port de 1,5 fois l'affranchissement simple donc $3 \times 1,5 = 4,5$ arrondis à 5 stuivers (= 5 décimes).

Suite à la circulaire n°211 du 12.12.1826 (en vigueur le 1.01.1827), les ports étaient indiqués en centièmes, et ce jusqu'au 31.12.1834. Concernant le poids, le port d'une lettre simple était de 16 gr. De 16 à 24 gr = 1 ½ port et de 24 à 32 gr = 2 ports, ainsi de suite, en ajoutant 1 port par 8 gr.



Envoi d'Anvers en 1829 d'un paquet de deux kilos et demi d'échantillons d'indigo d'une valeur de 20 florins pour Gand.
Pas de trace du port payé à la diligence.

Royaume de Belgique : depuis 1830.

A partir du 1^{er} janvier 1835 (suite à la loi des finances) :

Il est ordonné que le port des objets transportés par les services de la poste serait perçu en franc et en centimes. Pour ce faire et afin de simplifier les opérations, il fut décidé de convertir les taxes en cours sur le pied de 2 centimes pour un cent et d'inscrire les chiffres des taxes en décimes, soit :

10 cents	2 décimes
15 cents	3 décimes
20 cents	4 décimes
25 cents	5 décimes
30 cents	6 décimes
35 cents	7 décimes
40 cents	9 décimes
45 cents	10 décimes

et ainsi de suite.

A partir du 1^{er} janvier 1836 :

La lettre simple à laquelle était attaché un échantillon de marchandise était taxée comme les lettres ordinaires, soit :

1 décime	pour la même commune
2 décimes	pour une commune dépendant de la même direction et ce jusqu'à 30 km
3 décimes	pour un rayon de 30 à 60 km
4 décimes	pour un rayon de 60 à 100 km
5 décimes	pour un rayon de 100 à 150 km
Et ainsi de suite en ajoutant 1 décime par 50 km	

Pour les lettres pesantes, c'est-à-dire :

De 10 à 15 gr	1 ½ port
De 15 à 20 gr	2 ports
De 20 à 30 gr	2 ½ ports
De 30 à 40 gr	3 ports
Et ainsi de suite, en ajoutant un ½ port de 10 en 10 gr. Chaque fraction de décime était arrondie au décime supérieur.	

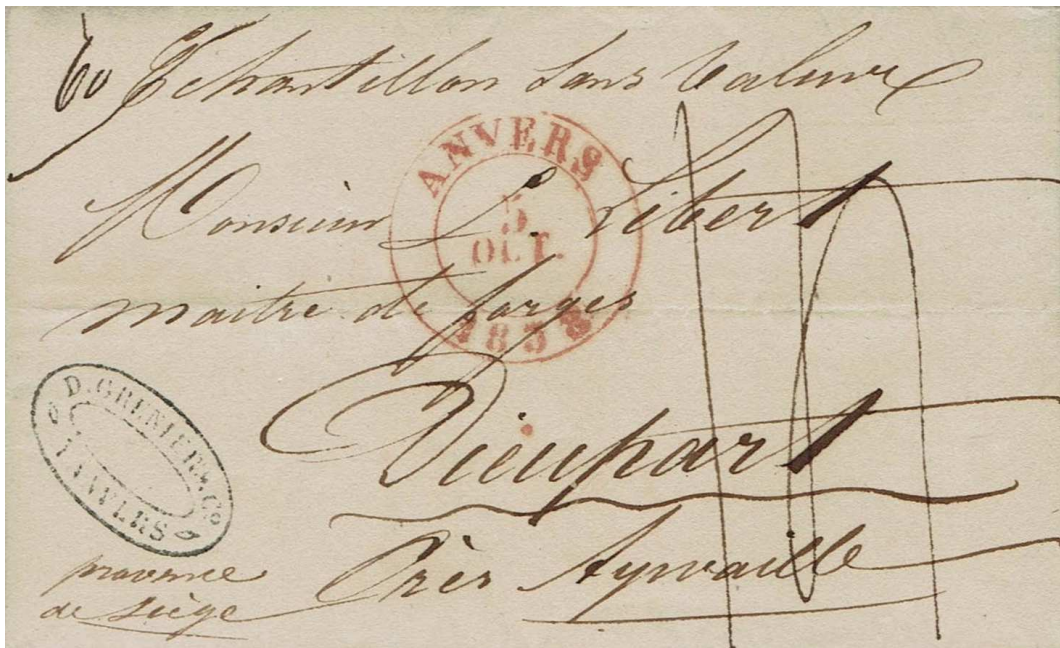
Toujours se rappeler qu'un échantillon, expédié sous bande ou de manière à ne laisser aucun doute sur la matière, bénéficiait d'une taxe réduite de la lettre simple de même poids. Mais la lettre ne pouvait contenir aucune correspondance. Dans ce cas, les responsables de bureaux devaient toujours vérifier que le port payé soit supérieur au port de la lettre ordinaire.

Il y a cependant une tolérance : l'échantillon peut être envoyé isolément.

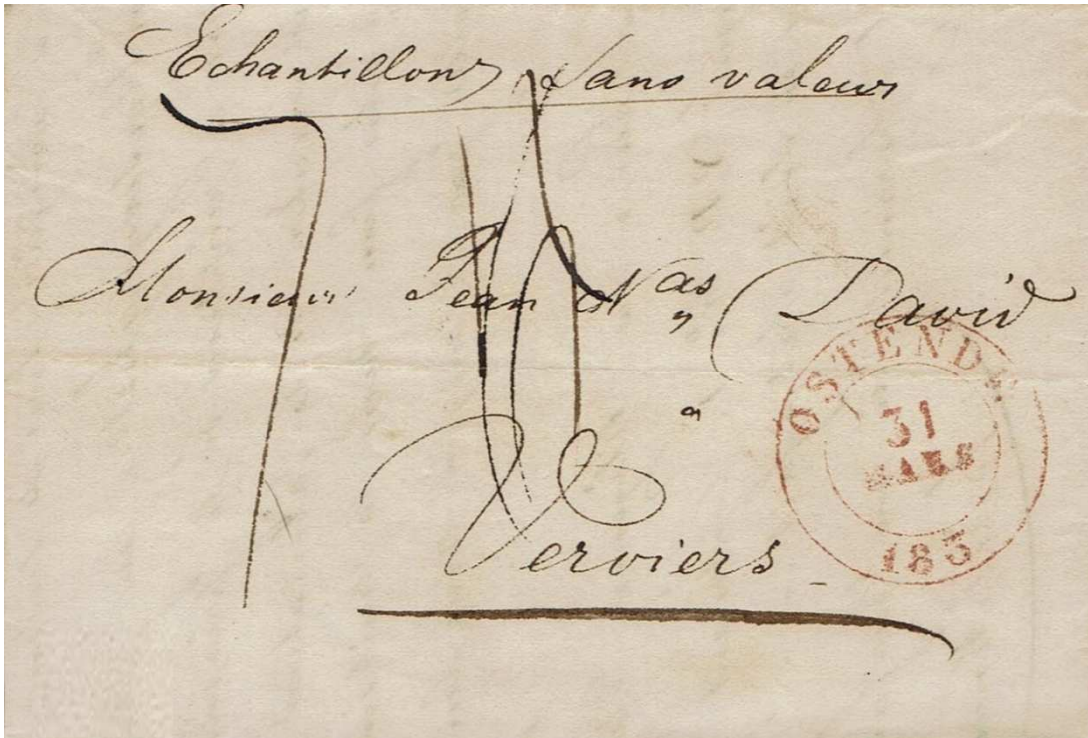
- La lettre à laquelle est attaché l'échantillon sera taxée d'après le principe général, la distance et le poids.
- Il sera perçu pour l'échantillon une taxe réduite au tiers de la taxe d'une lettre de même poids, seulement s'il se présente sous bandes et d'une manière indicative de sa nature et qu'il ne contient d'autre écriture que ses numéros d'ordre.
- Si l'échantillon est envoyé séparément, la taxe réduite au tiers d'une lettre du même poids, sans qu'elle puisse néanmoins être inférieure à la taxe de la lettre simple.



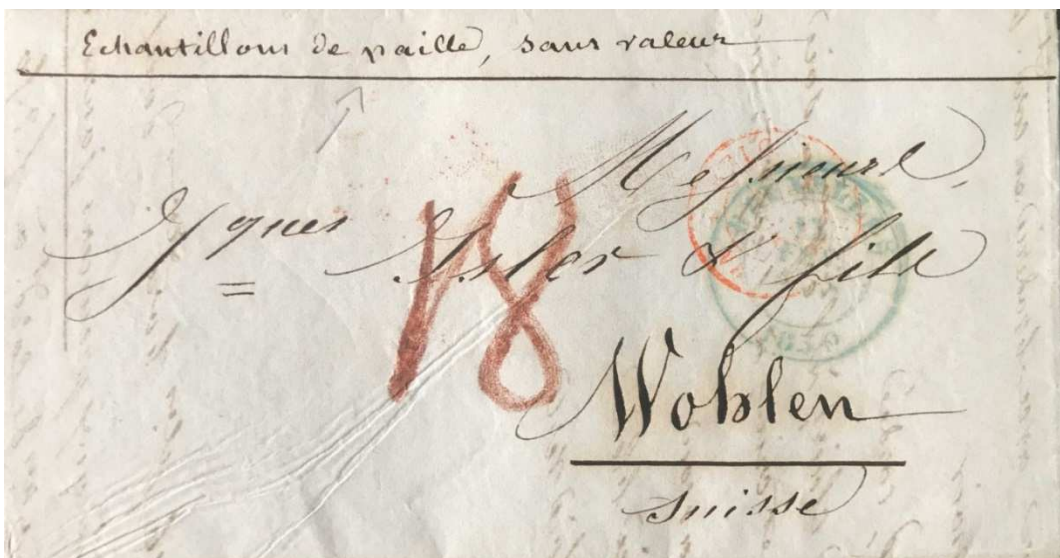
Lettre expédiée d'Anvers le 3 mars 1837 vers Francmont (Lambermont près de Verviers)
 Distance en ligne droite entre les bureaux de perception d'Anvers et de Verviers = 120 km
 Donc 5 décimes d'affranchissement + 1 décime de destination rurale pour une lettre de moins de 10 gr.
 Le verso indique 10 à la craie rouge ce qui pourrait indiquer une lettre plus lourde de + de 15 gr à 20 gr
 mais il manque alors la taxe rurale (qui devrait être 11).



Lettre expédiée d'Anvers vers Aywaille (Spa – Liège) le 5 octobre 1838
 Distance en ligne droite entre les bureaux de perception d'Anvers et de Spa = 120 km
 Donc 5 centimes d'affranchissement pour une lettre de moins de 10 grammes
 Lettre de 60 grammes = 4 x affranchissement = 20 décimes
 Pourquoi 14 décimes ?



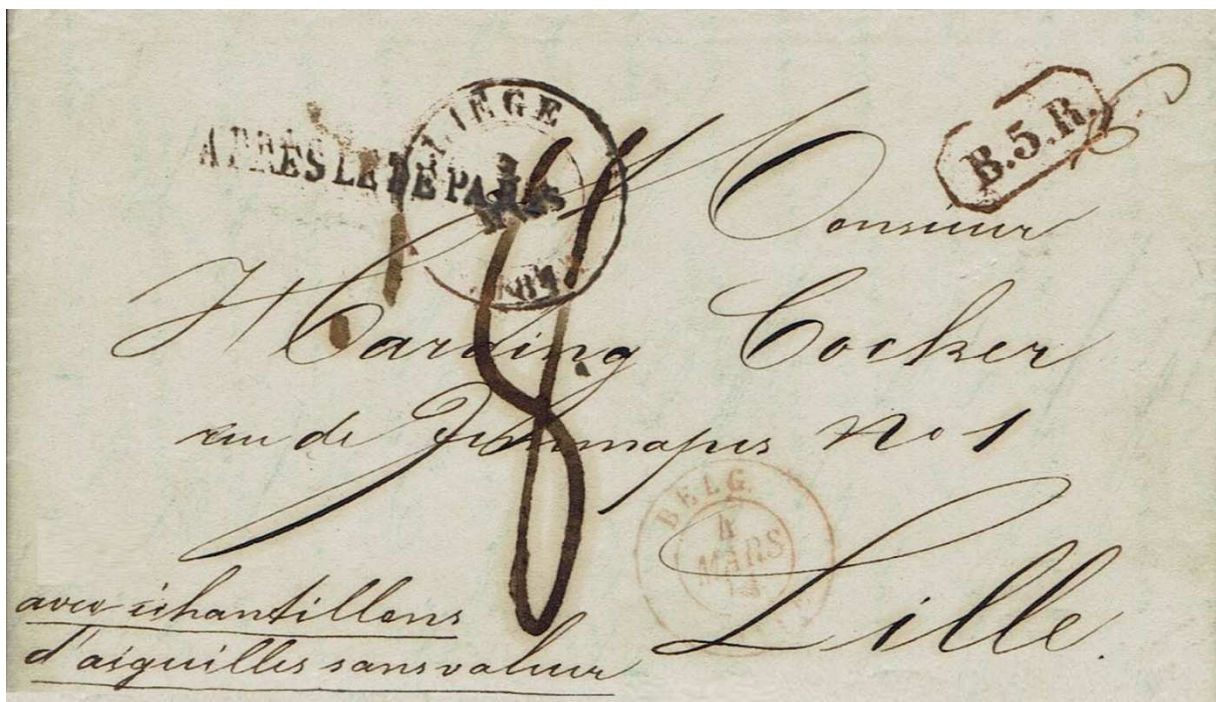
Lettre contenant des échantillons sans valeur expédiée d'Ostende vers Verviers le 31 mars 1838.
 Tarif : pour un rayon de 200 à 250 km = 7 décimes.



Echantillon sans valeur expédié de Bruxelles vers Wohlen – Canton d'Argovie (Suisse), en février 1839.
 L'affranchissement était obligatoire jusqu'à la frontière, le port est indiqué au verso.
 Au recto la taxe de transit Prusse jusqu'à la Suisse = 10 Kreuzer, + taxe Suisse jusqu'à Wohlen soit 8 Kreuzer. Total du port à payer à Wohlen : 18 Kreuzer.



Lettre contenant des échantillons sans valeur expédiée d'Anvers vers Bruxelles le 4 juillet 1840.
 Tarif : pour un rayon de 30 à 60 km = 3 décimes. Son poids est de 20 gr = 2 ports.
 Le port total est donc de 6 décimes.



Envoi de Liège à Lille (France) le 3 mars 1840, avec « échantillons d'aiguilles sans valeur ».
 Tarif : lettre du 5^e Rayon donc (5+1) décimes = 6 décimes + la distance du point de sortie du territoire belge vers Lille, moins de 40 km = 2 décimes. Total 8 décimes.



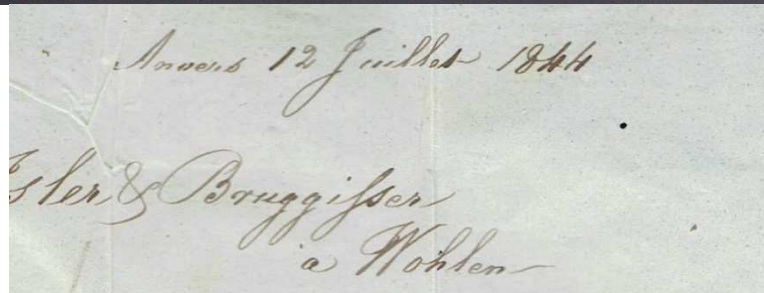
Echantillon sans valeur expédié de Bruxelles vers Wohlen – Canton d’Argovie (Suisse) en avril 1841.
 P.B.T.F. = Pays-Bas Transit Français. Au verso, on peut lire 4 (= 4 décimes pour la ligne Bruxelles-Mons).
 Au recto, le 16 rouge correspond au port de Valenciennes à Huningue, soit 16 Kreuzer pour le transit à
 travers la France. En ajoutant 6 Kr pour le trajet Bâle - destination, on obtient un total de 22 Kreuzer.



Lettre de 10 gr. et contenant un échantillon de tissu expédié de Bruxelles vers Verviers, le 30 avril 1842.
 Tarif : pour un rayon de 100 à 150 km = 5 décimes. Le poids entre 10 et 15 gr = 1 ½ port.
 Le port total est donc de 5 décimes X 1,5 = 7,5 arrondi à 8 décimes.



Lettre contenant un échantillon de tissu, expédié de Bruxelles vers Verviers, le 11 février 1843.
Tarif pour une distance de 100 km à 150 km = 5 décimes.
Plus 1 décime d'affranchissement rural = 6 décimes.



Lettre avec « Echantillons de nulle valeur » d'Anvers vers Wohlen en Suisse le 12 juillet 1844. Trajet par la Prusse « West » (W.P.) Au recto, le 23 rouge correspond au port de Valenciennes à Huningue, soit 23 Kreuzer pour le transit à travers la France. En ajoutant 6 Kr pour le trajet Bâle - destination, on obtient un total de 29 Kreuzer. Sur la droite, il y a un 6 et 3 au-dessus de Suisse. Cela fait 38 Kreuzer.

A partir du 1^{er} juillet 1849 :

Les timbres-poste apparaissent et les échantillons sont soumis à la même taxe que les lettres :

Avis au public¹ « Les échantillons de marchandises, expédiés isolément, seront soumis à la taxe des lettres. Lorsqu'un échantillon sera attaché à une lettre, la taxe devra être calculée d'après le poids des deux objets réunis, et l'on appliquera, sur l'adresse de la lettre, les timbres-poste nécessaires pour en opérer l'affranchissement ».

- 10 c pour la lettre simple, pour une distance maximum de 30 km, calculée à vol d'oiseau, du bureau de départ à celui de destination.
- 20 c pour la lettre simple, pour les distances de plus de 30 km.

La taxe des lettres affranchies de et pour la commune où il se trouve, reste fixée à :

10 c	jusqu'à 10 gr
20 c	de 10,1 à 20 gr
40 c	de 20,1 à 60 gr
60 c	de 60,1 à 100 gr
Et ainsi de suite, en ajoutant 2 ports de 40 en 40 gr.	

Pour les lettres non affranchies = tarif de la lettre affranchie plus une pénalité de 10 c.

Les lettres recommandées ou chargées dans lesquelles était joint un échantillon, étaient admises. Elles étaient majorées d'une taxe fixe de 20 c payable à l'avance.

¹ Moniteur 173 du 22 juin 1849



Lettre contenant un échantillon de tissu, expédiée de Bruxelles vers Gand, le 18 mars 1851.
Tarif du 1^{er} juillet 1849 au 30 septembre 1864 : 20 c (plus de 30 km).

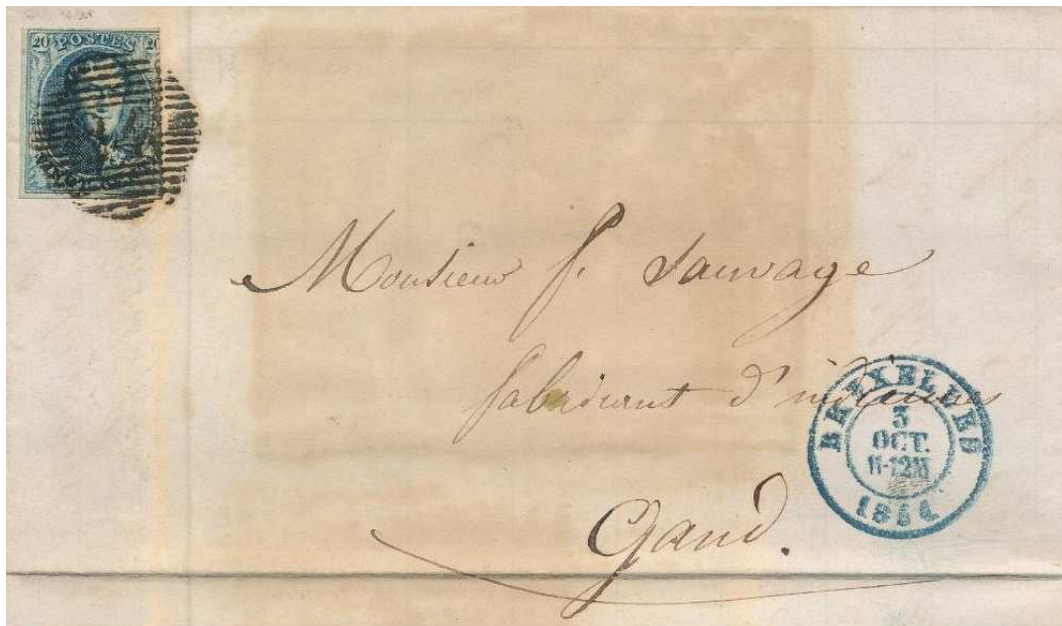




Pli pesant 11 gr. ayant contenu un échantillon sans valeur, expédié de Bruxelles vers Paris, le 22 juin 1851.
 Indication par le bureau d'origine d'un chiffre-taxe « 8 ».
 Tarif du 1^{er} juillet 1849 au 30 septembre 1864 pour un échantillon de 11 gr. = 1 ½ port soit 5 X 1 ½ = 7,5 décimes, arrondis à 8 décimes.



Pli pesant 35 gr. ayant contenu un échantillon de raisins secs de Corinthe, expédié d'Anvers vers Amsterdam, le 7 juin 1853 et affranchi à l'aide de timbres « Médaille » à 20 c + 2 à 40 c.
 Tarif du 1^{er} juillet 1849 au 30 septembre 1864 pour un échantillon de 35 gr. = 3 ports soit 3 X 40 C à diviser par 2 = 60 C. + le port simple d'une lettre : 40 c. = total d'1fr.



Lettre contenant un échantillon de tissu, expédié de Bruxelles vers Gand, le 3 octobre 1851.
Tarif du 1^{er} juillet 1849 au 30 septembre 1864 : 20 c (plus de 30 km).



Echantillon sans valeur expédié d'Anvers vers Paris, le 14 octobre 1852.

Convention du 1^{er} octobre 1849, 40 c. par 7,5 gr.

Dans le cas présent, l'envoi pèse 16 gr. d'où 3 ports.

Griffe « Timbre insuffisant » et taxation de 12 décimes. En effet, en cas d'affranchissement insuffisant, les timbres sont perdus, la lettre est considérée comme non affranchie et le port total est dû.



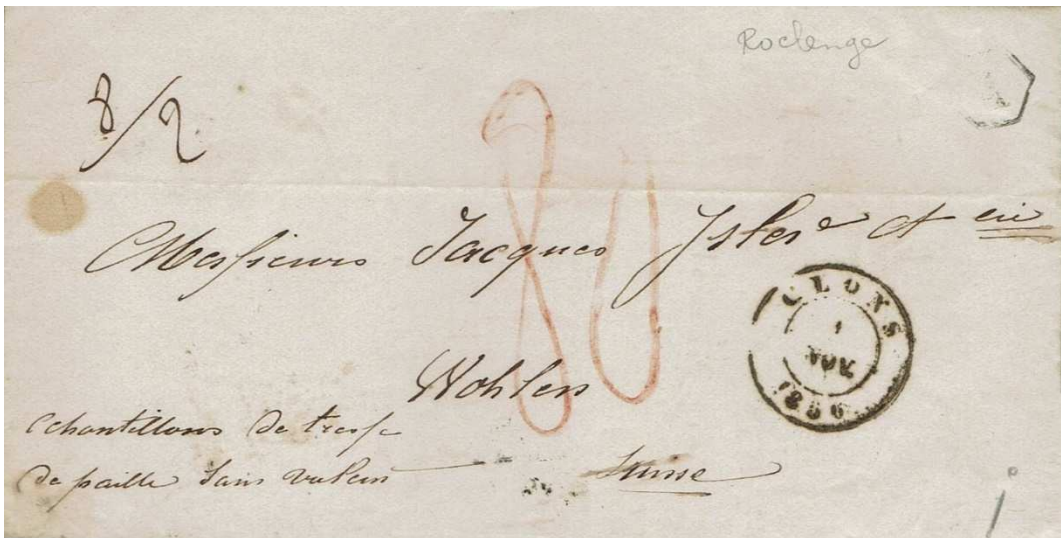
Echantillon sans valeur expédié d'Anvers vers Yverdon (Suisse), le 22 septembre 1854.

Convention du 12 novembre 1849 : 40 c. par 7,5 gr. jusqu'à destination.

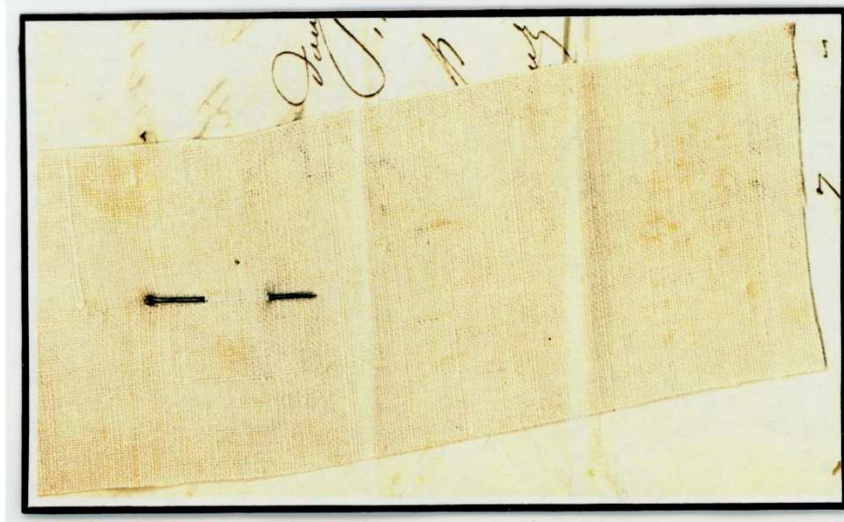
Dans le cas présent l'envoi pèse entre 13 et 30 gr. d'où 4 ports.



Echantillon sans valeur expédié de Liège vers Wohlen – Canton d’Argovie (Suisse), le 21 février 1855.
 Convention du 12 novembre 1849 : 40 c. par 7,5 gr. jusqu’à destination
 Dans le cas présent l’envoi pèse 14 gr. d’où 2 ports.



Echantillon sans valeur expédié de Roelenge (boite rurale R) bureau de Glons (Liège) vers Wohlen –
 Canton d’Argovie (Suisse), le 1^{er} novembre 1856.
 Convention du 12 novembre 1849 : 40 c. par 7,5 gr. jusqu’à destination
 Dans le cas présent l’envoi pèse 8 gr. d’où 2 ports.



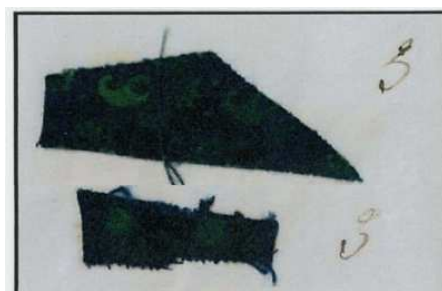
Echantillon sans valeur expédié de Bruxelles vers Nice (Italie - Sardaigne), le 10 juin 1857.
Convention du 26 juillet 1850 : 60 c. par 7,5 gr. jusqu'à destination
Dans le cas présent 1 port.

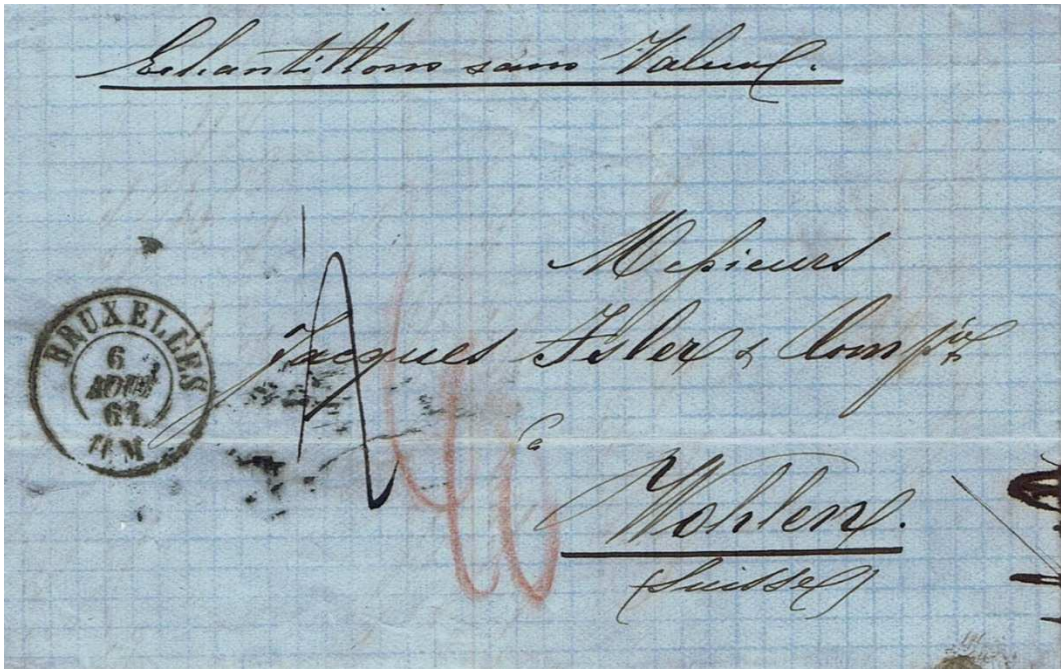


Lettre contenant un échantillon de tissu de 11 gr, expédiée de Bruxelles vers Gand, le 30 mars 1857.
 Tarif du 1^{er} juillet 1849 au 30 septembre 1864 : 20 c (plus de 30 km et jusqu'à 9 gr) pour les envois de 11 gr, il y a deux ports soit 40 c.



Lettre contenant un échantillon de tissu, expédiée de Mons vers Gand, le 2 juin 1860.
 Tarif du 1^{er} juillet 1849 au 30 septembre 1864 : 20 c (plus de 30 km et jusqu'à 9 gr).





Echantillon sans valeur expédié de Bruxelles vers Wohlen – Canton d’Argovie (Suisse), le 6 aout 1864.
 Convention du 12 novembre 1849 : 40 c. par 7,5 gr. jusqu’à destination
 Dans le cas présent l’envoi pèse 7 gr. d’où 1 ports.



Lettre contenant un échantillon de tissu, expédiée de Charleroi vers Gand, le 13 janvier 1862.
 Tarif du 1^{er} juillet 1849 au 30 septembre 1864 : 20 c (plus de 30 km et jusqu’à 9 gr).



Lettre contenant un échantillon expédiée d'Anvers vers Turin (Italie), le 2 juin 1862.
 Tarif du 1^{er} avril 1858, par voie de France, 60 c. par 7,5 gr. jusqu'à destination.
 L'envoi pèse 17 gr. donc 3 ports ou 1,80 frs. (4 x 40 c. + 20 c.)

Par la Loi du 14 septembre 1864 l'échantillon sans valeur marchande devient un objet de correspondance à part entière, comme le seront les papiers d'affaires en 1868 et les cartes-correspondance en 1871.

- Art.1^{er}-. Le port des échantillons de marchandises, affranchis dans l'intérieur et à destination du royaume, est fixé, sans avoir égard à la distance parcourue, à 10 c. par paquet du poids de 100 gr. et au-dessous. Lorsque le paquet dépassera 100 gr., il sera perçu 10 c. pour chaque 100 gr. ou fraction de 100 gr. excédant. Les échantillons ne peuvent dépasser le poids de 300 gr., ni avoir sur aucune de leurs faces (longueur, hauteur ou largeur) une dimension supérieure à 30cm.
- Art. 2. Les échantillons doivent être expédiés isolément, c'est-à-dire non accompagnés de lettres. Ils ne peuvent avoir aucune valeur marchande, ni se composer d'objets qui soient de nature à détériorer les correspondances, ni être adressés, dans un même paquet, à des destinataires différents. Ils doivent être expédiés sous bandes mobiles : s'il est nécessaire, ils peuvent exceptionnellement être placés dans des sacs ou autres récipients : mais de manière que, dans tous les cas, la vérification puisse en avoir lieu facilement. Le poids des bandes, enveloppes, ficelles et cachets est compris dans le poids soumis à la taxe. Les échantillons ne peuvent porter d'autre écriture que l'adresse du destinataire, une marque de fabrique ou de marchand, et des numéros d'ordre et de prix. Ils doivent être revêtus de l'indication de l'expéditeur, imprimée sur un endroit extérieur et apparent du paquet.
- Art.3. Les échantillons non affranchis seront taxés comme lettres. Quant à ceux dont l'affranchissement serait insuffisant, ils seront taxés du double port des échantillons : toutefois, pour ces derniers, il sera tenu compte de la valeur des timbres-poste appliqués.
- Art. 4. Tous échantillons qui ne réuniront pas les conditions requises pour être admis à la modération de port édictée par la présente loi, seront taxés aux prix des lettres.

Art. 5. Il en sera de même de ceux qui renfermeront une lettre ou une note ayant le caractère d'une correspondance ou pouvant en tenir lieu. En outre, le contrevenant sera puni d'une amende de 50 à 200 frs sur plainte de l'Administration des chemins de fer, postes et télégraphes.

A partir du 1^{er} octobre 1864, l'administration établit un tarif spécial pour les échantillons.

La taxe est fixée à 10 c par 100 gr avec un maximum de 300 gr.
Aucune longueur, largeur et hauteur ne pouvaient dépasser les 30 cm.

10 c	Jusqu'à 100 gr
20 c	De 100,1 à 200 gr
30 c	De 200,1 à 300 gr

A partir de cette date, les échantillons doivent être expédiés isolément, sous bande, dans un sac ou un autre contenant, être sans valeur, ne pas être composé d'objets ayant la capacité d'endommager les autres correspondances, et ne présenter uniquement que l'adresse du destinataire, celle de l'expéditeur, une marque de fabrique ou des n° d'ordre et des prix.

Les échantillons ayant le caractère d'une correspondance seront soumis à une amende de 50 à 200 frs., mais uniquement sur plainte de l'administration.

Le port devait obligatoirement être acquitté d'avance au moyen de timbres-poste de 10 c.

Les timbres de 5 c. ne seront autorisés qu'à partir du 01-01-1871.

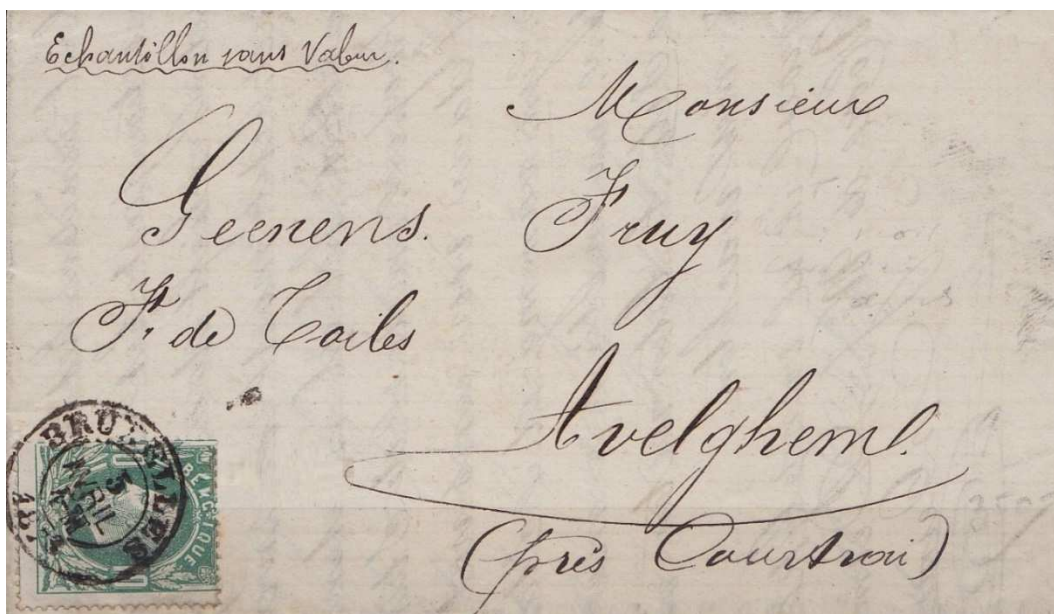
Ceux de 1, 2, et 8 c. à partir du 31-08-1873.

Les échantillons non affranchis étaient taxés comme lettres et ceux insuffisamment, au double du port des échantillons moins les timbres-poste se trouvant sur le pli.



Echantillon sans valeur expédié d'Ensival (Liège) vers Tournai (Hainaut), le 26 janvier 1865.

Tarif du 1^{er} octobre 1864 au 30 juin 1875 : par 100 gr ou fraction de 100 gr : 10 c.



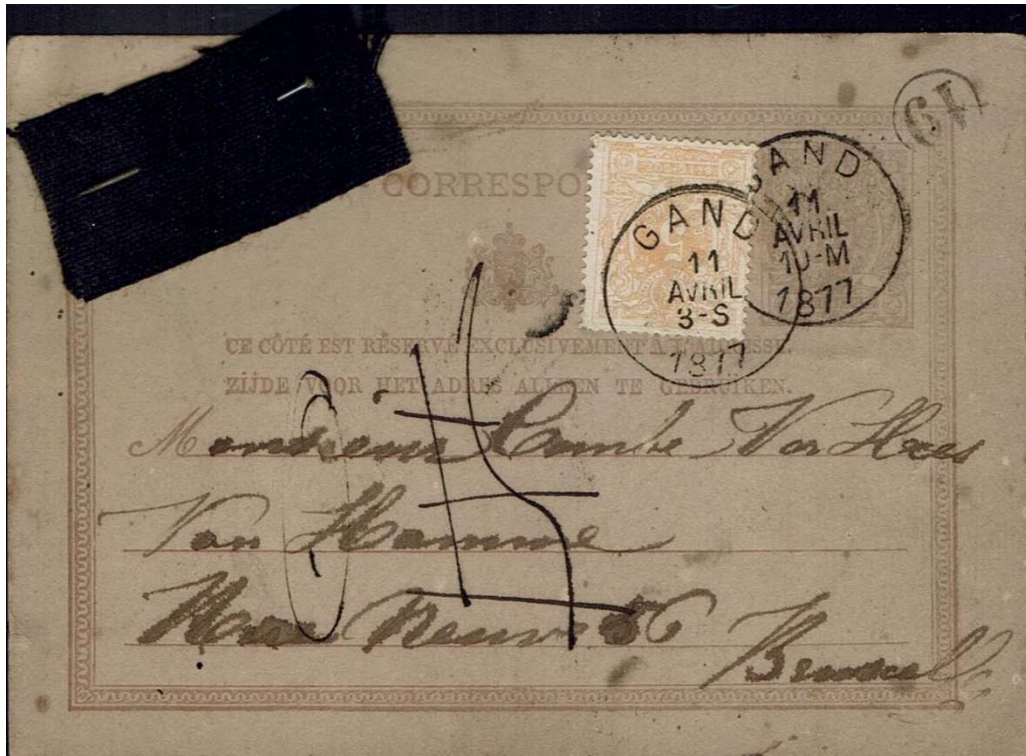
Echantillon sans valeur expédié de Bruxelles vers Avelgem (Flandre occidentale), le 5 avril 1873.
 Tarif du 1^{er} octobre 1864 au 30 juin 1875 : par 100 gr ou fraction de 100 gr : 10 c.

A partir du 1^{er} juillet 1875 :

Le port est fixé à 5 c. par 100 gr ou fraction de 100 gr. avec un maximum de 300 gr pour le service intérieur.

5 c	Jusqu'à 100 gr
10 c	De 100,1 à 200 gr
15 c	De 200,1 à 300 gr

Les envois non ou insuffisamment affranchis sont toujours taxés comme précédemment.
Cependant, il est permis de joindre aux échantillons des imprimés se rapportant directement aux envois, par exemple, des circulaires, des prix courants, des informations donnant la description ou le prix de la marchandise. Ces documents étaient pesés en même temps que l'échantillon et soumis à cette taxe.



Echantillon sans valeur expédié de Gand vers Bruxelles, le 11 avril 1877.

Tarif du 1^{er} juillet 1875 au 30 octobre 1879 : par 100 gr ou fraction de 100 gr : 5 c.

Dans un premier temps l'envoi est affranchi à 5 c. (obl. Gand 10 – M) mais le bureau constate que le document est une carte-postale et que le tarif des échantillons interdit l'envoi par carte-postale et considère qu'il s'agit du tarif de la lettre port simple. Dès lors l'expéditeur est averti et il appose un timbre de 5 c. en plus (obl. Gand 3 – S) et la taxe est annulée.

A partir du 1^{er} novembre 1879 :

Le port des échantillons pour l'intérieur du pays passe à 5 c. jusqu'à 100 gr, 10 c. de 101 à 250 gr maximum. Les dimensions ne peuvent excéder 30 cm en longueur et 15 cm en largeur et en épaisseur.

A partir de cette date, les échantillons peuvent être expédiés par recommandé ou par exprès à condition de payer en plus le droit fixe de 25 c.

Dans le cas des exprès, si la localité de destination était dépourvue d'un bureau de poste le port était d'un franc.

5 c	Jusqu'à 100 gr
10 c	De 100,1 à 250 gr
+ 25 c	Pour les recommandés ou exprès

Les plis qui n'étaient pas affranchis étaient frappés d'une taxe égale au quadruple du prix de l'affranchissement des échantillons.

En cas d'insuffisance, on appliquait une taxe égale au double de la valeur des timbres-poste manquants en arrondissant au décime supérieur.



Carte postale avec échantillon agrafé de Bruxelles pour la ville du 14 octobre 1884. Il faudra attendre 1890 pour que les cartes postales soient acceptées pour l'envoi d'échantillons. Dans le cas présent le document est taxé à 15 c., c'est à dire le port de la lettre.



A partir du 1^{er} aout 1889,

Le port change quelques peut et devient :

5 c	Jusqu'à 100 gr
10 c	De 100,1 à 200 gr
15 c	De 200,1 à 350 gr

Les dimensions qui étaient restées jusqu'alors de 30 cm en longueur, 15 en largeur et en épaisseur sont modifiées en 30 cm en longueur, 20 cm en largeur et 10 cm en épaisseur. Entraient dans la catégorie des échantillons, les insectes desséchés, les clefs ouvrées ou non, les produits pharmaceutiques, les clichés d'imprimerie, les matières liquides, huileuse ou de corps gras à condition qu'elles se trouvent dans un flacon de verre épais hermétiquement bouché et enfermé dans une boîte en fer-blanc ou en bois, les colorants devaient être enfermés dans des sachets imperméables.



Envoi de Bruxelles vers Soignies (Hainaut) le 27 juillet 1889.
Mention « Numéro spécimen – envoi gratuit ».
Tarif du 1^{er} juillet 1875 au 9 novembre 1890 : 5 c. jusqu'à 100 gr.

Suite à l'ordre de service du 10.11.1890 :

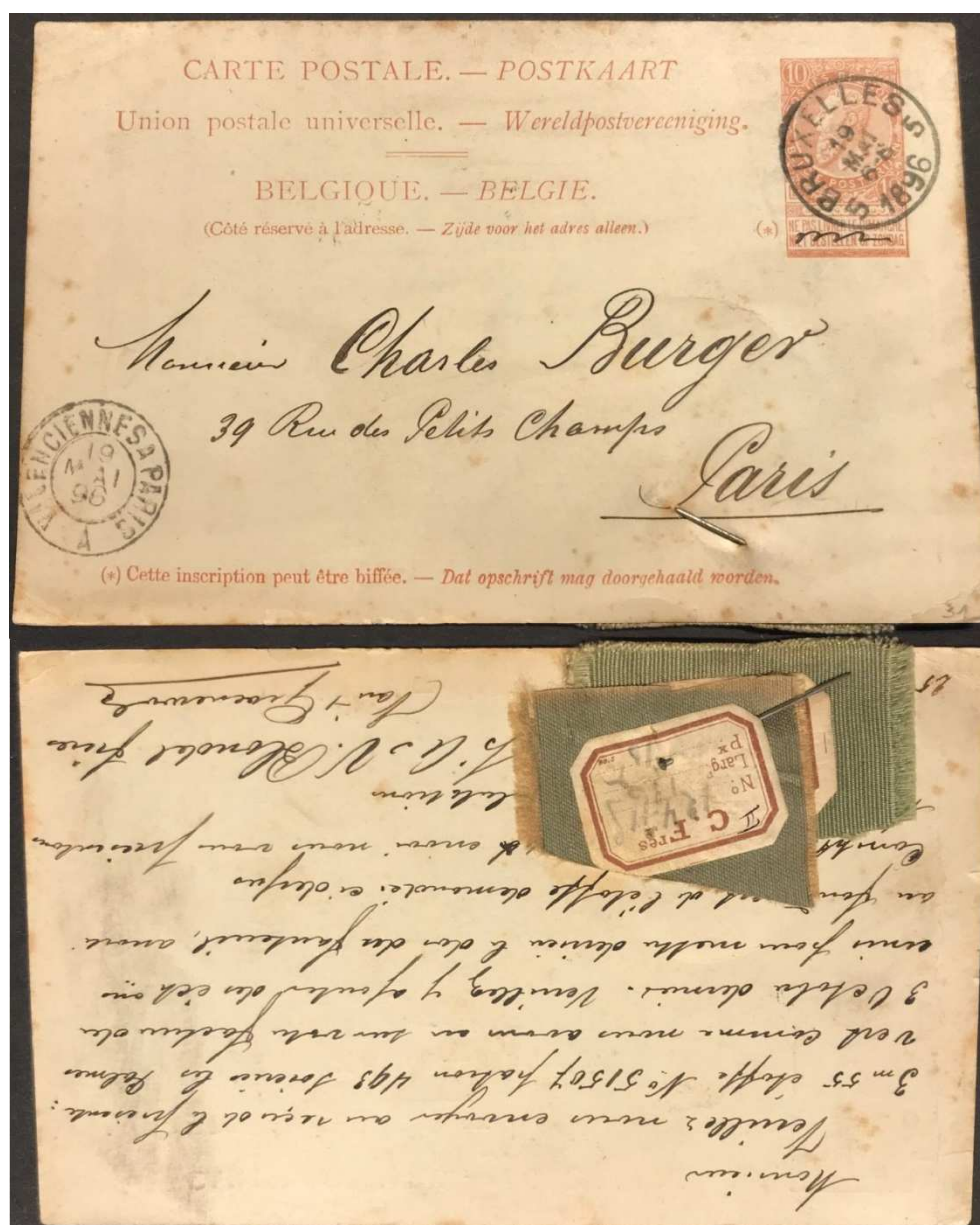
Il était permis d'annexer à une **carte postale**, des échantillons à condition que le port soit acquitté séparément et suivant le tarif applicable à chaque catégorie d'objet. Ce service n'était pas valable pour l'étranger et **avant cette date toutes les cartes-postales avec échantillons étaient systématiquement taxées ou interdites au transport.**



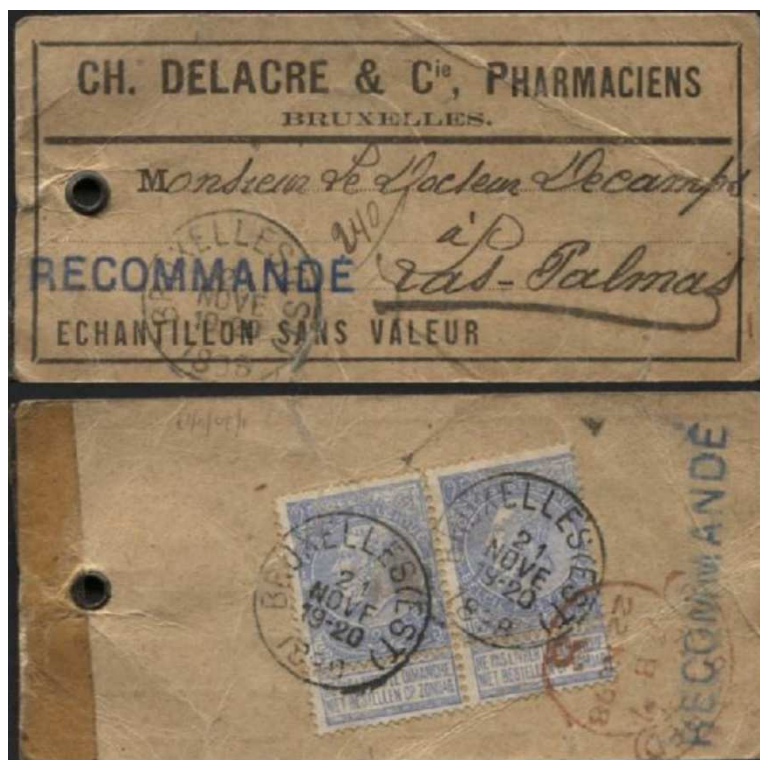
Echantillon sans valeur expédié de Gand (Boucherie) vers Berlin (Allemagne), le 11 juillet 1890.
Tarif international du 1^{er} Aout 1889 jusqu'au 28 février 1921, par 50 gr. : 5 c. avec un minimum de 10 c.

A partir du 1^{er} novembre 1895, les abeilles vivantes sont admises en service intérieur à condition qu'elles se trouvent enfermées dans des boîtes à éviter tout danger.

Était interdit au transport, les échantillons de métaux précieux ou de bijoux, ceux de nature à détériorer les correspondances ou blesser les employés, les échantillons de saccharine, d'opium, de morphine, de cocaïne et autres stupéfiants.



Echantillon sans valeur expédié de Bruxelles vers Paris (France), le 19 mai 1896.
Tarif international du 1^{er} Aout 1889 jusqu'au 28 février 1921, par 50 gr. : 5 c. avec un minimum de 10 c.



Echantillon sans valeur expédié de Bruxelles vers Las Palmas (Espagne), le 2 novembre 1898.
Tarif international du 1^{er} Aout 1889 jusqu'au 28 février 1921, par 50 gr. : 5 c. avec un minimum de 10 c.
Dans le cas présent, échantillon pesant entre 201 et 250 gr. : 25 c.
Plus la taxe de recommandation pour la même période : 25 c.

Dans la mesure du possible, nous présentons les documents classés en fonction de l'année de l'oblitération, en service intérieur en premier, puis les recommandés, ensuite les exprès et enfin les plis en service international.



Echantillon sans valeur expédié de Bruxelles vers La Haye (Pays-Bas), le 4 février 1899.
 Tarif international du 1^{er} Aout 1889 jusqu'au 28 février 1921, par 50 gr. : 5 c. avec un minimum de 10 c.
 Dans le cas présent, échantillon pesant entre 101 et 150 gr. : 15 c.
 Plus la taxe de recommandation pour la même période : 25 c.



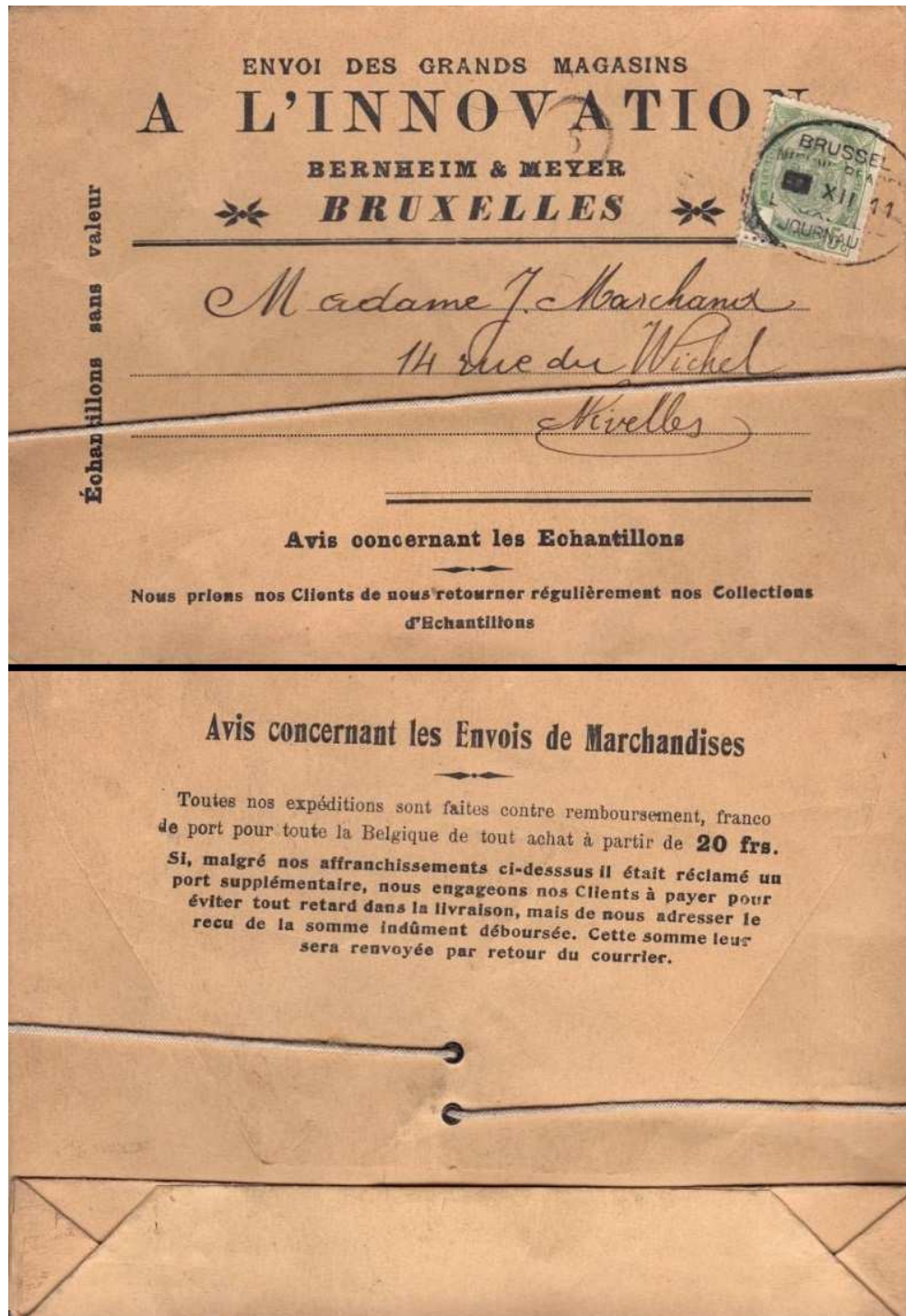
Echantillon sans valeur expédié de Bruxelles vers Castel-d'Ario (Italie), le 19 octobre 1903.
Tarif international du 1^{er} Aout 1889 jusqu'au 28 février 1921, par 50 gr. : 5 c. avec un minimum de 10 c.
Dans le cas présent, taxe minimum de 10 c.
Plus la taxe de recommandation pour la même période : 25 c.



Echantillons de toile expédié de Roulers vers Ypres (Flandre Occidentale), le 14 septembre 1905.
 Tarif du 1^{er} Aout 1889 jusqu'au 30 septembre 1914, de 100,1 à 200 gr. : 10 c.



Echantillon sans valeur expédié de Roux vers Enghien (Hainaut), le 23 mai 1905.
 Tarif du 1^{er} Aout 1889 jusqu'au 30 septembre 1914, jusqu'à 100 gr. : 5 c.
 Dans le cas présent il manque 4 c. avec pénalité double arrondie = 10 c.



Echantillon sans valeur expédié de Bruxelles vers Nivelles (Brabant wallon), le ? décembre 1911.
Tarif du 1^{er} Aout 1889 jusqu'au 30 septembre 1914, jusqu'à 100 gr. : 5 c.
Oblitération elliptique de Bruxelles –Journaux.



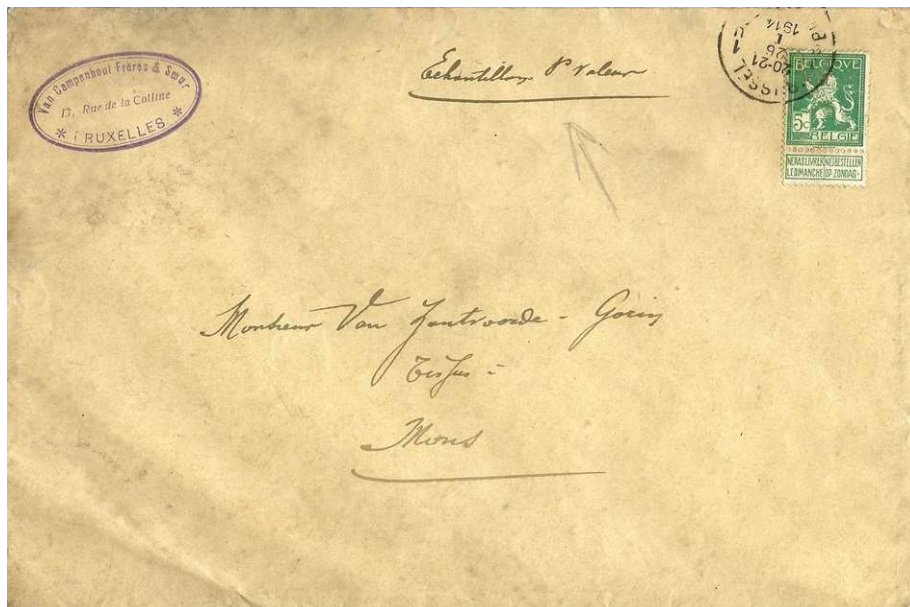
Echantillon sans valeur expédié de Turnhout (Anvers) vers Bruxelles, le 4 janvier 1912.
 Tarif du 1^{er} Aout 1889 jusqu'au 30 septembre 1914, jusqu'à 100 gr. : 5 c.
 Dans le cas présent, échantillon pesant entre 51 et 100 gr = 10 c.
 Plus la taxe de recommandation pour la même période : 25 c.
 L'envoi ayant été refusé par le destinataire, il a été retourné à l'expéditeur.



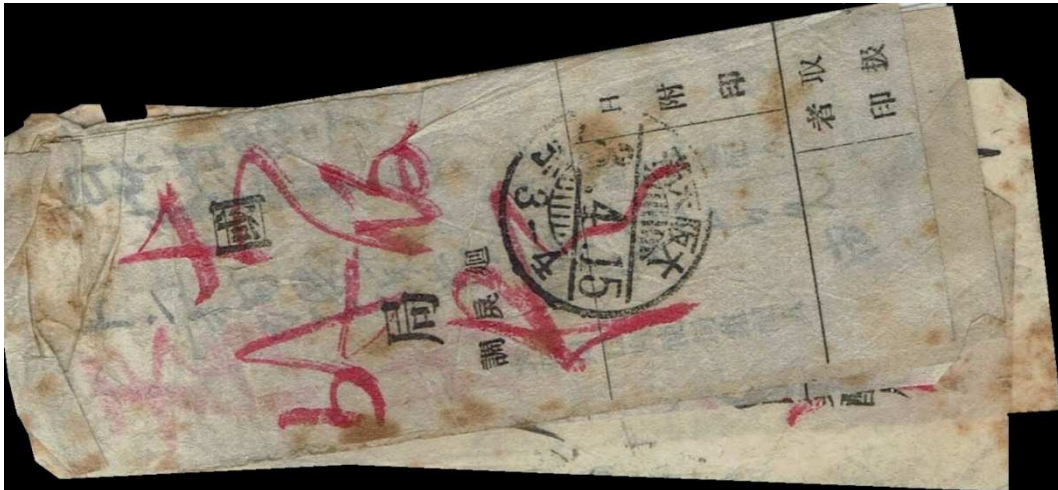
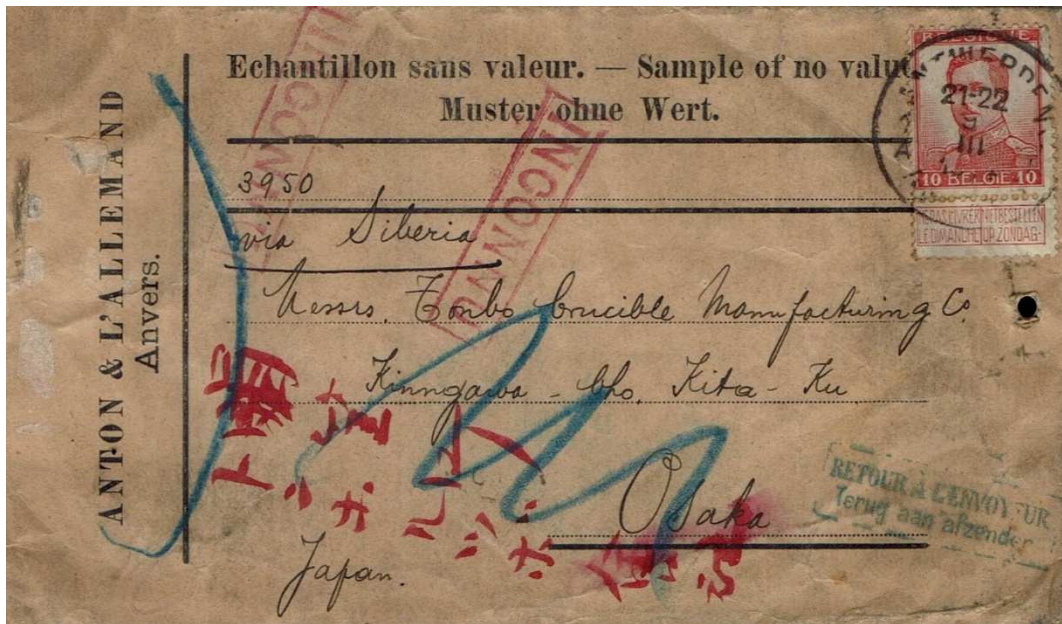
Echantillon sans valeur expédié de Tervuren (Brabant flamand) vers le Congo Belge en avril 1912.
Tarif du 1^{er} Aout 1889 jusqu'au 30 septembre 1914, jusqu'à 100 gr. : 5 c.
Dans le cas présent, échantillon pesant entre 200,1 et 350 gr = 15 c.
Plus la taxe de recommandation pour la même période : 25 c.



Echantillon sans valeur expédié de Bruxelles vers Leipzig (Allemagne), le 11 octobre 1913.
 Tarif international du 1^{er} Aout 1889 jusqu'au 28 février 1921, par 50 gr. : 5 c. avec un minimum de 10 c.
 Dans le cas présent, taxe minimum de 10 c.
 Plus la taxe de recommandation pour la même période : 25 c.



Echantillon sans valeur expédié de Bruxelles vers Mons (Hainaut), le 26 janvier 1914.
 Tarif du 1^{er} Aout 1889 jusqu'au 30 septembre 1914, jusqu'à 100 gr. : 5 c.
 Dans le cas présent, échantillon jusqu'à 100 gr = 5 c.



Echantillon sans valeur expédié d'Antwerpen vers Osaka (Japon), le 9 mars 1914.
 Tarif international du 1^{er} Aout 1889 jusqu'au 28 février 1921, par 50 gr. : 5 c. avec un minimum de 10 c.
 Dans le cas présent, taxe minimum de 10 c.
 Griffes « Inconnu » et « Retour à l'envoyeur ».



Echantillon sans valeur expédié de Poperinghe (Flandre occidentale non occupée) Le 15 juillet 1915².

Tarif du 1^{er} Aout 1889 jusqu'au 30 septembre 1914, jusqu'à 200 gr. : 10 c.

Dans le cas présent, échantillon pesant entre 100,1 et 200 gr = 10 c.

Plus la taxe de recommandation pour la même période : 25 c.



Echantillon sans valeur expédié de Bruxelles (zone occupée), le 17 ? 1915³.

Tarif du 1^{er} Aout 1889 jusqu'au 28 février 1921, jusqu'à 100 gr. : 5 c.

Dans le cas présent, échantillon pesant entre 200,1 et 350 gr = 15 c.

Plus la taxe d'express pour la même période : 25 c.

² la destination ne nous est pas connue.

³ la destination ne nous est pas connue.



Echantillon sans valeur expédié de Bruxelles (zone occupée), le 17 ? 1915 vers Haubrage (Hainaut) zone occupée.

Tarif du 1^{er} Aout 1889 jusqu'au 28 février 1921, jusqu'à 100 gr. : 5 c.

Dans le cas présent, échantillon pesant entre 200,1 et 350 gr = 15 c.

Plus la taxe d'express pendant la même période : 25 C.

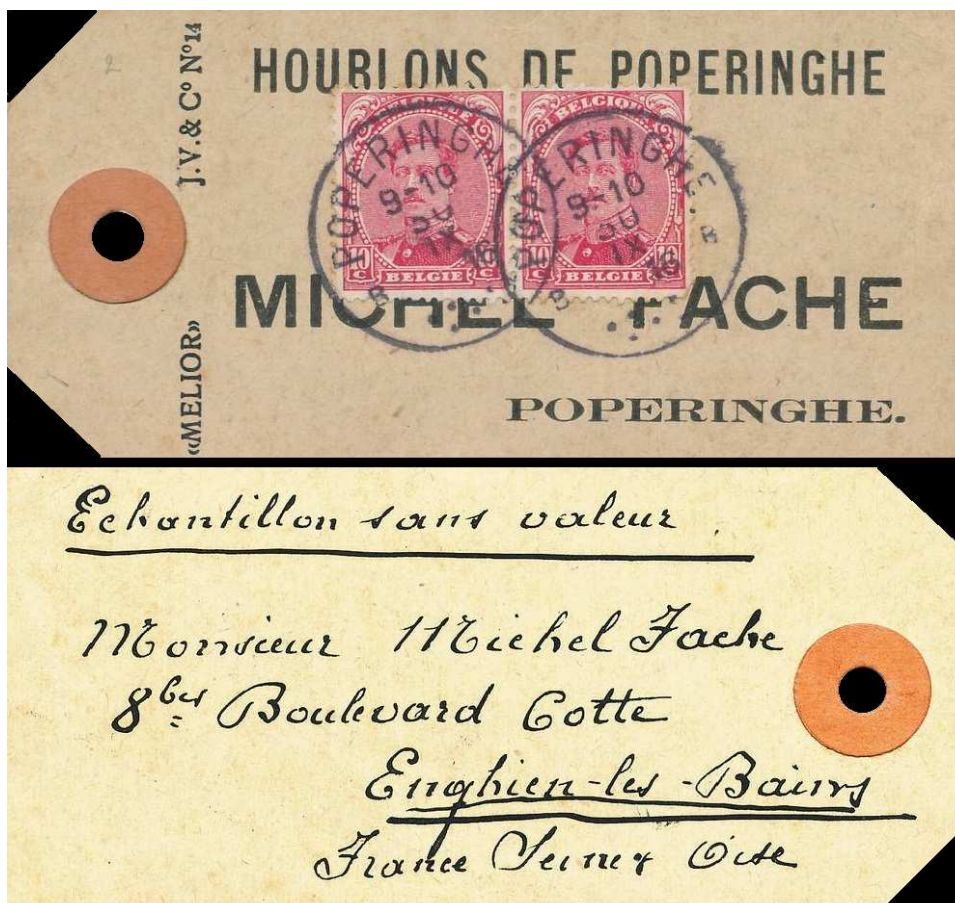


Echantillon sans valeur expédié de Verviers (Liège) vers Leipzig (Allemagne), le 7 aout 1916.

Tarif du 1^{er} Aout 1889 jusqu'au 30 septembre 1914, jusqu'à 100 gr. : 5 c.

Dans le cas présent, échantillon pesant entre 200,1 et 350 gr = 15 c.

Plus la taxe d'express pendant la même période : 25 C.



Echantillon sans valeur expédié de Poperinghe (Flandre occidentale non occupée) vers Enghien-les-Bains (France), le 30 septembre 1916.

Tarif international du 1^{er} Aout 1889 jusqu'au 28 février 1921, par 50 gr. : 5 c. avec un minimum de 10 c.
 Dans le cas présent, échantillon pesant entre 151 et 200 gr. : 20 c.



Echantillon sans valeur expédié de Fumay (Département des Ardennes - France) vers Liège, le 13 novembre 1916.

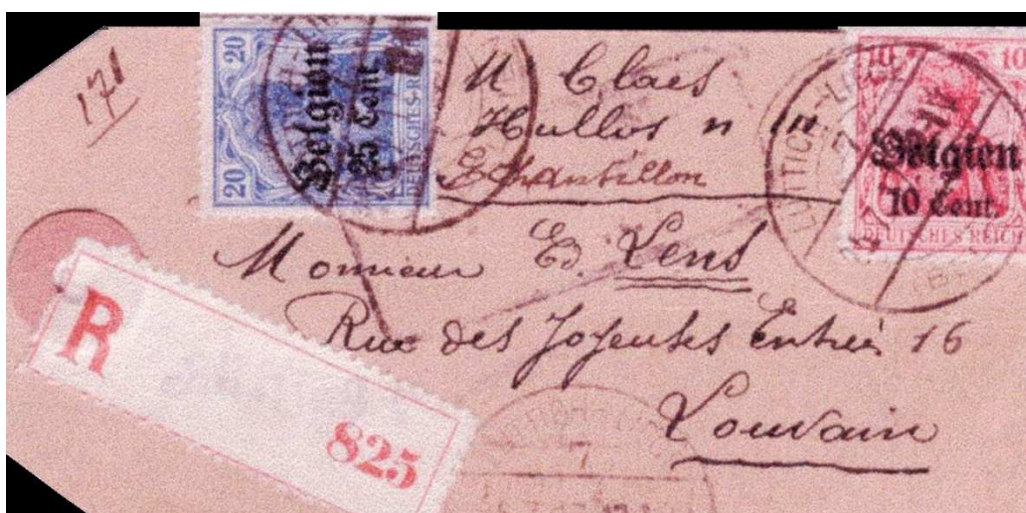
Tarif international du 1^{er} Aout 1889 jusqu'au 28 février 1921, par 50 gr. : 5 c. avec un minimum de 10 c.
 Dans le cas présent, échantillon pesant entre moins de 50 gr. : 10 c.

Pendant la première guerre mondiale, la ville de Fumay a été rattachée administrativement à la Belgique, dans le cas présent il manque 5 c. et le pli n'est pas taxé.



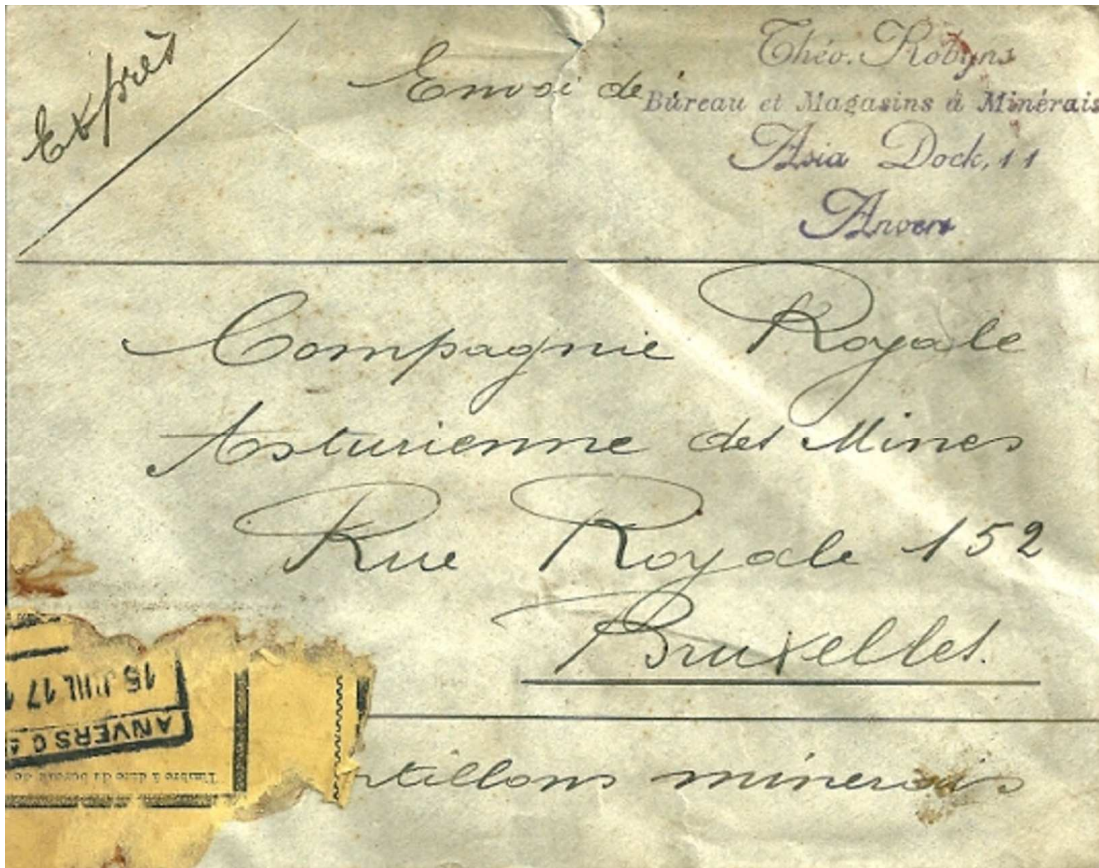
Echantillon sans valeur expédié de Poperinghe (Flandre occidentale non occupée) vers Enghien-les-Bains (France), le 5 octobre 1916.

Tarif international du 1^{er} Aout 1889 jusqu'au 28 février 1921, par 50 gr. : 5 c. avec un minimum de 10 c.
 Dans le cas présent, échantillon pesant entre 201 et 250 gr. : 25 c.



Echantillon sans valeur expédié de Liège (zone occupée) vers Louvain (en zone occupée), le 5 juillet 1917.

Tarif du 1^{er} Aout 1889 jusqu'au 28 février 1921, jusqu'à 200 gr. : 10 c.
 Plus la taxe de recommandation pendant la même période : 25 c.



Fragment d'un envoi exprès d'Anvers vers Bruxelles, le 15 juillet 1917.
Mention : « Echantillons de minerais »

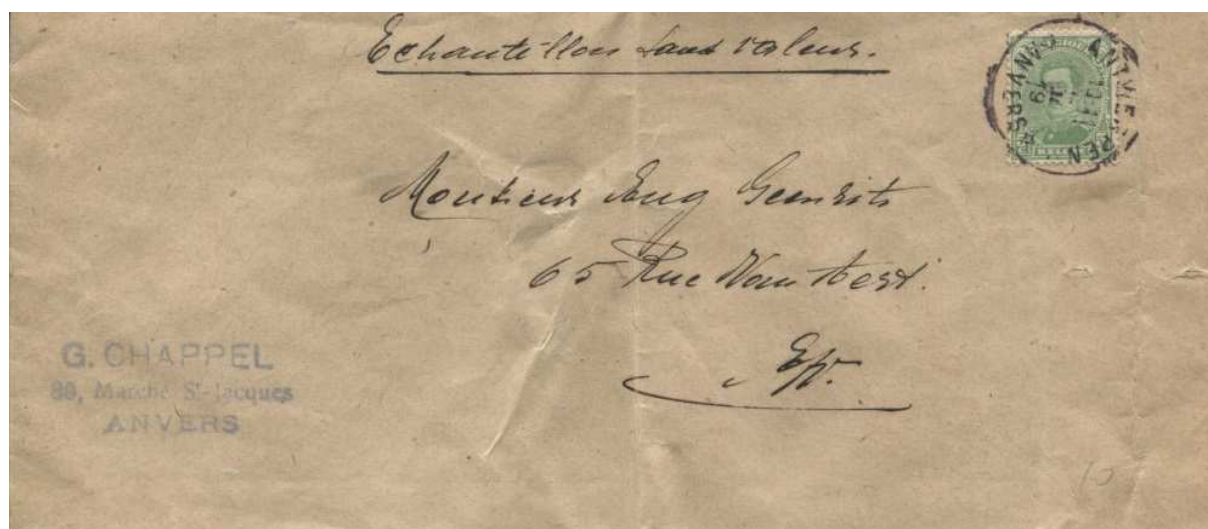


Echantillon sans valeur expédié de Liège (zone occupée) vers Glain (Liège en zone occupée), le 27 juin 1918.

Tarif du 1^{er} Aout 1889 jusqu'au 28 février 1921, jusqu'à 100 gr. : 5 c.
Plus la taxe d'express pendant la même période : 25 C.

A partir du 1^{er} octobre 1918 : (Gouvernement Général)

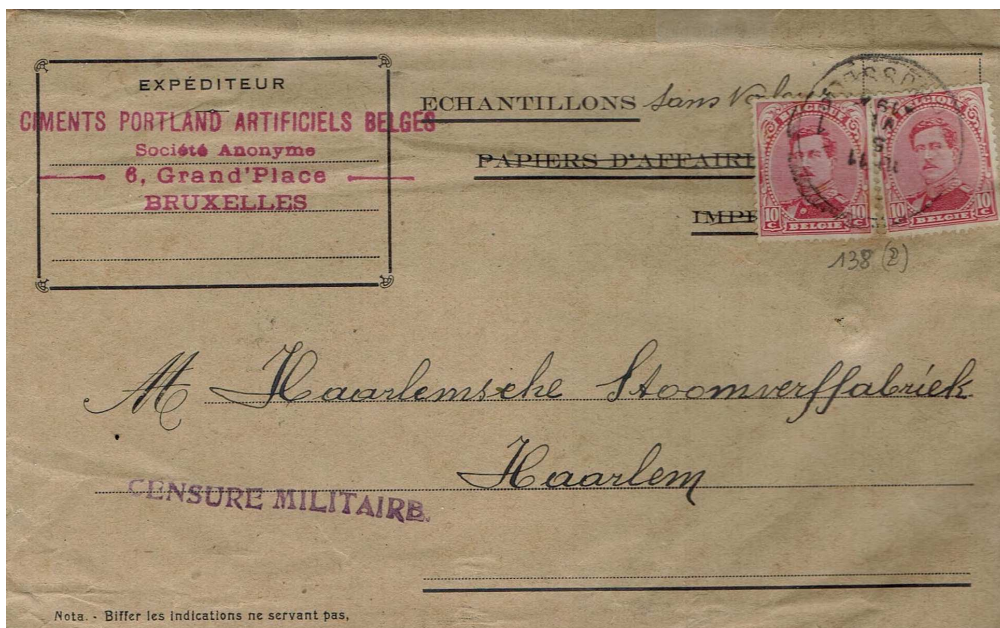
10 c.	Jusqu'à 100 gr
15 c.	De 100,1 à 200 gr
30 c.	De 200,1 à 350 gr



Echantillon sans valeur expédié d'Anvers pour la ville en février 1919.

Tarif du 1^{er} octobre 1918 au 14 décembre 1919 : 10 c. de 0 à 100 gr.

Dans le cas présent, l'expéditeur a affranchi son envoi à l'aide d'un timbre à 5 c. comme le tarif précédent. L'envoi n'a pas été taxé.



Echantillon sans valeur expédié de Bruxelles vers Haarlem (Pays-Bas) le 5 juin 1919.
 Tarif du 1^{er} octobre 1918 au 14 décembre 1919 : 20 c. de 200,1 à 350 gr.



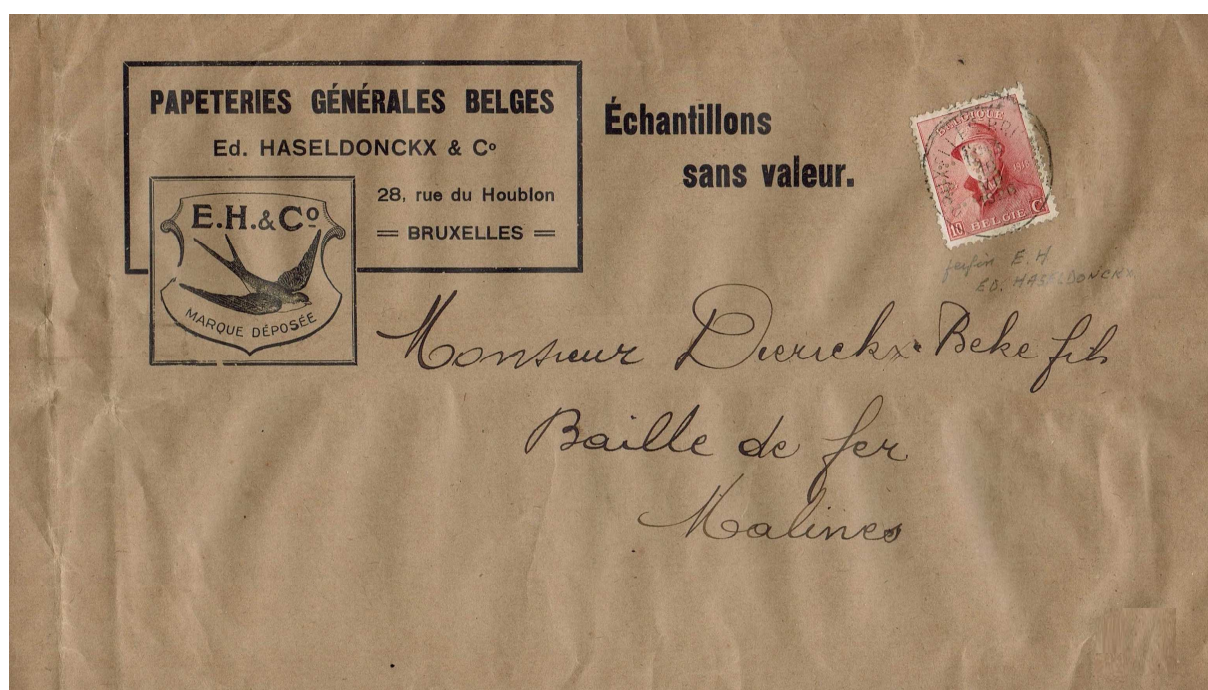
Echantillon sans valeur expédié de Moustier-sur-Sambre (Hainaut) vers Namèche (Namur),
 le 26 septembre 1919.
 Tarif du 1^{er} octobre 1918 au 14 décembre 1919 : 10 c. de 0 à 100 gr.
 Tarif de la taxe de recommandation pour la même période : 25 c.

A partir du 15 décembre 1919 :

10 c.	Jusqu'à 100 gr
15 c.	De 100,1 à 200 gr
20 c.	De 200,1 à 350 gr

Les échantillons-réclame par 1000 exemplaires étaient admis au tarif de 10 c. par 50 gr ou fraction de 50 gr, mais devaient être déposés dans un bureau de poste. Les dimensions maximales étaient de 20 cm de longueur, 15 cm de largeur et 1 ½ d'épaisseur.

Les produits dérivés du tabac (cigarette, cigare, feuille de tabac) ne pouvaient être expédiés que pourvus de la bandelette garantie par la loi de 1919.



Echantillon sans valeur expédié de Bruxelles vers Malines (Brabant), le 16 juin 1920.

Tarif du 15 décembre 1919 au 31 octobre 1920 : 10 c. de 0 à 100 gr.

Timbre perforé avec les initiales E.H. de la firme Ed. Haseldonckx.



Echantillon sans valeur expédié de Schaerbeek 1 vers Ermatingen (Suisse), le 18 juin 1920.
Tarif international du 1^{er} août 1886 au 28 février 1921 : 5 c. par 50 gr. avec un minimum de 10 c.
Dans le cas présent, échantillon pesant entre 101 et 150 gr.

A partir du 1^{er} novembre 1920 :

Par 50 gr ou fraction de 50 gr **5 c.** avec un minimum de **15 c.**

Poids maximum de 350 gr.



Echantillon sans valeur expédié de Bruxelles le 19 décembre 1921⁴.

Tarif du 1^{er} novembre 1920 au 31 décembre 1921 : 5 c. par 50 gr. avec un minimum de 15 c.

Tarif de la taxe de recommandation pour la même période : 50 c.



Echantillon sans valeur expédié d'Alost (Flandre Orientale), vers Bruges en 1921.

Tarif du 1^{er} novembre 1920 au 31 décembre 1921 : 5 c. par 50 gr. avec un minimum de 15 c.

Tarif de la taxe de recommandation pour la même période : 50 c.

Tarif de la taxe d'express pour la même période : 50 c.

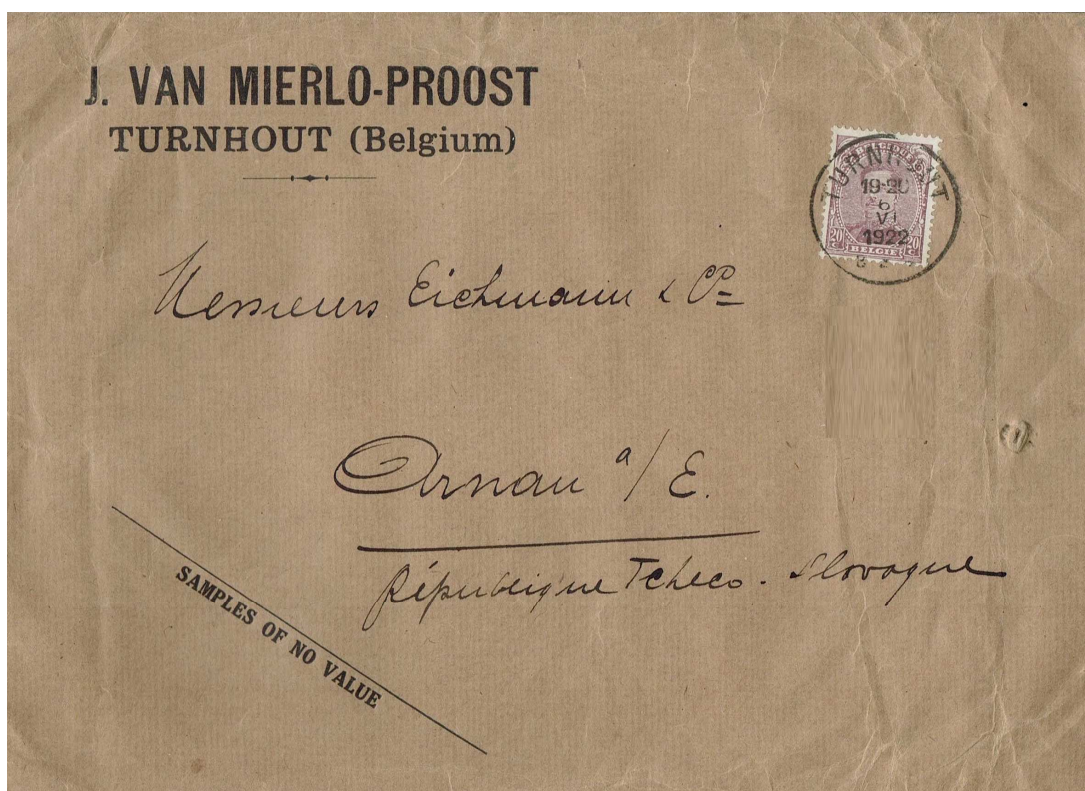
⁴ la destination ne nous est pas connue.

A partir du 1^{er} janvier 1922 :

Le poids maximum passe de 350 gr à 500 gr.



Echantillon sans valeur expédié de Bruxelles le 13 avril 1922⁵.
Tarif du 1^{er} janvier 1922 au 30 septembre 1925 : 5 c. par 50 gr. avec un minimum de 15 c.



Echantillon sans valeur expédié de Turnhout (Anvers) vers Arnau an der Elbe (actuellement Hostinné en République tchèque) le 6 juin 1922.

Tarif international du 1^{er} mars 1921 au 31 mars 1924 : 10 c. par 50 gr. avec un minimum de 20 c.

⁵ la destination ne nous est pas connue.



Echantillon sans valeur expédié de Bruxelles vers Colombes (France) le 19 septembre 1923.
 Tarif international du 1^{er} mars 1921 au 31 mars 1924 : 10 c. par 50 gr. avec un minimum de 20 c.
 Dans le cas présent, échantillon pesant entre 251 et 300 gr. = 60c.
 Droit fixe de recommandation pour la même période : 50 c.

A partir du 1^{er} mars 1921, sont admis au transport international, moyennant un emballage approprié à leur nature :

les objets en verre, les liquides, l'huiles, les corps gras, les poudres sèches colorantes ainsi que les abeilles. Sont aussi admis : les clefs isolées, fleurs fraîches coupées, les objets d'histoire naturelle, les tubes de sérum, les objets dépareillés non détériorés, par exemple un bas, un gant ou une chaussure.

Ne sont pas admis au transport⁶ :

- Les annonces concernant les loteries étrangères vers : Allemagne, Héligoland, Autriche, Canada, Cap de Bonne-Espérance, Cuba, Danemark, Iles Féroé, Egypte, Nubie, France, Algérie, Monaco, Grande-Bretagne, Irlande, Grèce, Iles Ioniennes, Guyane britannique, Hong-Kong, Java, Luxembourg, Mexique, Natal, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Queensland, Roumanie, Russie, Straits-Settlements (Malacca, Penang, Singapore, et Wellesley), Suède, Suisse, Liechtenstein, Terre-Neuve, Transvaal, Nyassaland, Tunisie et Venezuela.
- Montres ainsi que mouvements et boîtes de montres (ces objets sont passibles de frais de douane) vers : Allemagne et Luxembourg.
- Tabacs et cigares vers : Egypte, France et Italie.
 En 1926, il faut ajouter : Espagne, Baléares et Canaries, Andorre.
- Cartes à jouer vers : Bulgarie, France, Grèce, Italie, Roumanie, Russie, Transvaal et Suède.
 En 1926 : reste seulement l'Italie
- L'alcool vers : Grande-Bretagne et l'Irlande.

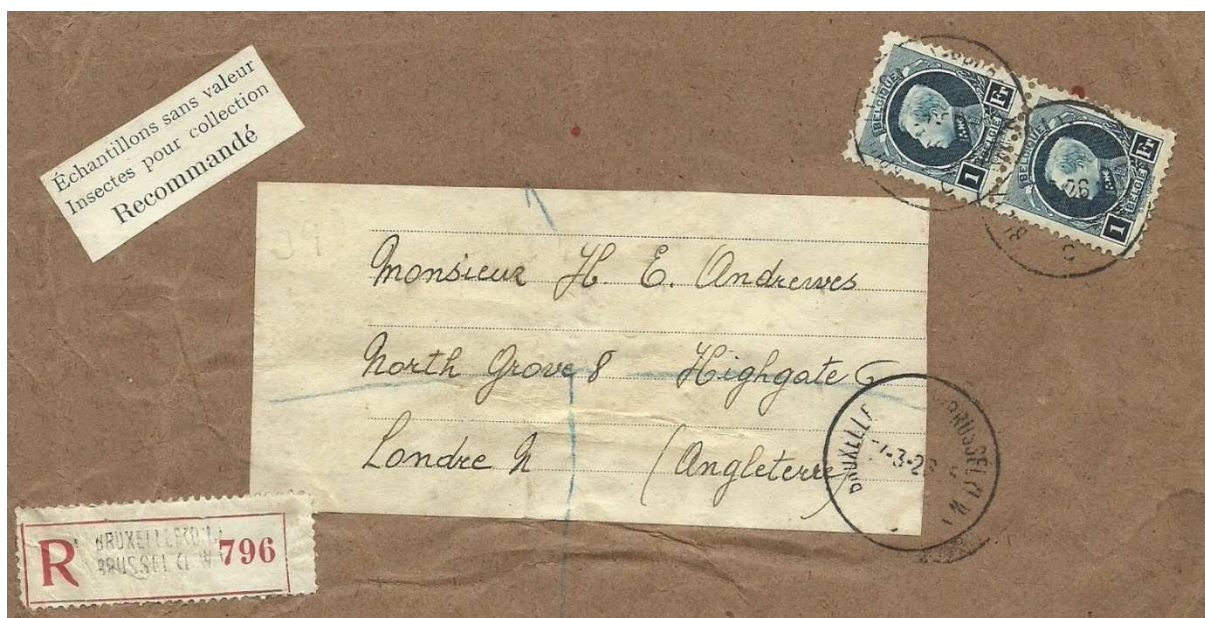
⁶ Suivant Tarifs postaux internationaux 1892-1988 par E & M Deneumostier (page 25)

A partir du 1^{er} octobre 1925 :

Par 50 gr ou fraction de 50 gr 5 c. avec un minimum de 20 c.
Dimensions maximales : 45 cm de longueur, 20 cm de largeur, 10 cm d'épaisseur



Echantillon sans valeur expédié de Bruxelles vers Firenze (Italie) le 8 janvier 1926.
Tarif international du 1^{er} octobre 1925 au 30 juin 1926 : 20 c. par 50 gr. avec un minimum de 40 c.
Dans le cas présent, échantillon pesant entre 101 et 150 gr. = 60 c.
Droit fixe de recommandation pour la même période : 1 Fr.



Echantillon sans valeur expédié de Bruxelles vers Londres (Royaume Uni) le 24 mars 1926.
Tarif international du 1^{er} octobre 1925 au 30 juin 1926 : 20 c. par 50 gr. avec un minimum de 40 c.
Dans le cas présent, le poids de l'envoi est situé entre 250,1 et 300 gr. = 1 Fr.
Droit fixe de recommandation pour la même période : 1 Fr.



Echantillon sans valeur expédié d'Herenthals (Limbourg) vers Arlon (Province de Luxembourg) le 13 février 1926.

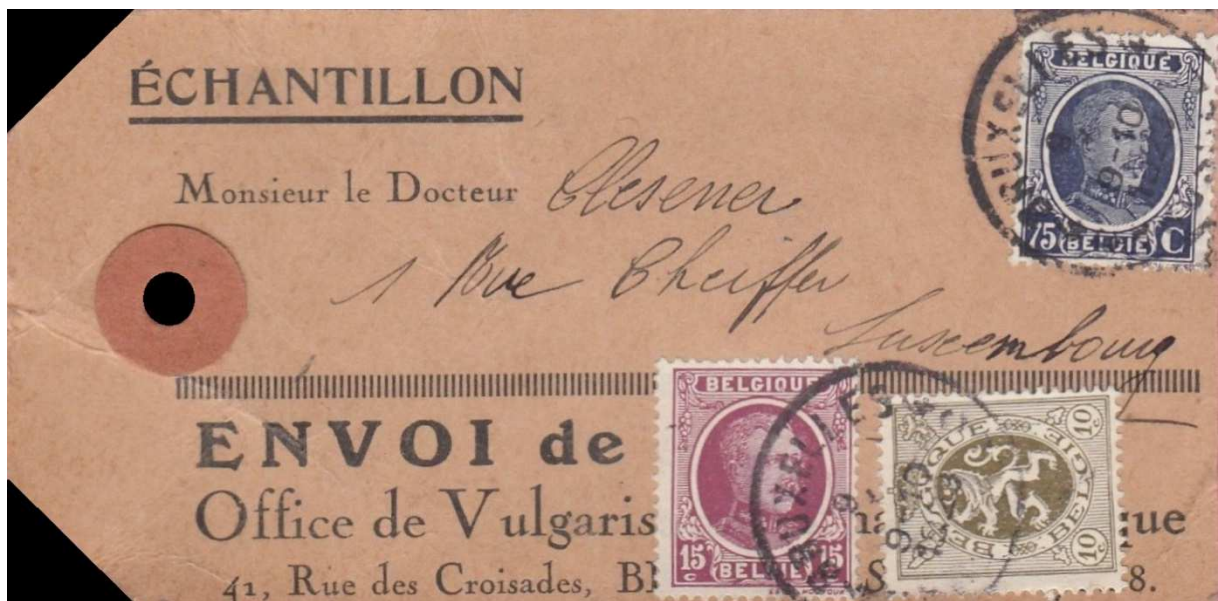
Tarif du 1^{er} octobre 1925 au 30 juin 1926 : 5 c. par 50 gr. avec un minimum de 20 c.

Dans le cas présent, taxe minimum pour l'envoi = 20 c.

Droit fixe de recommandation pour la même période : 50 c.

A partir du 1^{er} juillet 1926 :

Par 50 gr ou fraction de 50 gr 5 c. avec un minimum de 25 c.



Echantillon sans valeur expédié de Bruxelles vers le Grand-Duché de Luxembourg, le 9 septembre 1926.
Tarif international du 1^{er} juillet 1926 au 31 octobre 1926 : 20 c. par 50 gr. avec un minimum de 40 c.
Dans le cas présent, échantillon pesant entre 201 et 250 gr. = 1 Fr.

A partir du 1^{er} novembre 1926 :

Par 50 gr ou fraction de 50 gr 5 c. avec un minimum de 30 c.



Echantillon sans valeur expédié de Seloignes (Hainaut) en novembre 1926⁷.
, Tarif du 1^{er} novembre 1926 au 14 décembre 1927 : 5 c. par 50 gr. avec un minimum de 30 c.
Dans le cas présent, taxe minimum pour l'envoi = 30 c.



Echantillon sans valeur expédié de Frasnes-lez-Buissenal (Hainaut) vers Fleurus le 10 février 1927.
Tarif du 1^{er} novembre 1926 au 14 décembre 1927 : 5 c. par 50 gr. avec un minimum de 30 c.
Dans le cas présent, taxe minimum pour l'envoi = 30 c. mais seul un timbre de 10 c. a été apposé.
Il manque donc 20 c. ; la taxe est le double de l'insuffisance soit 40 c.

⁷ la destination ne nous est pas connue.



Echantillon sans valeur expédié de Molenbeek (Bruxelles) en 31 aout 1927⁸.

Tarif international du 1^{er} mai 1927 au 31 juillet 1941 : 35 c. par 50 gr. avec un minimum de 70 c.

Taxe de recommandation du 1^{er} mai 1927 au 31 juillet 1941 = 1,75 fr.

Dans le cas présent, échantillon pesant entre 101 et 150 gr. = 1,05 fr.



Echantillon sans valeur expédié de Molenbeek (Bruxelles) en 31 aout 1927⁹.

Tarif international du 1^{er} mai 1927 au 31 juillet 1941 : 35 c. par 50 gr. avec un minimum de 70 c.

Taxe de recommandation du 1^{er} mai 1927 au 31 juillet 1941 = 1,75 fr.

Dans le cas présent, échantillon pesant entre 201 et 250 gr. = 1,75 fr.

⁸ la destination ne nous est pas connue.

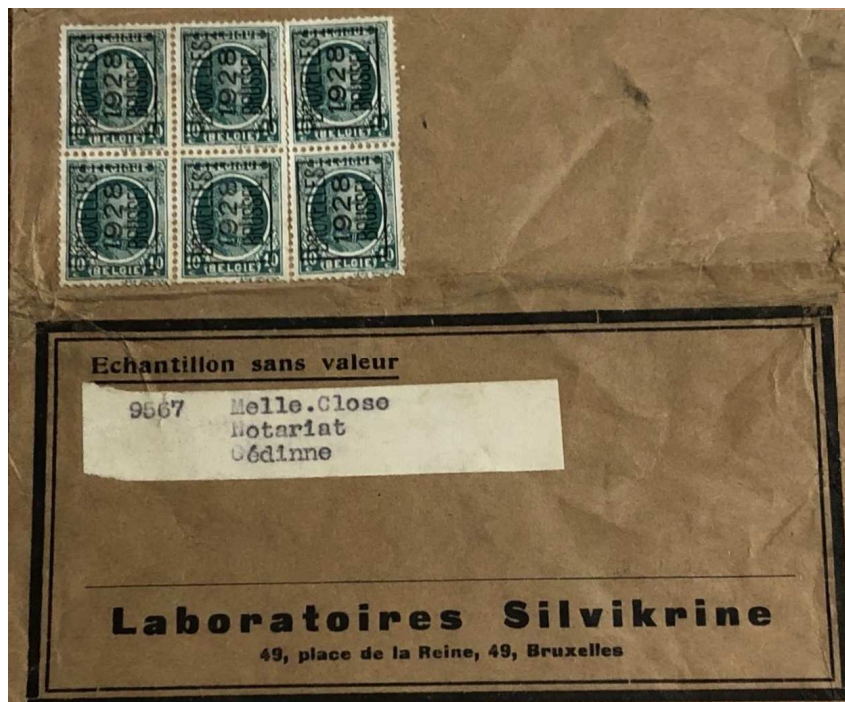
⁹ idem

A partir du 15 décembre 1927 :

Par 50 gr ou fraction de 50 gr 10 c avec un minimum de 35 c



Echantillon sans valeur expédié de Bruxelles vers Luxembourg en novembre 1928.
Tarif du 15 décembre 1927 au 30 novembre 1930 : 10 c. par 50 gr. avec un minimum de 35 c.
Dans le cas présent, taxe minimum pour l'envoi = 35 c.



Echantillon sans valeur expédié de Bruxelles vers Gedinne (Namur) en 1928.
Tarif du 15 décembre 1927 au 30 novembre 1930 : 10 c. par 50 gr. avec un minimum de 35 c.
Dans le cas présent, échantillon pesant entre 251 et 300 gr. = 60 c.



Echantillon sans valeur expédié de Bruxelles vers la ville, le 20 novembre 1930.
 Tarif du 15 décembre 1927 au 30 novembre 1930 : 10 c. par 50 gr. avec un minimum de 35 c.
 Dans le cas présent, échantillon pesant entre 501 et 550 gr. = 1,10 Fr.



Echantillon sans valeur expédié d'Antwerpen 6 vers Uccle (Bruxelles), le 24 novembre 1932.
 Tarif du 9 novembre 1931 au 14 septembre 1945 : 10 c. par 50 gr. avec un minimum de 50 c.
 Dans le cas présent, taxe minimum pour l'envoi = 50 c.
 Il manque donc 40 c., la taxe est doublée d'où présentation du colis avec 16 timbres taxes de 5 c.



Echantillon sans valeur expédié de Péruwelz (Hainaut) vers Bruxelles, le 8 mars 1934.
 Tarif du 9 novembre 1931 au 14 septembre 1945 : 10 c. par 50 gr. avec un minimum de 50 c.
 Dans le cas présent, taxe minimum pour l'envoi = 50 c.



Echantillon sans valeur expédié de Liège vers Bruxelles, le 6 décembre 1934.
 Tarif du 9 novembre 1931 au 14 septembre 1945 : 10 c. par 50 gr. avec un minimum de 50 c.
 Dans le cas présent, échantillon pesant entre 301 et 350 gr. = 70 c.



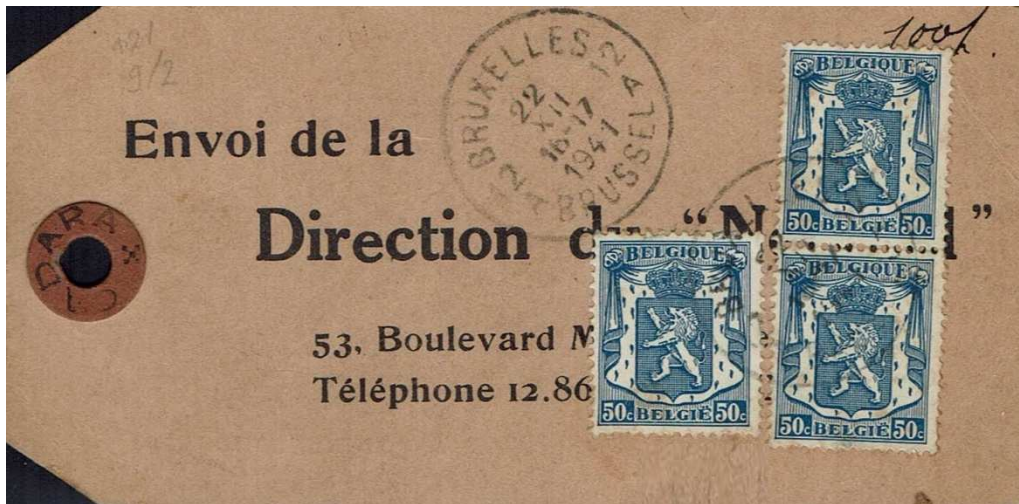
Echantillon sans valeur expédié du dépôt-relais de Kooigem, le 25 aout 1938¹⁰.
 Tarif du 9 novembre 1931 au 14 septembre 1945 : 10 c. par 50 gr. avec un minimum de 50 c.
 Dans le cas présent, échantillon pesant entre 251 et 300 gr. = 60 c.



Echantillon sans valeur expédié de Schaerbeek (Bruxelles), le septembre 1939¹¹.
 Tarif du 9 novembre 1931 au 14 septembre 1945 : 10 c. par 50 gr. avec un minimum de 50 c.
 Dans le cas présent, échantillon pesant entre 601 et 650 gr. = 1.20 fr.

¹⁰ la destination ne nous est pas connue.

¹¹ la destination ne nous est pas connue.



Echantillon sans valeur expédié de Bruxelles 12, le 22 décembre 1941¹².
 Tarif du 9 novembre 1931 au 14 septembre 1945 : 10 c. par 50 gr. avec un minimum de 50 c.
 Dans le cas présent, échantillon pesant entre 701 et 750 gr. = 1.50 fr.



Echantillon sans valeur expédié de St-Gilles (Bruxelles) vers Mechelen (Anvers), le 12 décembre 1942.
 Tarif du 9 novembre 1931 au 14 septembre 1945 : 10 c. par 50 gr. avec un minimum de 50 c.
 Dans le cas présent, échantillon pesant entre 451 et 500 gr. = 1 fr.
 Plus la taxe de recommandation pour la même période : 1,75 fr.

¹² idem



Echantillon sans valeur expédié de Dinant (Namur), le 6 janvier 1944¹³.
 Tarif du 9 novembre 1931 au 14 septembre 1945 : 10 c. par 50 gr. avec un minimum de 50 c.
 Dans le cas présent, échantillon pesant entre 451 et 500 gr. = 1 fr.



Echantillon sans valeur expédié de Tournai (Hainaut) vers Charleroi, le 10 mai 1945.
 Tarif du 9 novembre 1931 au 14 septembre 1945 : 10 c. par 50 gr. avec un minimum de 50 c.
 Dans le cas présent, échantillon pesant entre 451 et 500 gr. = 1 fr.

¹³ la destination ne nous est pas connue.

Documents recommandés :

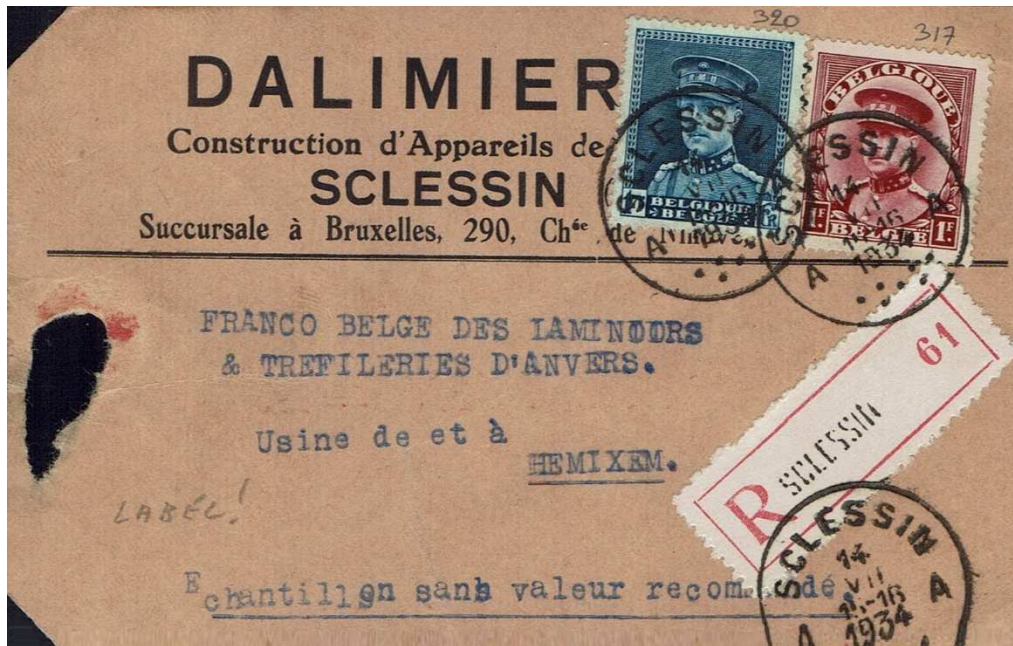


Echantillon sans valeur expédié de Tournai le 5 mars 1928.¹⁴
Tarif du 15 décembre 1927 au 30 novembre 1930 : 10 c. par 50 gr. avec un minimum de 35 c.
Dans le cas présent, échantillon pesant moins de 50 gr, donc 35 c. de minimum.
Plus la taxe de recommandation pour la même période : 1,50 fr.



Echantillon sans valeur expédié de Bruxelles 29 vers Huy (Liège) le 22 aout 1930.
Tarif du 15 décembre 1927 au 30 novembre 1930 : 10 c. par 50 gr. avec un minimum de 35 c.
Dans le cas présent, échantillon pesant entre 951 et 1.000 gr. = 2 frs.
Plus la taxe de recommandation pour la même période : 1,50 fr.

¹⁴ la destination ne nous est pas connue.



Echantillon sans valeur expédié de Sclessin (Liège) vers Hemixem (Anvers) le 14 juillet 1934.
 Tarif du 9 novembre 1931 au 14 septembre 1945 : 10 c. par 50 gr. avec un minimum de 50 c.
 Dans le cas présent, échantillon pesant entre 451 et 500 gr. = 1 fr.
 Plus la taxe de recommandation pour la même période : 1,75 fr.



Echantillon sans valeur expédié de Bruxelles 15 vers Hemixem (Anvers) le 2 aout 1934.
 Tarif du 9 novembre 1931 au 14 septembre 1945 : 10 c. par 50 gr. avec un minimum de 50 c.
 Dans le cas présent, échantillon pesant entre 501 et 550 gr. = 1,10 fr.
 Plus la taxe de recommandation pour la même période : 1,75 fr.



Echantillon sans valeur expédié de St Josse-ten-Node (Bruxelles) vers Woluwé St Pierre, fin avril 1935.
 Tarif du 9 novembre 1931 au 14 septembre 1945 : 10 c. par 50 gr. avec un minimum de 50 c.
 Dans le cas présent, taxe minimum pour l'envoi = 50 c.
 Plus la taxe de recommandation pour la même période : 1,75 fr.
 Le destinataire étant absent lors de la présentation le 27 avril et ce jusqu'au 1^{er} mai, l'envoi a été représenté le 1^{er} mai mais à cette date le destinataire n'était toujours pas présent. Deux étiquettes attestent des présentations du colis.



Echantillon sans valeur expédié de Namur le 23 janvier 1935¹⁵.
 Tarif du 9 novembre 1931 au 14 septembre 1945 : 10 c. par 50 gr. avec un minimum de 50 c.
 Dans le cas présent, échantillon pesant entre 251 et 300 gr. = 60 c.
 Plus la taxe de recommandation pour la même période : 1,75 fr.

¹⁵ la destination ne nous est pas connue.



Echantillon envoyé de Bruxelles vers Hollogne – sur-Geer (Liège), le 9 juillet 1939.

Tarif du 9 novembre 1931 au 14 septembre 1945 : 10 c. par 50 gr. avec un minimum de 50 c.

Taxe de contre remboursement de 32,80 frs. pour la même période : 75 c.

Dans le cas présent, échantillon pesant entre 201 et 250 gr. = 50 c.

Total = 1,25 Fr.



Echantillon sans valeur expédié de Forest (Bruxelles), le 7 janvier 1941¹⁶.

Tarif du 9 novembre 1931 au 14 septembre 1945 : 10 c. par 50 gr. avec un minimum de 50 c.

Dans le cas présent, échantillon pesant entre 251 et 300 gr. = 60 c.

Plus la taxe de recommandation pour la même période : 1,75 fr. = 2,35 frs.

¹⁶ la destination ne nous est pas connue.



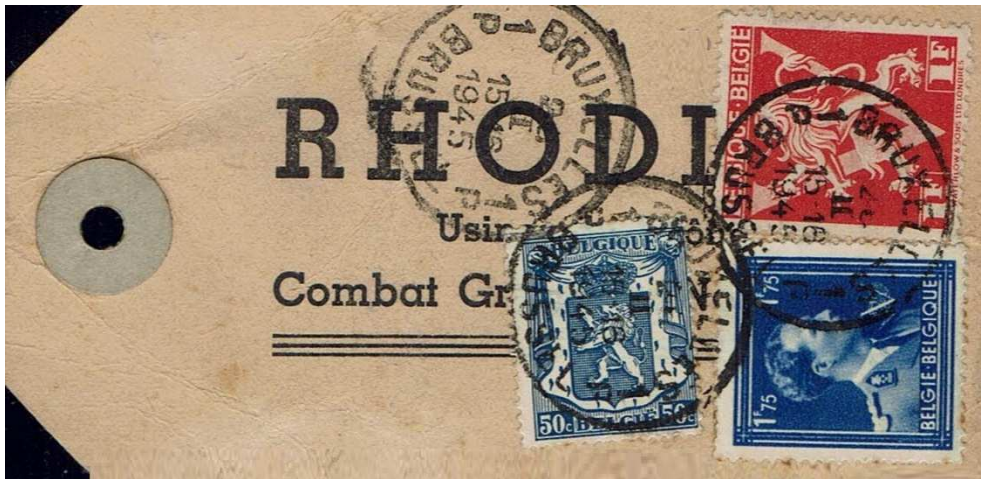
Echantillon sans valeur expédié en recommandé de Obourg (Hainaut), le 6 novembre 1942.
 Tarif du 9 novembre 1931 au 14 septembre 1945 : 10 c. par 50 gr. avec un minimum de 50 c.
 Dans le cas présent, échantillon pesant entre 301 et 350 gr. = 70 c.
 Plus la taxe de recommandation du 1^{er} aout 1941 au 14 septembre 1945 : 2,25 frs.



Echantillon sans valeur expédié en recommandé de Liège vers Bruxelles, le 30 décembre 1943.
 Tarif du 9 novembre 1931 au 14 septembre 1945 : 10 c. par 50 gr. avec un minimum de 50 c.
 Dans le cas présent, échantillon pesant entre 451 et 500 gr. = 1 fr.
 Contre remboursement pendant la même période, taxe de 1 fr.
 Plus la taxe de recommandation du 1^{er} aout 1941 au 14 septembre 1945 : 2,25 frs.



Echantillon sans valeur expédié de Braine-l'Alleud (Brabant wallon), le 17 mars 1942¹⁷.
 Tarif du 9 novembre 1931 au 14 septembre 1945 : 10 c. par 50 gr. avec un minimum de 50 c.
 Dans le cas présent, échantillon pesant entre 451 et 500 gr. = 1 fr.
 Plus la taxe de recommandation pour la même période : 1,75 frs. = 2,75 frs.



Echantillon sans valeur expédié de Bruxelles, le 2^e février 1945¹⁸.
 Tarif du 9 novembre 1931 au 14 septembre 1945 : 10 c. par 50 gr. avec un minimum de 50 c.
 Dans le cas présent, échantillon pesant entre 451 et 500 gr. = 1 fr.
 Plus la taxe de recommandation du 1^{er} août 1941 au 14 septembre 1945 : 2,25 frs.

¹⁷ la destination ne nous est pas connue.

¹⁸ la destination ne nous est pas connue.



Echantillon sans valeur expédié de Bruxelles 17, le 22 février 1945¹⁹.
 Tarif du 9 novembre 1931 au 14 septembre 1945 : 10 c. par 50 gr. avec un minimum de 50 c.
 Dans le cas présent, échantillon pesant entre 601 et 650 gr. = 1,30 fr.
 Plus la taxe de recommandation pour la même période : 1,75 fr.

Documents exprés



Echantillon expédié de Bruxelles 21 vers Bouillon (Province de Luxembourg), le 20 octobre 1928.
 Tarif du 15 décembre 1927 au 30 novembre 1930 : 10 c. par 50 gr. avec un minimum de 35 c.
 Dans le cas présent, échantillon pesant entre 251 et 300 gr. = 60 c.
 Plus la taxe de recommandation pour la même période : 1,50 fr.
 Et la taxe d'expres pour la même période : 1,75 fr.

¹⁹ idem



Echantillon sans valeur expédié d'Esschen (Anvers), vers Thy-le-Château (Namur), le 24 août 1939.

Tarif du 9 novembre 1931 au 14 septembre 1945 : 10 c. par 50 gr. avec un minimum de 50 c.

Ici, en fonction du port, nous en déduisons que l'échantillon pèse entre 851 et 900 gr. = 1,80 fr.
 Plus la taxe d'express pour la même période : 1,75 fr. + 75 c. pour remise après 22 heures et + 2 frs. pour une distance de 2 à 3 km en dehors du rayon local = 1,80 + 1,75 + 0,75 + 2 = 6,30 frs.



Echantillon sans valeur expédié en express d'Ostende (Flandre occidentale), le 12 août 1939.

Tarif du 9 novembre 1931 au 14 septembre 1945 : 10 c. par 50 gr. avec un minimum de 50 c.

Dans le cas présent, échantillon pesant entre 901 et 950 gr. = 1,90 fr.

Plus la taxe d'express pour la même période : 1,75 frs. = 3,65 frs.



Echantillon sans valeur expédié par recommandé, exprès de Roeselare (Flandre occidentale), le 1^{er} aout 1940 vers Bruxelles.

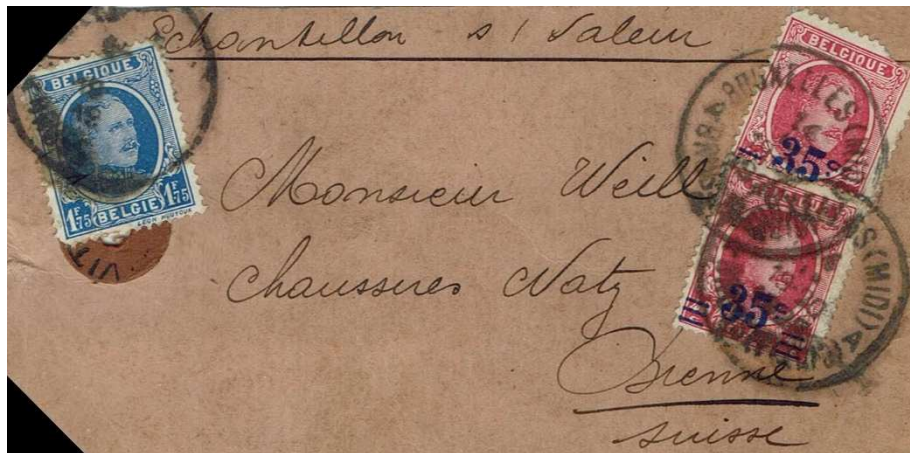
Tarif du 9 novembre 1931 au 14 septembre 1945 : 10 c. par 50 gr. avec un minimum de 50 c.

Dans le cas présent, échantillon pesant entre 301 et 350 gr. = 70 c.

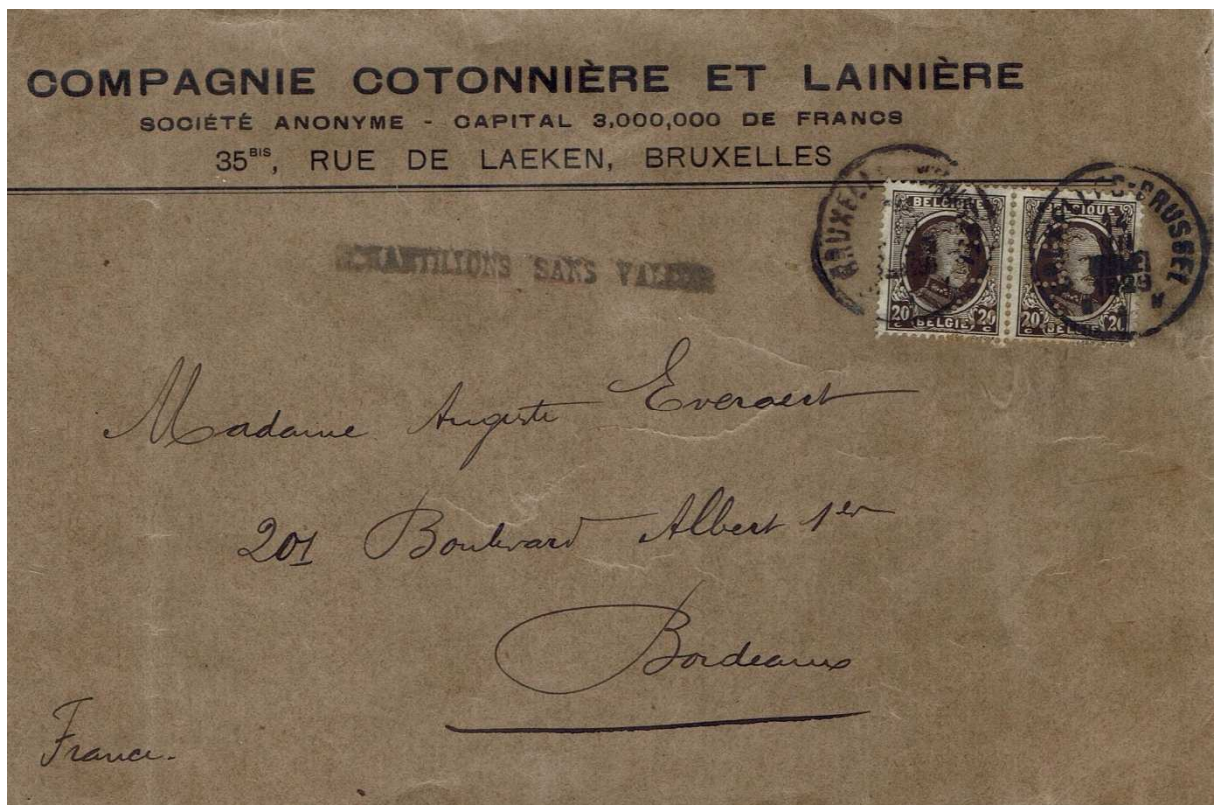
Plus la taxe de recommandation pour la même période : 1,75 fr.

Plus la taxe d'exprès pour la même période : 1,75 fr. = 4.20 frs.

Service international



Echantillon sans valeur expédié de Bruxelles-Nord vers Bienne (Suisse) le 14 février 1928.
Tarif international du 1^{er} mai 1927 au 31 juillet 1941 : 35 c. par 50 gr. avec un minimum de 70 c.
Dans le cas présent, échantillon pesant entre 301 et 350 gr. = 2.45 frs.



Echantillon sans valeur expédié de Bruxelles-Nord vers Bordeaux (France) le 14 juillet 1929.
Tarif international du 1^{er} mai 1927 au 31 juillet 1941 : 35 c. par 50 gr. avec un minimum de 70 c.
Dans le cas présent, échantillon pesant moins de 50 gr. dès lors, il fallait 70 c.
Il manque 30 c. et le document n'a pas été taxé.



Echantillon sans valeur expédié d'Alost (Flandre orientale) vers Amsterdam (Pays-Bas) le 25 avril 1929.
 Tarif international du 1^{er} mai 1927 au 31 juillet 1941 : 35 c. par 50 gr. avec un minimum de 70 c.
 Dans le cas présent, échantillon pesant entre 401 et 450 gr. = 3.15 frs.



Echantillon sans valeur expédié de Gand vers Berlin (Allemagne) en 1930.
 Tarif international du 1^{er} mai 1927 au 31 juillet 1941 : 35 c. par 50 gr. avec un minimum de 70 c.
 Dans le cas présent, échantillon pesant entre 301 et 350 gr. = 2.45 frs.



Echantillon sans valeur expédié de Gand 3 vers les Etats-Unis le 10 février 1930.
 Tarif international du 1^{er} mai 1927 au 31 juillet 1941 : 35 c. par 50 gr. avec un minimum de 70 c.
 Dans le cas présent, échantillon pesant entre 101 et 150 gr. = 1.05 fr.
 Plus la taxe de recommandation pour la même période : 1.75 fr.



Echantillon sans valeur expédié de Bruxelles -Sud le 11 décembre 1931²⁰.
 Tarif international du 1^{er} mai 1921 au 31 juillet 1941 : 35 c. par 50 gr. avec un minimum de 70 c.
 Dans le cas présent, échantillon pesant moins de 50 gr. = 35 c.
 Plus la taxe de recommandation pour la même période : 1,75 fr. = 2,10 frs.
 Mais en réalité il manque 35 c. puisque le minimum est de 70 c.

²⁰ la destination ne nous est pas connue.



Echantillon sans valeur expédié de Soignies (Hainaut) le 3 mars 1934²¹.
 Tarif international du 1^{er} mai 1921 au 31 juillet 1941 : 35 c. par 50 gr. avec un minimum de 70 c.
 Dans le cas présent, échantillon pesant entre 201 et 250 gr. = 1,75 fr.
 Plus la taxe de recommandation pour la période : 1,75 fr.
 Plus la taxe d'express pour la même période : 3,50 frs. = un total de 7 frs.



Echantillon sans valeur expédié de Jumet (Hainaut) le 24 janvier 1935²²
 Tarif international du 1^{er} mai 1921 au 31 juillet 1941 : 35 c. par 50 gr. avec un minimum de 70 c.
 Dans le cas présent, taxe minimum pour l'envoi = 70 c
 Plus la taxe de recommandation pour la même période : 1,75 fr.

²¹ la destination ne nous est pas connue.

²² idem



Echantillon sans valeur expédié de Bruxelles vers Bordeaux (France) en 1936.
 Tarif international du 1^{er} mai 1921 au 31 juillet 1941 : 35 c. par 50 gr. avec un minimum de 70 c.
 Dans le cas présent, échantillon pesant entre 251 et 300 gr. = 2,10 frs.
 Plus la taxe de recommandation pour la même période : 1,75 fr. = 3,85 frs.



Echantillon sans valeur expédié de Berchem-Sainte-Agathe (Bruxelles) vers Les Clées (Suisse), le 28 septembre 1937 & réexpédié vers Yverdon.
 Tarif international du 1^{er} mai 1921 au 31 juillet 1941 : 35 c. par 50 gr. avec un minimum de 70 c.
 Dans le cas présent, taxe minimum pour l'envoi = 70 c.



Echantillon sans valeur expédié par avion de St-Gilles (Bruxelles) vers Stockholm (Suède), le 5 novembre 1938.

Tarif international du 1^{er} mai 1921 au 31 juillet 1941 : 35 c. par 50 gr. avec un minimum de 70 c.

Dans le cas présent, taxe minimum pour l'envoi = 70 c.

Plus la taxe aérienne pour la période du 28 mai 1937 au 30 avril 1938 = 1 frs. par 20 gr.

Pour un envoi jusqu'à 50 gr = 3 frs. de PA + 70 c. d'échantillon.



Echantillon sans valeur expédié en recommandé de Koekelberg (Bruxelles) vers Utrecht (Pays-Bas), le 23 septembre 1936.

Tarif international du 1^{er} mai 1921 au 31 juillet 1941 : 35 c. par 50 gr. avec un minimum de 70 c.

Dans le cas présent, échantillon pesant entre 251 et 300 gr. = 2,10 frs.

Plus la taxe de recommandation pour la même période : 1,75 fr. = 3,85 frs.



Echantillon sans valeur expédié en recommandé d'Anvers 1 vers Montevideo (Uruguay), le 18 aout 1939.
 Tarif international du 1^{er} mai 1921 au 31 juillet 1941 : 35 c. par 50 gr. avec un minimum de 70 c.
 Dans le cas présent, échantillon pesant entre 351 et 400 gr. = 2,80 frs.
 Plus la taxe de recommandation pour la même période : 1,75 fr. = 4,45 frs.



Echantillon sans valeur expédié par avion de Bruxelles vers Brazzaville (A.E.F. aujourd'hui République du Congo) en 1939.

Tarif international du 1^{er} mai 1921 au 31 juillet 1941 : 35 c. par 50 gr. avec un minimum de 70 c.

Dans le cas présent, taxe minimum pour l'envoi = 70 c.

Plus la taxe aérienne pour la période du 1^{er} mai 1938 au 31 mars 1940 = 4,50 frs. par 25 gr.

Pour un envoi jusqu'à 50 gr = 4,50 frs. de PA + 70 c. d'échantillon = 4.20 frs. soit 5 c. de trop.

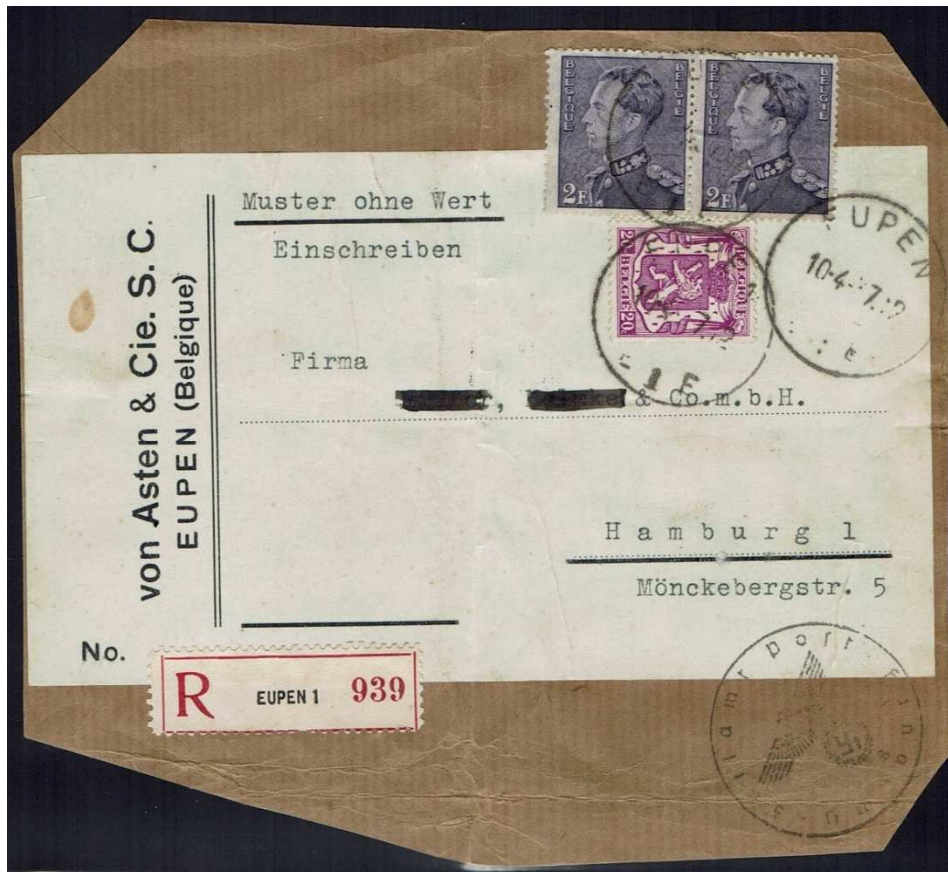


Echantillon sans valeur expédié par avion de Lokeren vers Buenos-Aires (Argentine) le 10 février 1942.

Tarif international du 1^{er} mai 1921 au 31 juillet 1941 : 35 c. par 50 gr. avec un minimum de 70 c.

Dans le cas présent, taxe minimum pour l'envoi = 70 c.

Plus la taxe aérienne pour la période du 1^{er} avril 1942 = 17 frs. par 25 gr.



Echantillon sans valeur expédié en recommandé d'Eupen (Province de Liège) vers Hamburg (Allemagne), le 10 avril 1937.

Tarif international du 1^{er} mai 1921 au 31 juillet 1941 : 35 c. par 50 gr. avec un minimum de 70 c.

Dans le cas présent, échantillon pesant entre 301 et 350 gr. = 2,45 frs.

Plus la taxe de recommandation pour la même période : 1,75 fr. = 4,10 frs.



Echantillon sans valeur expédié en recommandé de Bruxelles 12 le 8 avril 1937²³.

Tarif international du 1^{er} mai 1921 au 31 juillet 1941 : 35 c. par 50 gr. avec un minimum de 70 c.

Dans le cas présent, échantillon pesant entre 701 et 750 gr. = 1,50 fr.

Plus la taxe de recommandation pour la même période : 1,75 fr. = 3,25 frs.

²³ la destination ne nous est pas connue.

A partir du 15 septembre 1945 :

Par 50 gr ou fraction de 50 gr 20 c avec un minimum de 1 fr



Echantillon sans valeur expédié de Vilvoorde (Brabant flamand) vers Chatelineau (Hainaut), le 7 mars 1946.

Tarif du 15 septembre 1945 au 19 mai 1946 : 20 c. par 50 gr. avec un minimum de 1 fr.

Dans le cas présent, échantillon pesant entre 251 et 300 gr. = 1,20 frs.

Plus la taxe de recommandation pour la même période : 3,50 frs, soit 4,70 frs.



Echantillon expédié de Châtelineau (Hainaut) vers Libramont (Province de Luxembourg), le 15 octobre 1945.

Tarif du 15 septembre 1945 au 19 mai 1946 : 20 c. par 50 gr. avec un minimum de 1 fr.

En fonction du port, nous en déduisons que l'échantillon pèse entre 4,801 et 4,850 gr. = 19,40 frs.

Plus la taxe de recommandation pour la même période : 3,50 frs.

Plus la taxe d'express pour la même période : 5 frs.

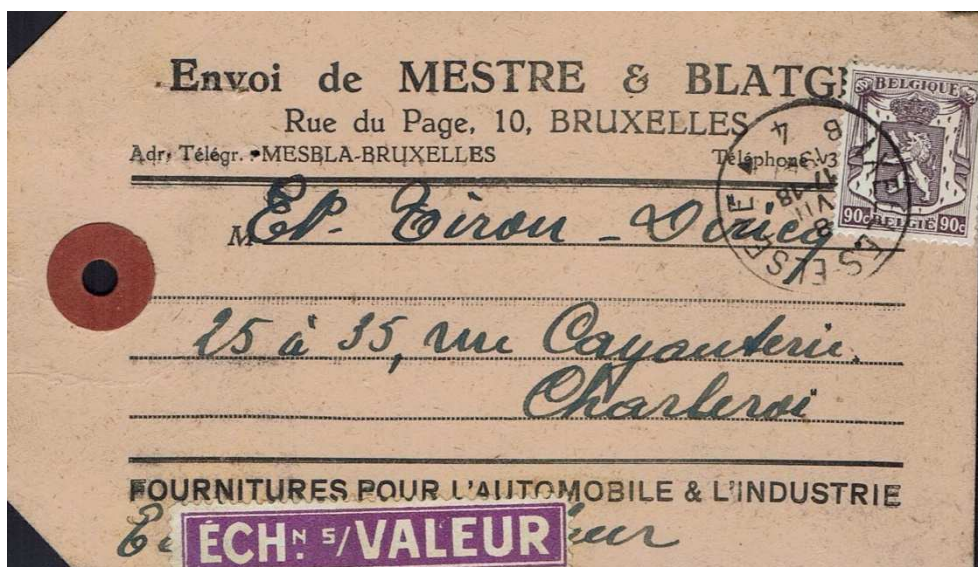
Soit $19,40 + 3,50 + 5 = 27,90$ frs., il y a 10 c de trop.



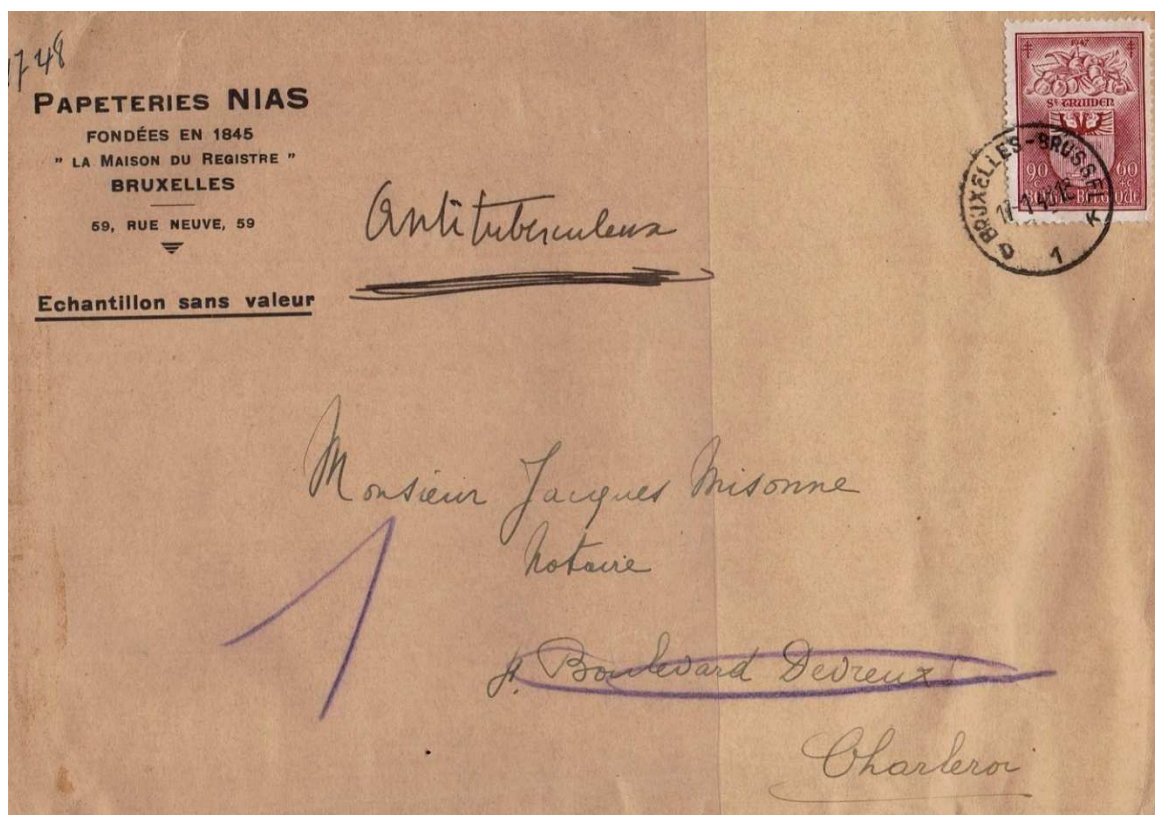
Echantillon sans valeur expédié par avion de Bruxelles vers Brno (Tchécoslovaquie), le 23 ? 1946.
 Tarif international du 15 septembre 1945 au 19 mai 1946 : 70 c. par 50 gr. avec un minimum de 1,40 fr.
 Dans le cas présent, échantillon pesant jusqu'à 99 gr. = 1,40 fr.
 Plus la taxe de recommandation pour la même période : 3,15 fr.
 Plus la taxe de poste aérienne du 1^{er} novembre 1946 au 28 février 1947 : 1 fr. par 20 gr.
 1,40 fr + 3,15 de recommandation + 5 x 1 fr de poste aérienne = 9.55 frs.

A partir du 20 mai 1946 :

Par 50 gr ou fraction de 50 gr 15 c avec un minimum de 90 c



Echantillon sans valeur expédié de Ixelles (Bruxelles) vers Charleroi, le 8 juillet 1947.
Tarif du 20 mai 1946 au 14 décembre 1948 : 15 c. par 50 gr. avec un minimum de 90 c.
Dans le cas présent, taxe minimum pour l'envoi = 90 c.



Echantillon sans valeur expédié de Bruxelles vers Charleroi, le 17 janvier 1948.
Tarif du 20 mai 1946 au 14 décembre 1948 : 15 c. par 50 gr. avec un minimum de 90 c.
Dans le cas présent, taxe minimum pour l'envoi = 90 c.



Echantillon sans valeur expédié d'Uccle (Bruxelles) vers Mont-St-Guibert (Brabant wallon), le 19 juin 1946.
 Tarif du 20 mai 1946 au 14 décembre 1948 : 15 c. par 50 gr. avec un minimum de 90 c.
 Dans le cas présent, taxe minimum pour l'envoi = 90 c.
 Plus la taxe de recommandation pour la même période : 3,15 frs = 4,05 frs.



Echantillon sans valeur expédié de Bruxelles 8, le 11 août 1946²⁴.
 Tarif du 20 mai 1946 au 14 décembre 1948 : 15 c. par 50 gr. avec un minimum de 90 c.
 Dans le cas présent, taxe minimum pour l'envoi = 90 c.
 Plus la taxe de recommandation pour la même période : 3,15 frs.

²⁴ la destination ne nous est pas connue.



Echantillon sans valeur expédié de Ruisbroek (Brabant flamand) vers Charleroi, le 17 mars 1947.
 Tarif du 20 mai 1946 au 14 décembre 1948 : 15 c. par 50 gr. avec un minimum de 90 c.
 Dans le cas présent, taxe minimum pour l'envoi = 90 c.
 Plus la taxe de recommandation pour la même période : 3,15 frs.



Echantillon sans valeur expédié de Lot (Brabant flamand), le 24 septembre 1946.
 Tarif du 20 mai 1946 au 14 décembre 1948 : 15 c. par 50 gr. avec un minimum de 90 c.
 Dans le cas présent, échantillon pesant entre 351 et 400 gr. = 1,20 fr.
 Plus la taxe de recommandation pour la même période : 3,15 frs = 4,35 frs.



Echantillon sans valeur expédié de Bruxelles 1 vers Wasmes (Hainaut) en 1946.
 Tarif du 20 mai 1946 au 14 décembre 1948 : 15 c. par 50 gr. avec un minimum de 90 c.
 Dans le cas présent, échantillon pesant entre 401 et 450 gr. = 1,35 fr.
 Plus la taxe de recommandation pour la même période : 3,15 frs.
 Plus la taxe d'express pour la même période : 4,50 frs.
 Soit 1,35 + 3,15 + 4,50 = 9 frs.



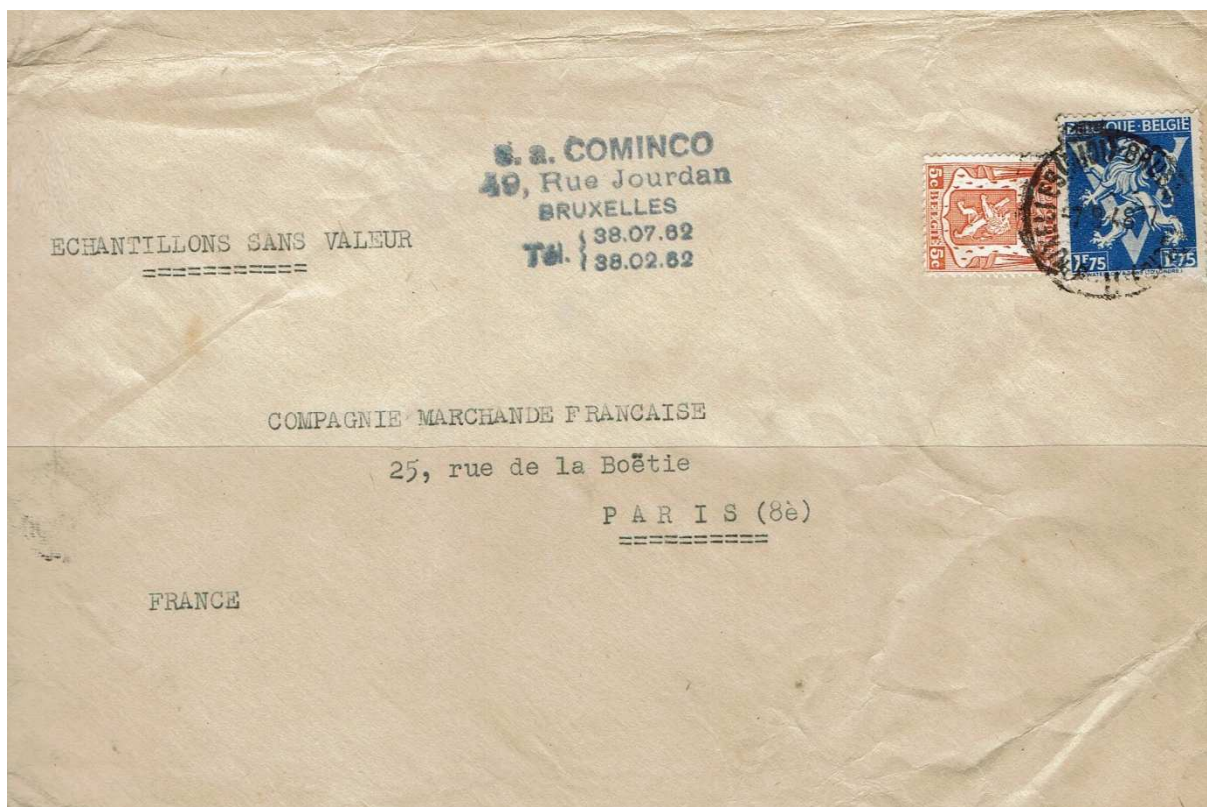
Echantillon sans valeur expédié de Boitsfort (Bruxelles), le 15 avril 1948²⁵.
 Tarif du 20 mai 1946 au 14 décembre 1948 : 15 c. par 50 gr. avec un minimum de 90 c.

²⁵ la destination ne nous est pas connue.

Dans le cas présent, échantillon pesant entre 451 et 500 gr. = 1,50 frs.
Plus la taxe de recommandation pour la même période : 3,15 frs.
Plus la taxe d'express pour la même période : 4,50 frs.
Soit $1,50 + 3,15 + 4,50 = 9,15$ Frs.



Echantillon sans valeur expédié de Gent (Flandre orientale) vers Enghien (Hainaut), le 14 janvier 1948.
Tarif du 20 mai 1946 au 14 décembre 1948 : 15 c. par 50 gr. avec un minimum de 90 c.
Dans le cas présent, échantillon pesant entre 351 et 400 gr. = 1,20 fr.

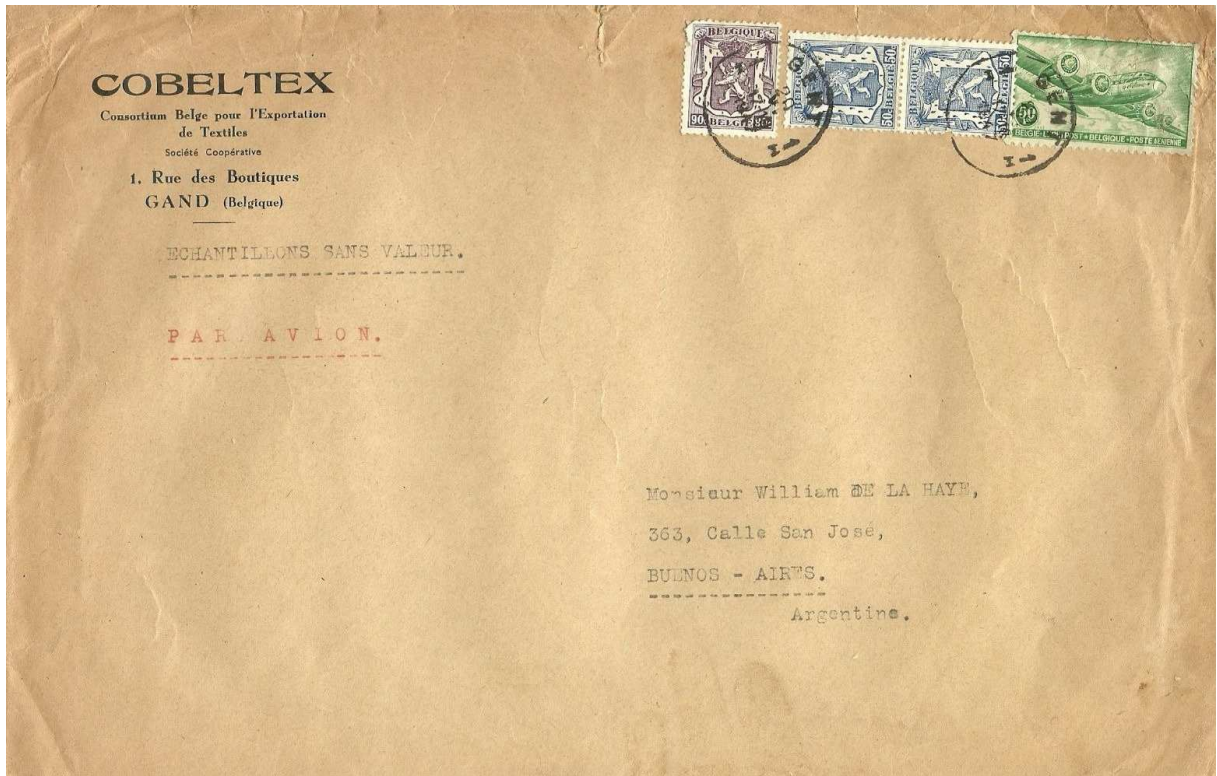


Echantillon sans valeur expédié de Bruxelles vers Paris, le 7 septembre 1948.
 Tarif international du 20 mai 1946 au 14 décembre 1948 : 60 c. par 50 gr. avec un minimum de 1,20 fr.
 Dans le cas présent, échantillon pesant entre 101 et 150 gr. = 1,80 fr.



Echantillon sans valeur expédié de Bruxelles le 26 janvier 1947²⁶.
 Tarif international du 20 mai 1946 au 14 décembre 1948 : 60 c. par 50 gr. avec un minimum de 1,20 fr.
 Plus la taxe de recommandation pour la même période : 3,15 frs.
 Plus la taxe d'express pour la même période : 6,30 frs.
 Dans le cas présent en l'absence de destination, nous ne pouvons calculer le port exact.

²⁶ la destination ne nous est pas connue.



Echantillon sans valeur expédié par avion de Gent vers Buenos-Aires (Argentine), le 20 juin 1947.
 Tarif international du 20 mai 1946 au 14 décembre 1948 : 60 c. par 50 gr. avec un minimum de 1,20 fr.
 Dans le cas présent, échantillon pesant entre 80 et 100 gr. = taxe minimum de 1,20 fr.
 Plus la taxe de poste aérienne du 1^{er} mars 1946 au 31 mars 1948 : 10 frs. par 20 gr, soit 50 frs
 Il y a donc 70 c de trop.



Echantillon sans valeur expédié d'Antwerpen vers Copenhague (Danemark), le 16 février 1948.
 Tarif international du 20 mai 1946 au 14 décembre 1948 : 60 c. par 50 gr. avec un minimum de 1,20 fr.
 Dans le cas présent, taxe minimum pour l'envoi = 1.20 fr.
 Plus la taxe de poste aérienne du 1^{er} mars 1946 au 31 mars 1948 : 2 frs. par 20 gr.
 Il y a donc 1 fr de trop.

A partir du 15 décembre 1948 :

Par 50 gr ou fraction de 50 gr 20 c avec un minimum de 1,20 fr.



Echantillon sans valeur expédié de Schaerbeek (Bruxelles), le 15 mai 1952²⁷.

Tarif du 15 décembre 1948 au 14 décembre 1952 : 20 c. par 50 gr. avec un minimum de 1,20 fr.

Dans le cas présent, échantillon pesant entre 451 et 500 gr. = 2 frs.

Plus la taxe de recommandation pour la même période : 4 frs.



Echantillon sans valeur expédié d'Arlon vers Bruxelles, le 21 mai 1952.

Tarif du 15 décembre 1948 au 14 décembre 1952 : 20 c. par 50 gr. avec un minimum de 1,20 fr.

Dans le cas présent, échantillon pesant entre 351 et 400 gr. = 1,60 fr.

Plus la taxe de recommandation pour la même période : 4 frs.

²⁷ la destination ne nous est pas connue.



Echantillon sans valeur expédié de St-Gilles vers Machelen, le 8 novembre 1951.
 Tarif du 15 décembre 1948 au 14 décembre 1952 : 20 c. par 50 gr. avec un minimum de 1,20 fr.
 Dans le cas présent, taxe minimum pour l'envoi = 1.20 fr.
 Plus la taxe de recommandation pour la même période : 4 frs.



Echantillon sans valeur expédié de Namur 1, le 27 novembre 1950²⁸.
 Tarif du 15 décembre 1948 au 14 décembre 1952 : 20 c. par 50 gr. avec un minimum de 1,20 fr.
 Plus la taxe de recommandation pour la même période : 4 frs.
 Dans le cas présent en l'absence de destination, nous ne pouvons calculer le port exact.

²⁸ la destination ne nous est pas connue.



Echantillon sans valeur expédié de et pour Bruxelles en mars 1950.
 Tarif du 15 décembre 1948 au 14 décembre 1952 : 20 c. par 50 gr. avec un minimum de 1,20 fr.
 Dans le cas présent, taxe minimum pour l'envoi = 1.20 fr.
 Comme il manque 1 fr, la pénalité est doublée => timbre taxe de 2 frs.



Echantillon sans valeur expédié de Liège vers Tongres (Limbourg), le 8 avril 1949.
 Tarif du 15 décembre 1948 au 14 décembre 1952 : 20 c. par 50 gr. avec un minimum de 1,20 fr.
 Dans le cas présent, taxe minimum pour l'envoi = 1.20 fr.
 Taxe de contre remboursement pendant la même période, de 50,1 à 100 frs. : 2,50 frs.



Echantillon sans valeur expédié en exprès d'Ixelles (Bruxelles) vers Verviers, le 18 janvier 1949.
 Tarif du 15 décembre 1948 au 14 décembre 1952 : 20 c. par 50 gr. avec un minimum de 1,20 fr.
 Dans le cas présent, taxe minimum pour l'envoi = 1.20 fr.
 Plus la taxe d'exprès pour la même période : 6 frs.
 Le destinataire étant absent lors de la présentation par le porteur des services télégraphiques, l'envoi a été remis au bureau de poste pour suite voulue.

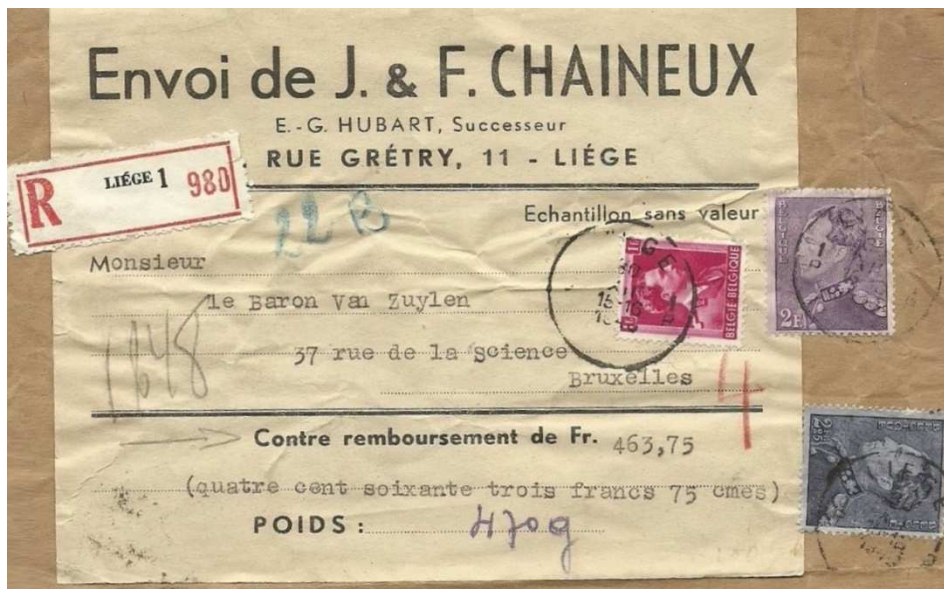


Echantillon sans valeur expédié en exprès d'Anderlues (Hainaut), le 19 novembre 1950²⁹.
 Tarif du 15 décembre 1948 au 14 décembre 1952 : 20 c. par 50 gr. avec un minimum de 1,20 fr.
 Dans le cas présent, taxe minimum pour l'envoi = 1,20 fr.
 Plus la taxe d'exprès pour la même période : 6 frs.

²⁹ la destination ne nous est pas connue.



Echantillon sans valeur expédié en exprès de Forrières (Luxembourg) vers Namur, le 13 aout 1952.
 Tarif du 15 décembre 1948 au 14 décembre 1952 : 20 c. par 50 gr. avec un minimum de 1,20 fr.
 Dans le cas présent, échantillon pesant entre 351 et 400 gr. = 1,60 fr.
 Plus la taxe d'exprès pour la même période : 6 frs. Il y a donc 15 c. de trop.



Echantillon sans valeur expédié en recommandé de Liège vers Bruxelles, le 30 décembre 1943.
 Tarif du 15 décembre 1948 au 14 décembre 1952 : 20 c. par 50 gr. avec un minimum de 1,20 fr.
 Dans le cas présent, taxe minimum pour l'envoi = 1.20 fr.
 Contre remboursement pendant la même période, taxe de 1 fr.
 Plus la taxe de recommandation pour la même période : 2,25 frs.



Echantillon sans valeur expédié en exprès de Bruxelles vers Montigny s/Sambre, le 9 avril 1950.
 Tarif du 15 décembre 1948 au 14 décembre 1952 : 20 c. par 50 gr. avec un minimum de 1,20 fr.
 Dans le cas présent, taxe minimum pour l'envoi = 1.20 fr.
 Contre remboursement pendant la même période, de 0 à 50 frs. : 2 frs.



Echantillon sans valeur expédié de Charleroi vers Helsinki (Finlande), le 10 novembre 1949.
 Tarif international du 15 décembre 1948 au 14 décembre 1952 : 80 c. par 50 gr. minimum de 1,60 fr.
 Dans le cas présent, taxe minimum pour l'envoi = 1,60 fr.



Echantillon sans valeur expédié d'Anderlecht (Bruxelles) vers Sebnitz (Allemagne de l'Est), le 31 octobre 1952.

Tarif international du 15 décembre 1948 au 14 décembre 1952 : 80 c. par 50 gr. minimum de 1,60 fr.
 Dans le cas présent, taxe minimum pour l'envoi = 1,60 fr.
 Plus la taxe de recommandation pour la même période : 4 frs.



Echantillon sans valeur expédié de Bruxelles vers Dahl (Allemagne Fédérale), le 25 juin 1950.
 Tarif international du 15 décembre 1948 au 14 décembre 1952 : 80 c. par 50 gr. minimum de 1,60 fr.
 Dans le cas présent échantillon pesant entre 201 et 250 gr. = 4 frs.
 Plus la taxe de recommandation pour la même période : 4 frs.



Echantillon sans valeur expédié de Bruxelles vers Lyon (France), le 28 mars 1951.
 Tarif international du 15 décembre 1948 au 14 décembre 1952 : 80 c. par 50 gr. minimum de 1,60 fr.
 Dans le cas présent, échantillon pesant entre 151 et 200 gr = 3.20 frs.
 Plus la taxe de recommandation pour la même période : 4 frs.



Echantillon sans valeur expédié d'Antwerpen vers Lucerne (Suisse), le 28 septembre 1949.
 Tarif international du 15 décembre 1948 au 14 décembre 1952 : 80 c. par 50 gr. minimum de 1,60 fr.
 Dans le cas présent échantillon pesant entre 451 et 500 gr. = 8 frs.
 Plus la taxe d'expres pour la même période : 8 frs.



Echantillon sans valeur expédié d'Antwerpen vers Paris (France), le 14 octobre 1949.
 Tarif international du 15 décembre 1948 au 14 décembre 1952 : 80 c. par 50 gr. minimum de 1,60 fr.
 Dans le cas présent échantillon pesant entre 1201 et 1250 gr. = 12 frs.
 Plus la taxe d'expres pour la même période : 8 frs.



Echantillon sans valeur expédié de Verviers 4 vers Rio Grande (Brésil) en 1952.
 Tarif international du 15 décembre 1948 au 14 décembre 1952 : 80 c. par 50 gr. minimum de 1,60 fr.
 Dans le cas présent, taxe minimum pour l'envoi = 1,60 fr.
 Tarif de la poste aérienne du 1^{er} mai 1951 au 30 avril 1952 : 8 frs par 15 gr.



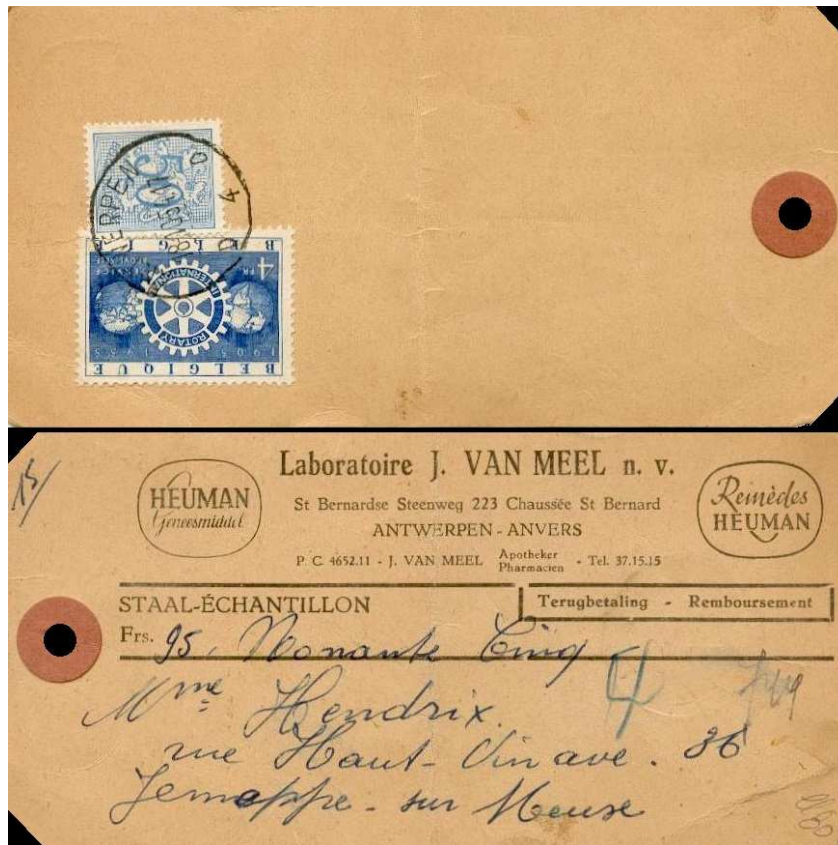
Echantillon sans valeur expédié de Charleroi vers New-York (Etats-Unis), le 11 décembre 1952.
 Tarif international du 15 décembre 1948 au 14 décembre 1952 : 80 c. par 50 gr. minimum de 1,60 fr.
 Dans le cas présent, échantillon de 275 gr : 251 à 300 gr = 4,80 frs
 Tarif de la poste aérienne du 1^{er} mai 1952 au 30 juin 1953 : 3 frs par 15 gr = 36 frs.
 Plus la taxe de recommandation pour la même période : 4 frs, soit 44,80 frs. Il y a ici 1 fr de trop.

A partir du 15 décembre 1952 :

Par 50 gr ou fraction de 50 gr 20 c avec un minimum de 1,50 fr.



Echantillon sans valeur expédié de Bruxelles vers Roux (Hainaut), le 27 avril 1954.
Tarif du 15 décembre 1952 au 30 Septembre 1957 : 20 c. par 50 gr. avec un minimum de 1,50 fr.
Dans le cas présent, échantillon pesant moins de 50 gr, donc 1,50 fr soit le minimum.



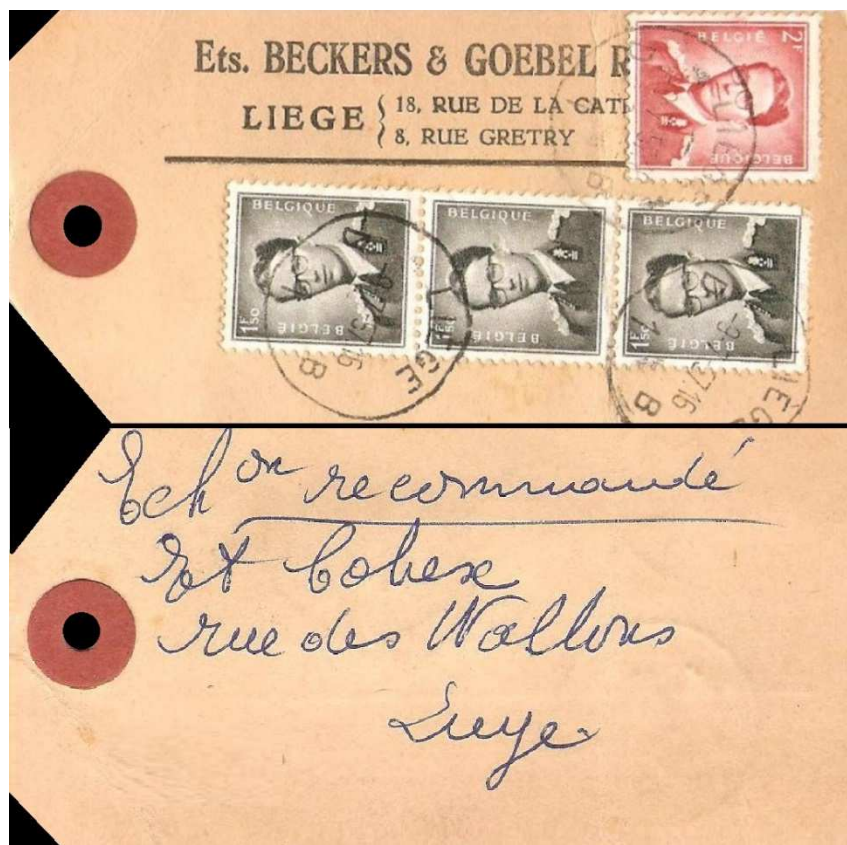
Echantillon sans valeur expédié d'Antwerpen vers Jemeppe-sur-Meuse (Liège), le 18 octobre 1954.
Tarif du 15 décembre 1952 au 30 Septembre 1957 : 20 c. par 50 gr. avec un minimum de 1,50 fr.
Dans le cas présent, taxe minimum pour l'envoi = 1,50 fr.
Plus la taxe « contre remboursement » même période pour 95 frs. = 3 frs.



Echantillon sans valeur expédié Bruxelles vers Louvain (Brabant flamand), le 26 juillet 1956.
 Tarif du 15 décembre 1952 au 30 Septembre 1957 : 20 c. par 50 gr. avec un minimum de 1,50 fr.
 Dans le cas présent, échantillon pesant entre 451 et 500 gr. = 2 frs.
 Plus la taxe « contre remboursement » même période pour 168 frs. = 5 frs.



Echantillon sans valeur expédié d'Antwerpen vers Hollain (Hainaut), le 7 décembre 1953.
 Tarif du 15 décembre 1952 au 30 Septembre 1957 : 20 c. par 50 gr. avec un minimum de 1,50 fr.
 Dans le cas présent, taxe minimum pour l'envoi = 1,50 fr.
 Plus la taxe de recommandation même période : 5 frs.



Echantillon sans valeur expédié de Liège pour la ville le 9 juillet 1957.
 Tarif du 15 décembre 1952 au 30 Septembre 1957 : 20 c. par 50 gr. avec un minimum de 1,50 fr.
 Dans le cas présent, taxe minimum pour l'envoi = 1,50 fr.
 Plus la taxe de recommandation même période : 5 frs.



Echantillon sans valeur expédié de Poperinge (Flandre occidentale) le 22 mai 1953³⁰.
 Tarif du 15 décembre 1952 au 30 Septembre 1957 : 20 c. par 50 gr. avec un minimum de 1,50 fr.
 Dans le cas présent, taxe minimum pour l'envoi = 1,50 fr.
 Plus la taxe d'express même période : 8 frs.

³⁰ La destination ne nous est pas connue.



Echantillon sans valeur expédié de Kortrijk (Flandre occidentale) vers Ath (Hainaut), le 31 décembre 1952.
 Tarif du 15 décembre 1952 au 30 Septembre 1957 : 20 c. par 50 gr. avec un minimum de 1,50 fr.
 Dans le cas présent, échantillon pesant entre 951 et 1000 gr. = 4 frs.
 Plus la taxe d'express même période : 8 frs.



Echantillon sans valeur expédié de Tielrode (Flandre orientale) le 9 mars 1957³¹.
 Tarif du 15 décembre 1952 au 30 Septembre 1957 : 20 c. par 50 gr. avec un minimum de 1,50 fr.
 Dans le cas présent, taxe minimum pour l'envoi = 1,50 fr.
 Plus la taxe d'express même période : 8 frs.

³¹ La destination ne nous est pas connue



Echantillon sans valeur expédié d'Eeklo (Flandre orientale) vers Gent, le 4 mai 1953.
 Tarif du 15 décembre 1952 au 30 Septembre 1957 : 20 c. par 50 gr. avec un minimum de 1,50 fr.
 Dans le cas présent, échantillon pesant entre 451 et 500 gr. = 2 frs.
 Plus la taxe d'express même période : 8 frs.



Echantillon sans valeur expédié de Bruxelles 1, le 8 mars 1955³².
 Tarif du 15 décembre 1952 au 30 Septembre 1957 : 20 c. par 50 gr. avec un minimum de 1,50 fr.
 Dans le cas présent, échantillon pesant entre 451 et 500 gr. = 2 frs.
 Plus la taxe d'express même période : 8 frs.

³² La destination ne nous est pas connue



- Echantillon sans valeur expédié de Kortrijk (Flandre occidentale) vers Ath (Hainaut), le 26 septembre 1953.
- Tarif du 15 décembre 1952 au 30 Septembre 1957 : 20 c. par 50 gr. avec un minimum de 1,50 fr.
- Dans le cas présent, échantillon pesant entre 2951 et 3000 gr. = 12 frs.
- Plus la taxe du contre remboursement de 841,50 frs. (de 500,1 à 1.000 frs) = 7 frs
- Plus la taxe d'après même période : 8 frs soit un total de 27 frs.



Echantillon sans valeur expédié de Charleroi pour Familleux (Hainaut) le 2 juin 1955.
Tarif du 15 décembre 1952 au 30 Septembre 1957 : 20 c. par 50 gr. avec un minimum de 1,50 fr.
Dans le cas présent, taxe minimum pour l'envoi = 1,50 fr.
Plus la taxe d'express même période : 8 frs.
Et la taxe « contre remboursement » même période de 0,1 à 50 frs = 3 frs.



Echantillon sans valeur expédié de Liège pour Montigny-le-Tilleul (Hainaut) le 20 avril 1955.
 Tarif du 15 décembre 1952 au 30 Septembre 1957 : 20 c. par 50 gr. avec un minimum de 1,50 fr.
 Dans le cas présent, taxe minimum pour l'envoi = 1,50 fr.
 Plus la taxe d'express même période : 8 frs.



Echantillon sans valeur expédié Bruxelles vers Wilrijk (Anvers), le 2 octobre 1956.
 Tarif du 15 décembre 1952 au 30 Septembre 1957 : 20 c. par 50 gr. avec un minimum de 1,50 fr.
 Dans le cas présent, taxe minimum pour l'envoi = 1,50 fr.
 Plus la taxe « contre remboursement » même période pour 61 frs. = 3 frs.
 Plus la taxe d'express même période : 8 frs.

A partir du 1^{er} octobre 1957 :

Par 50 gr ou fraction de 50 gr 30 c avec un minimum de 2 frs.

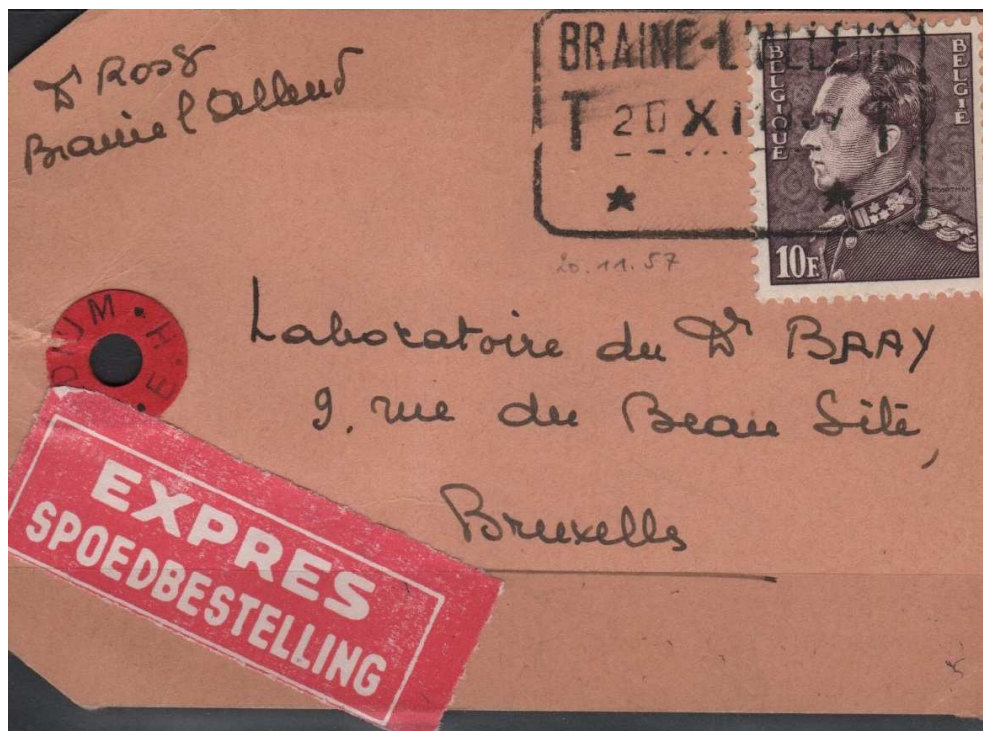


Echantillon sans valeur expédié de Bruxelles vers la ville le 27 février 1958.

Tarif du 1^{er} octobre 1957 au 30 novembre 1958 : 30 c. par 50 gr. avec un minimum de 2 frs.

Dans le cas présent, taxe minimum pour l'envoi = 2 frs.

Griffe : Trouvé à Bruxelles 1 dans un sac transmis au dépoussiérage/Gevonden te Brussel 1 in een zak voor de ontstoffingsdienst.



Echantillon sans valeur expédié de Braine-l'Alleud (Brabant wallon) vers Bruxelles, le 20 novembre 1957.
 Tarif du 1^{er} octobre 1957 au 30 novembre 1958 : 30 c. par 50 gr. avec un minimum de 2 frs.
 Dans le cas présent, taxe minimum pour l'envoi = 2 frs.
 Plus la taxe d'expres pour la même période : 8 frs.



Echantillon sans valeur expédié d'Oostende (Flandre occidentale) le 6 mai 1958³³.
 Tarif du 1^{er} octobre 1957 au 30 novembre 1958 : 30 c. par 50 gr. avec un minimum de 2 frs.
 Dans le cas présent, taxe minimum pour l'envoi = 2 frs.
 Plus la taxe d'expres pour la même période : 8 frs.

³³ La destination ne nous est pas connue

A partir du 1^{er} décembre 1958 :

Par 50 gr ou fraction de 50 gr 40 c avec un minimum de 2 frs.



Echantillon sans valeur expédié d'Oostende (Flandre orientale) vers Bruxelles, le 10 septembre 1959.

Tarif du 1^{er} décembre 1958 au 31 octobre 1959 : 40 c. par 50 gr. avec un minimum de 2 frs.

Dans le cas présent, échantillon pesant entre 251 et 300 gr. = 2,40 frs.

Plus la taxe de recommandation pour la même période : 8 frs.

Il y a 10 c. de trop.



Echantillon sans valeur expédié de Braine-l'Aalleud, le 30 décembre 1958.
 Tarif du 1^{er} décembre 1958 au 31 octobre 1959 : 40 c. par 50 gr. avec un minimum de 2 frs.
 Dans le cas présent, échantillon pesant entre 301 et 350 gr. = 2,80 frs.
 Plus la taxe de recommandation pour la même période : 8 frs.
 Il y a 20 c. de trop



Echantillon sans valeur expédié de Ganshoren (Bruxelles) vers Francfort/Main (Allemagne Fédérale), le 14 juillet 1959.
 Tarif international du 1^{er} décembre 1958 au 31 octobre 1959 : 1 fr. par 50 gr. avec un minimum de 2 frs.
 Dans le cas présent, taxe minimum pour l'envoi = 2 frs.
 Plus la taxe de recommandation pour la même période : 6 frs.
 Il y a donc 50 c. de trop.

A partir du 1^{er} novembre 1959 :

Par 50 gr ou fraction de 50 gr 40 c avec un minimum de 2,50 frs.



Echantillon sans valeur expédié de Bruxelles vers Couture-St-Germain (Brabant wallon), le 27 aout 1960.

Tarif du 1^{er} novembre 1959 au 31 décembre 1960 : 40 c. par 50 gr. avec un minimum de 2,50 frs.

Dans le cas présent, taxe minimum pour l'envoi = 2,50 frs.

Envoi mal dirigé vers Mons, Maurage et Lustin. Etiquette « Inconnu/onbekend ».

A partir du 1^{er} janvier 1961 :



Echantillon sans valeur expédié de Gavere (Flandre orientale), le 9 octobre 1962³⁴.
Tarif du 1^{er} novembre 1959 au 14 novembre 1963 : 40 c. par 50 gr. avec un minimum de 2,50 frs.
Dans le cas présent, échantillon pesant entre 451 et 500 gr. = 4 frs.



Echantillon sans valeur expédié d'Oostende (Flandre occidentale), le 17 juin 1961³⁵.
Tarif du 1^{er} novembre 1959 au 14 novembre 1963 : 40 c. par 50 gr. avec un minimum de 2,50 frs.
Dans le cas présent, taxe minimum pour l'envoi = 2,50 frs.
Plus la taxe d'expres pour la même période : 8 frs.

³⁴ La destination ne nous est pas connue

³⁵ idem

A partir du 1^{er} novembre 1962 :

Apparition des mentions imprimées : Belgique – BELGIE / P.P. + le nom du bureau de dépôt.



Echantillon sans valeur expédié de St-Josse-ten-Noode (Bruxelles) vers Epinois (Hainaut), le 3 avril 1963.

Tarif du 1^{er} novembre 1959 au 14 novembre 1963 : 40 c. par 50 gr. avec un minimum de 2,50 frs.

Dans le cas présent, taxe minimum pour l'envoi = 2,50 frs.

Plus la taxe « contre remboursement » même période pour 135 frs. = 6 frs.

A partir du 15 novembre 1963

3 frs.	Jusqu'à 300 gr
4 frs.	De 300,1 à 400 gr
5 frs.	De 400,1 à 500 gr



Echantillon sans valeur expédié de Bruxelles le 13 janvier 1964³⁶.
Tarif du 15 novembre 1963 au 28 février 1966, de 400,1 à 500 gr. = 5 frs.
Plus la taxe d'express pour la même période : 8 frs.
Il y a 1 fr de trop.

³⁶ La destination ne nous est pas connue

A partir du 1^{er} mars 1966 :

Jusqu'à 500 gr

5 frs.



Echantillon sans valeur expédié de Sprimont le 18 octobre 1966³⁷.
Tarif du 1^{er} mars 1966 au 14 janvier 1967 pour un envoi jusqu'à 500 gr.= 5 frs.



Echantillon sans valeur expédié de Villers le Bouillet (Liège) vers Bierges (Brabant wallon) en 1966.
Tarif du 1^{er} mars 1966 au 14 janvier 1967 pour un envoi jusqu'à 500 gr.= 5 frs.

³⁷ La destination ne nous est pas connue

A partir du 15 janvier 1967 :

Jusqu'à 500 gr

6 frs.



Echantillon sans valeur expédié de Bruxelles 26 vers Hyon (Hainaut) en 1967.
Tarif du 15 janvier 1967 au 14 novembre 1969 pour un envoi jusqu'à 500 gr. = 6 frs.
Dans le cas présent, contre remboursement de 1052 frs.
Tarif pour la même période : 9 frs pour un remboursement entre 1.001 et 3.000 frs.

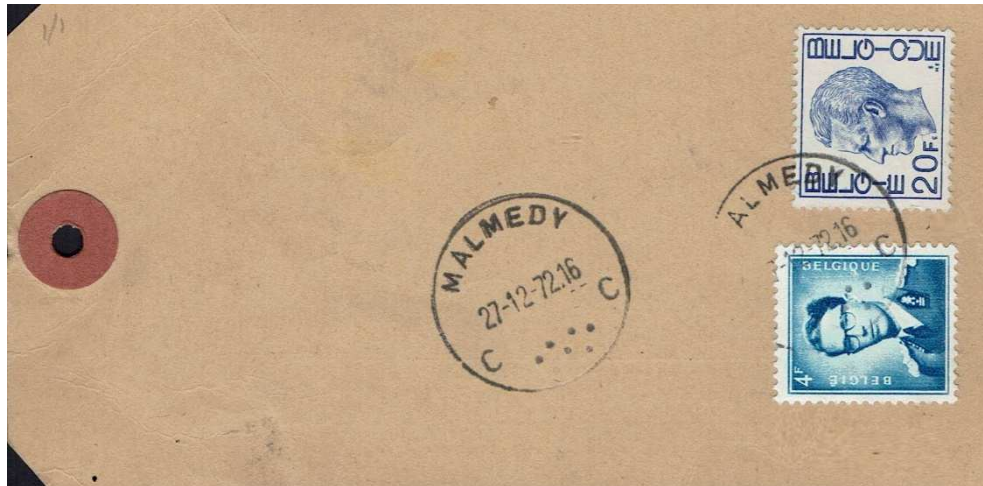
A partir du 15 novembre 1969 :

Jusqu'à 500 gr

9 frs.



Echantillon sans valeur expédié de Humbeek (Brabant flamand) vers Montignies sur Sambre,
le 13 octobre 1970.
Tarif du 15 novembre 1969 au 30 septembre 1973 pour un envoi jusqu'à 500 gr. = 9 frs.



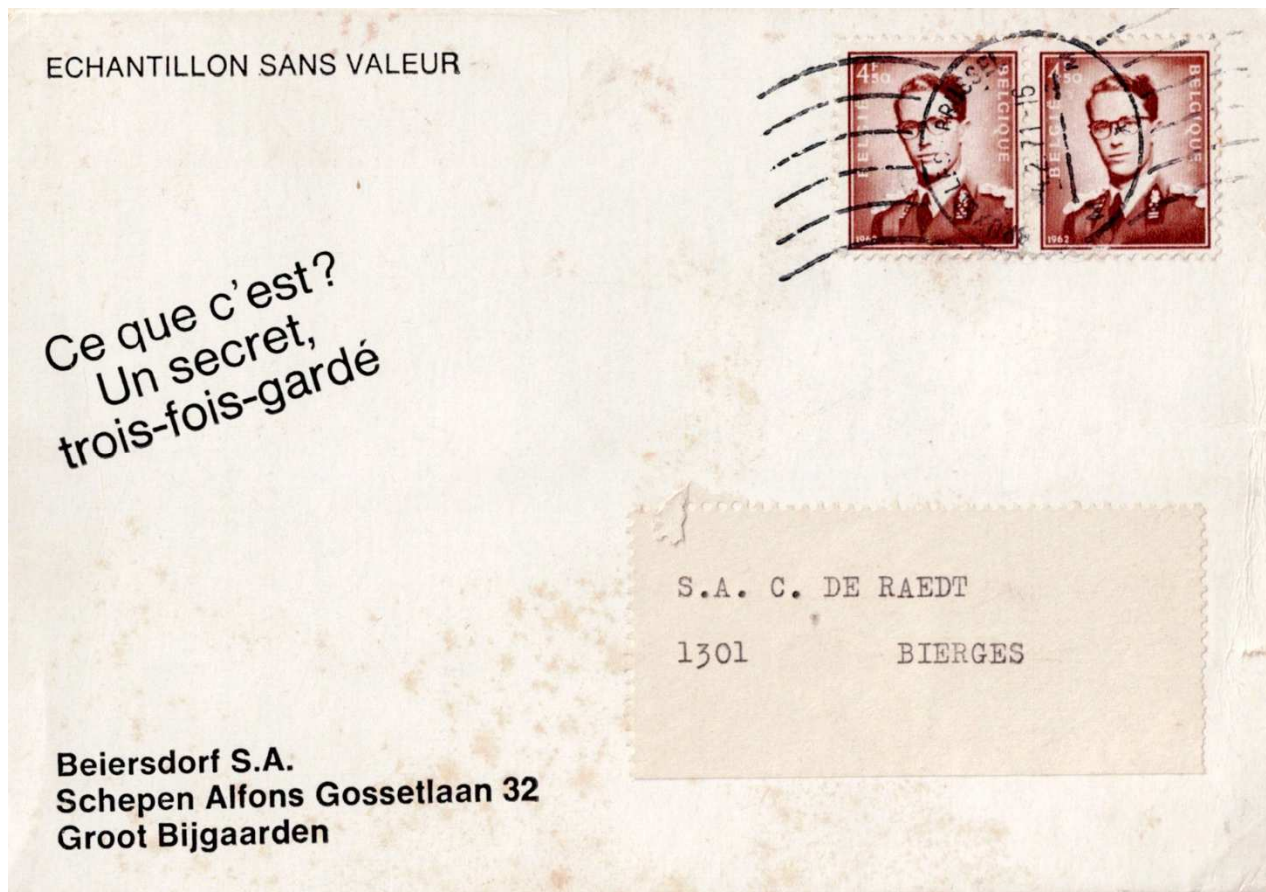
Echantillon sans valeur expédié de Malmédy (Liège), le 27 décembre 1972³⁸.
 Tarif du 15 novembre 1969 au 30 septembre 1973 pour un envoi jusqu'à 500 gr.= 9 frs.
 Plus la taxe de recommandation pour la même période : 15 frs.



Echantillon sans valeur expédié de St Truiden (Limbourg), le 26 novembre 1969³⁹.
 Tarif du 15 novembre 1969 au 30 septembre 1973, de 0,1 à 500 gr.= 9 frs.
 Plus la taxe de recommandation pour la même période : 15 frs.
 Et la taxe d'express pour la même période : 18 frs.
 Il y a 2 frs de trop.

³⁸ La destination ne nous est pas connue

³⁹ idem



Echantillon sans valeur expédié de Bruxelles à Bierges (Brabant wallon), en février 1971.
 Tarif du 15 novembre 1969 au 30 septembre 1973, de 0,1 à 500 gr.= 9 frs.

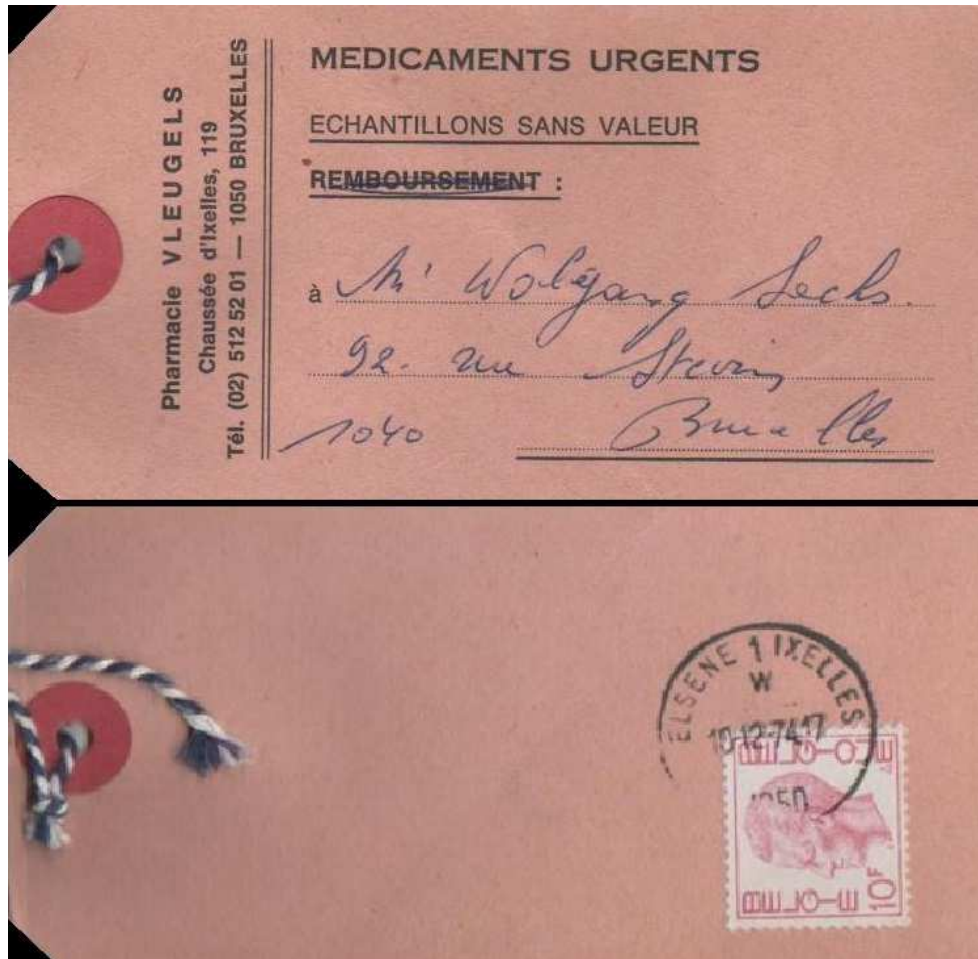


Echantillon sans valeur expédié d'Antwerpen vers Luxembourg (Grand-Duché),
 le 9 juillet 1973.
 Tarif international du 15 novembre 1969 au 30 septembre 1973, taxe minimum de 9 frs.
 Plus la taxe d'express pour la même période : 18 frs., soit un total de 27 frs.

A partir du 1^{er} octobre 1973 :

Jusqu'à 500 gr

10 frs.



Echantillon sans valeur expédié d'Ixelles (Bruxelles) pour la ville, le 10 décembre 1974.
Tarif du 1^{er} octobre 1973 au 14 décembre 1974 pour un envoi jusqu'à 500 gr.= 10 frs.

A partir du 15 décembre 1974 :

Jusqu'à 500 gr

15 frs.



Echantillon sans valeur expédié de Florennes (Namur) pour Havelange (Namur), le 26 mai 1976.
Tarif du 15 décembre 1974 au 31 janvier 1980 pour un envoi jusqu'à 500 gr. = 15 frs.



Echantillon sans valeur expédié de Charleroi pour Familleux (Hainaut), le 29 juin 1978.
Tarif du 15 décembre 1974 au 31 janvier 1980 pour un envoi jusqu'à 500 gr. = 15 frs.
Plus la taxe de recommandation du 1^{er} décembre 1977 au 31 janvier 1980 : 30 frs.
Ici 50 c. de trop.

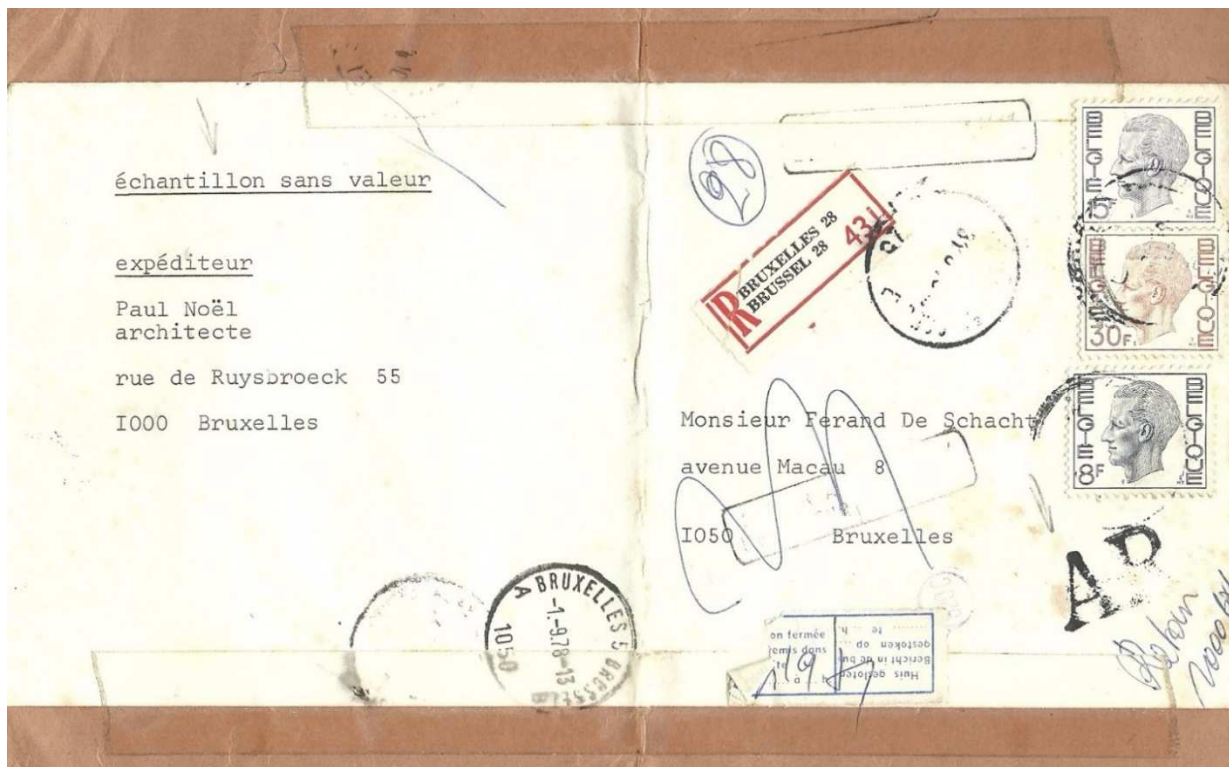


Echantillon sans valeur expédié d'Anderlecht 4 pour Stavelot (Liège), le 4 mars 1976.
 Tarif du 15 décembre 1974 au 31 janvier 1980 pour un envoi jusqu'à 500 gr.= 15 frs.
 Plus la taxe d'express du 15 décembre 1974 au 15 mars 1976 : 30 frs.



Echantillon sans valeur expédié de Waremme (Liège), le 9 janvier 1975⁴⁰.
 Tarif du 15 décembre 1974 au 31 janvier 1980 pour un envoi jusqu'à 500 gr.= 15 frs.
 Plus la taxe d'express du 15 décembre 1974 au 15 mars 1976 : 30 frs.

⁴⁰ La destination ne nous est pas connue.



Echantillon sans valeur expédié de Bruxelles 28 pour la ville, le 1^{er} septembre 1978.
 Tarif du 15 décembre 1974 au 31 janvier 1980 pour un envoi jusqu'à 500 gr.= 15 frs.
 Plus la taxe de recommandation du 1^{er} décembre 1977 au 31 janvier 1980 : 30 frs.
 Avis de réception pour la même période que le recommandé : 8 frs.
 Etiquette « Maison fermée. Avis remis dans la boîte le / Huis gesloten. Bericht in de bus gestoken op.



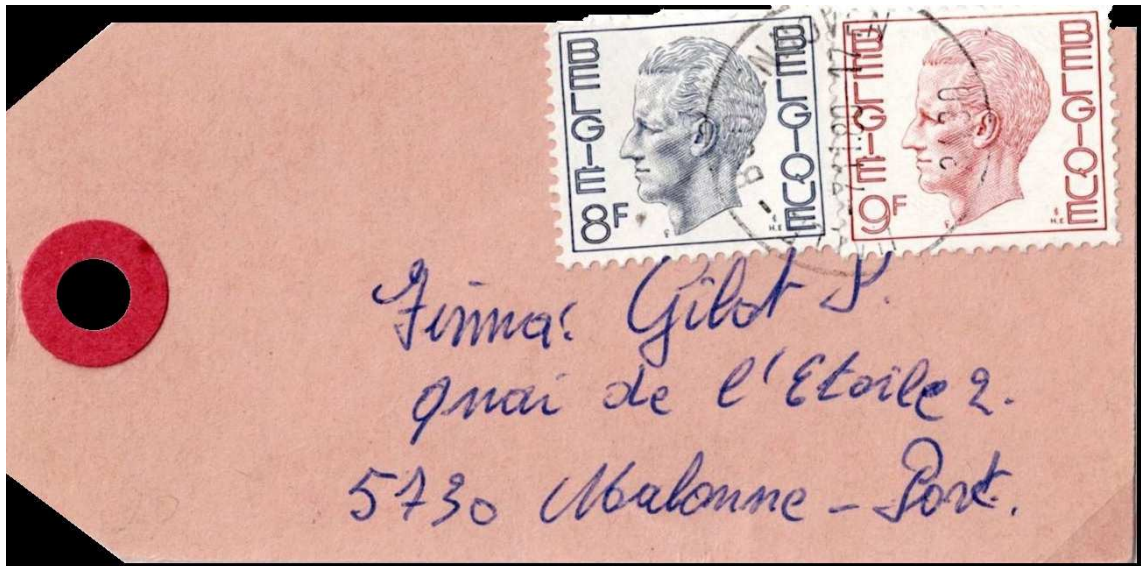
Echantillon sans valeur expédié de Mons (Hainaut), le 23 octobre 1978⁴¹.
 Tarif du 15 décembre 1974 au 31 janvier 1980 pour un envoi jusqu'à 500 gr.= 15 frs.
 Plus la taxe d'express du 1^{er} décembre 1977 au 31 janvier 1980 : 40 frs.

⁴¹ La destination ne nous est pas connue

A partir du 1^{er} février 1980 :

Jusqu'à 500 gr

17 frs.



Echantillon sans valeur expédié de Halle-Booienhoven (Brabant flamand) vers Malonne (Namur),
le 7 novembre 1980.

Tarif du 1^{er} février 1980 au 14 janvier 1981 pour un envoi jusqu'à 500 gr. = 17 frs.

A partir du 15 janvier 1981 :

Jusqu'à 500 gr

18 frs.



Echantillon sans valeur expédié de Bruxelles vers Namur, le 13 mars 1982.
Tarif du 15 janvier 1981 au 15 avril 1982 pour un envoi jusqu'à 500 gr = 18 frs.



Echantillon sans valeur expédié de Ste-Marie-sur-Semois (Province de Luxembourg), le 29 mars 1982⁴².
Tarif du 15 janvier 1981 au 15 avril 1982 pour un envoi jusqu'à 500 gr = 18 frs.
Taxe de recommandation pour la même période = 50 frs.

⁴² La destination ne nous est pas connue

A partir du 15 avril 1982 :

Jusqu'à 500 gr

21 frs.

A partir du 15 avril 1983 :

La catégorie « Echantillons » est remplacée par le service « Petit Paquet ».

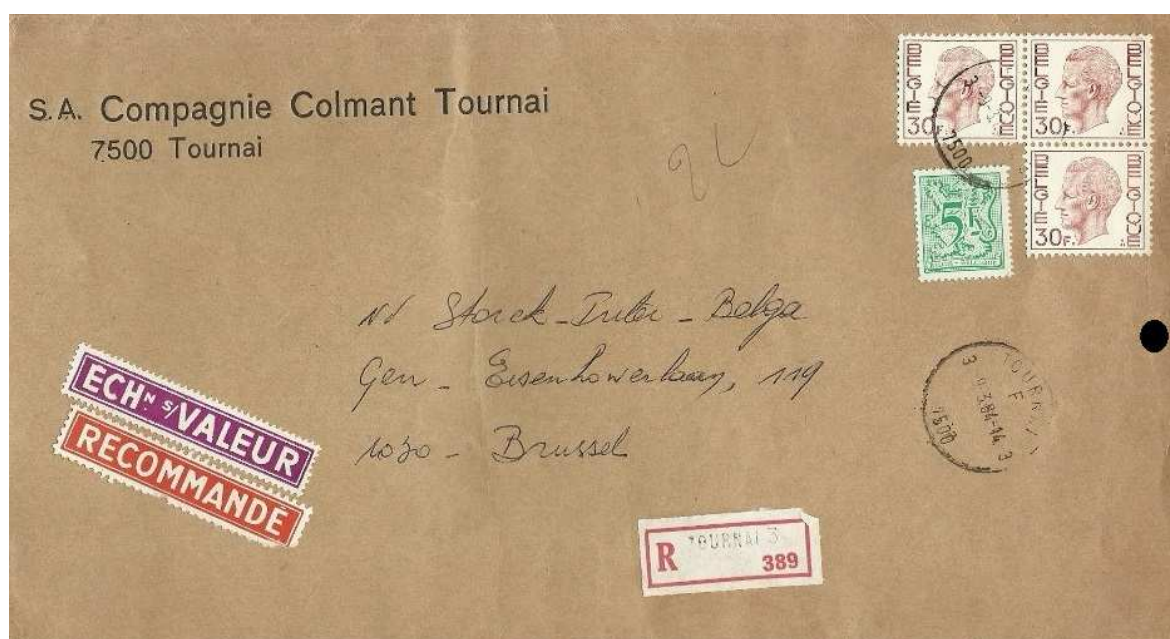
Tarif jusqu'à 500 gr : 24 frs.

Tarif jusqu'à 1.000 gr : 30 frs.

A partir du 1^{er} février 1984 :

Tarif jusqu'à 500 gr : 25 frs.

Tarif jusqu'à 1.000 gr : 32 frs.



Echantillon sans valeur expédié comme petit paquet, de Tournai (Province de Hainaut) vers Bruxelles, le 9 mars 1984.

Tarif du 1^{er} février 1984 au 15 janvier 1985 pour un paquet jusqu'à 500 gr = 25 frs.

Taxe de recommandation pour la même période = 70 frs.

A partir du 16 janvier 1985 :

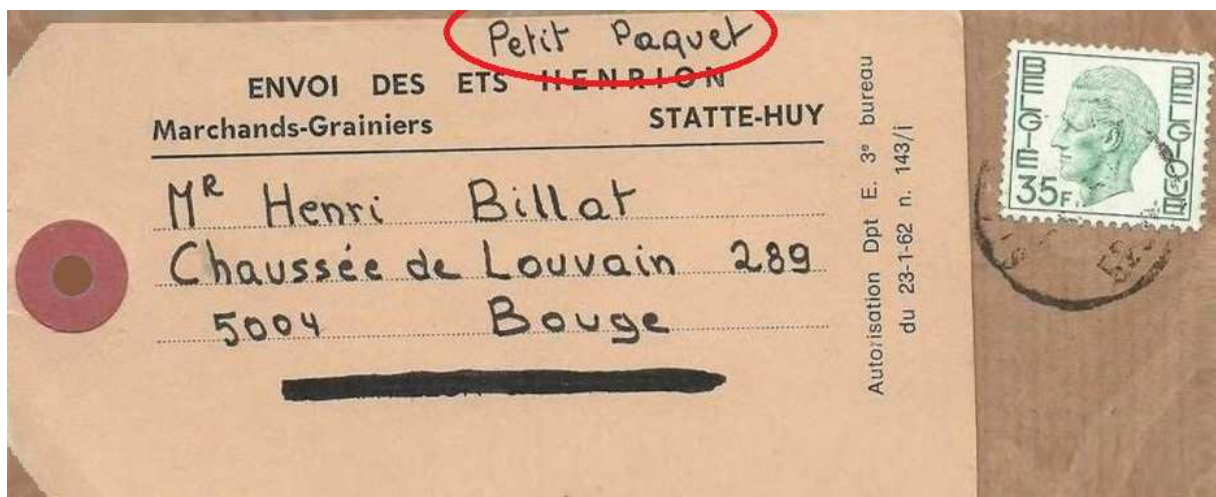
Tarif jusqu'à 500 gr : 27 frs.

Tarif jusqu'à 1.000 gr : 35 frs.



Petit paquet expédié de Bruxelles vers Liège en 1985.

Tarif du 16 janvier 1985 au 28 février 1986 pour un paquet jusqu'à 500 gr = 27 frs.



Petit paquet expédié de Statte-Huy (Province de Liège) vers Bouge (Province de Namur).

Tarif du 16 janvier 1985 au 28 février 1986 pour un paquet de 500 gr à 1 kg = 35 frs.

A partir du 1^{er} mars 1986 :

Tarif jusqu'à 500 gr : 30 frs.

Tarif jusqu'à 1.000 gr : 39 frs.



Echantillon envoyé de Bruxelles vers Ottignies (Brabant wallon) le 17 mars 1987.
 Tarif du 1^{er} mars 1986 au 31 janvier 1988 pour un envoi jusqu'à 1.000 gr = 39 frs.

A partir du 1^{er} février 1988 :

Tarif jusqu'à 500 gr : 30 frs.

Tarif jusqu'à 1.000 gr : 40 frs.

Tarif jusqu'à 2.000 gr = 70 frs.

Tarif jusqu'à 3.000 gr = 100 frs.



Echantillon sans valeur expédié contre remboursement de la somme de 2.916 frs., de Bruxelles vers Namur en 1988

Tarif du 1^{er} février 1988 au 31 décembre 1990 pour un envoi jusqu'à 1.000 gr = 40 frs.

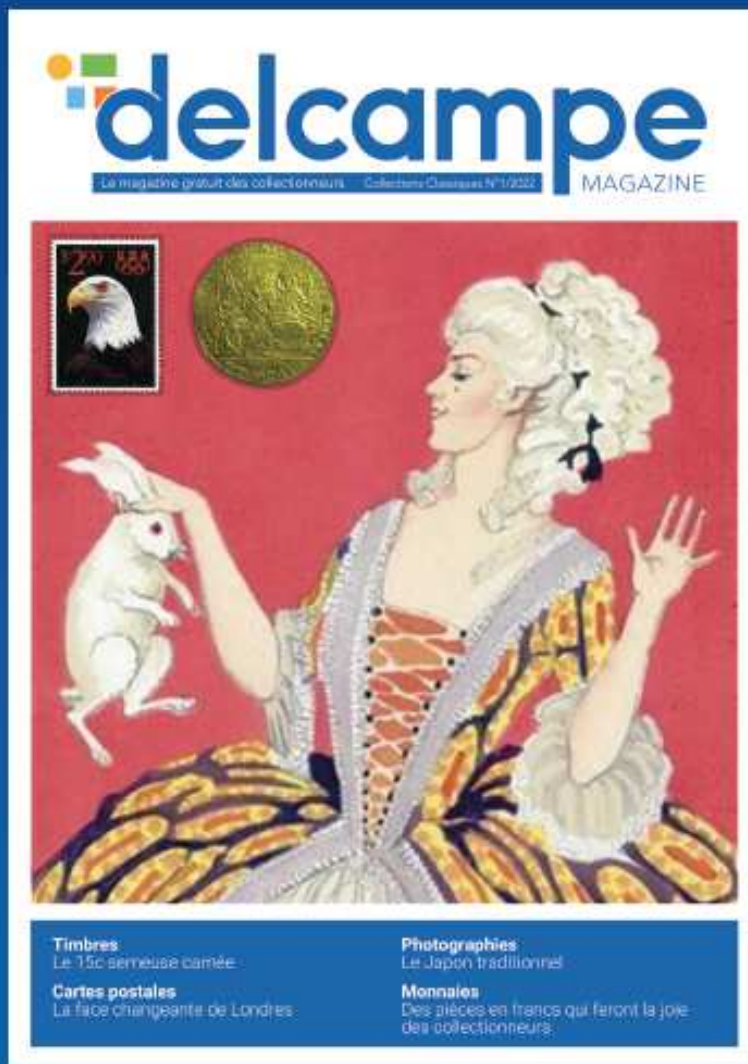
Taxe contre remboursement du 16 janvier 1985 au 31 décembre 1990 : 38 frs.

Taxe à acquitter pour paiement à domicile depuis le 1^{er} octobre 1925 : le port de la lettre.

Dans le cas présent : port de la lettre du 1^{er} mars 1986 au 15 janvier 1990 = 13 frs. Total 91 frs.

A partir de cette date la mention « Echantillon sans valeur » n'est plus utilisée.

Découvrez **gratuitement**
votre nouveau
Delcampe Magazine
collections classiques !



NOUVEAU • NEW • NEU

Disponible en ligne et téléchargeable sur <https://blog.delcampe.net/fr/magazine/>